



Réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays de l'Afrique du Nord





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays de l'Afrique du Nord



Pour commander des exemplaires du *Réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays de l'Afrique du Nord*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2020 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage : Septembre 2021

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Conception de la couverture, mise en page et infographies et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015.

Table des matières

Sigles et acronymes.....	xii
Résumé analytique	xiii
Introduction	1
Chapitre I : Performances globales et tendances en matière de réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.....	2
I. Performances en matière de réalisation des objectifs de développement durable	2
1. Performances globales.....	2
2. Performances moyennes par domaine des ODD	4
2.1 Sphère socio-économique	4
2.2 Sphère environnementale	4
2.3 Sphère des institutions et de la gouvernance	5
3. Performances par pays	6
II. Performances en matière de réalisation de l'Agenda 2063.....	7
1. Performances globales concernant les aspirations et les priorités	7
2. Performances globales concernant les objectifs.....	8
3. Performances par pays	9
3.1 Algérie	9
3.2 Egypte	10
3.3 Soudan	11
3.4 Tunisie.....	12
III. Analyse des tendances concernant les ODD.....	13
1. Domaine socio-économique	14
1.1 Pauvreté.....	14
1.2 Malnutrition	14
1.3 Obésité, niveau trophique et rendement céréalier.....	15
1.4 Santé maternelle, néonatale et juvénile.....	16
1.5 Maladies contagieuses et transmissibles	17
1.6 Espérance de vie, mortalité due aux accidents et fertilité.....	18
1.7 Santé de base	19
1.8 Système éducatif	20
1.9 Egalité de genre	21
2. Infrastructure de base, TIC et R&D	23
2.1 Electricité, eau potable et assainissement.....	23
2.2 Technologies de l'information et de la communication et recherche-développement.....	25
3. Environnement et lutte contre les changements climatiques	26
3.1 Pollution de l'air et émissions de CO2	26
3.2 Protection du milieu marin et exploitation des ressources marines	28
3.3 Biodiversité et protection des milieux terrestres.....	29
4. Institutions et gouvernance	30
4.1 Criminalité et efficacité du système judiciaire	30
4.2 Perception de la corruption et liberté de la presse	31

4.3 Gouvernance des finances publiques.....	32
IV. Appropriation, contextualisation, cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.....	33
1. Algérie	33
2. Egypte	38
3. Libye	42
4. Maroc	43
5. Mauritanie	47
6. Soudan	48
7. Tunisie.....	50
III. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	54
1. Evaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19	55
1.1 Mauritanie	55
1.2 Maroc	58
1.3 Algérie	61
1.4 Tunisie.....	63
1.5 Egypte	64
2. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.....	68
2.1 Pauvreté et lutte contre la faim	69
2.2 Santé et éducation.....	70
2.3 Genre.....	71
2.4 Travail décent et croissance économique	71

Chapitre II : Analyse comparative de la réalisation des ODD sélectionnés dans les PAN72

I. Analyse comparative des réalisations en matière de qualité de l'éducation (ODD 4).....	72
1. Réalisations concernant les taux de scolarisation et d'égalité de genre	73
2. Réalisations concernant la qualité du système éducatif.....	77
2.1 Acquisition des compétences de base	78
2.2 Apprentissage pré-primaire.....	80
2.3 Maîtrise des TIC par les jeunes et les adultes.....	81
2.4 Dotation des écoles, collèges et lycées en équipements de base	83
II. Analyse comparative des réalisations concernant l'ODD 8 : promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous.....	86
1. Analyse selon les indicateurs.....	87
1.1 Croissance économique soutenue et durable	87
1.2 Emploi et travail décent.....	88
2. Passage en revue de quelques politiques et programmes visant la croissance inclusive et le travail décent.....	90
A. Algérie.....	90
B. Maroc.....	93
C. Mauritanie	94
D. Tunisie	94
III. Analyse comparative des réalisations concernant l'ODD 10 : réduction des inégalités intra et inter pays	96

1. Analyse selon les indicateurs.....	96
2. Passage en revue des politiques et programmes.....	99
A. Maroc.....	99
B. Mauritanie.....	100
C. Egypte	101
D. Tunisie	101
E. Algérie.....	102
Chapitre III: Recommandations générales et conclusion.....	104
I. Recommandations générales	104
1. Couverture des ODD et de l'Agenda 2063	104
2. Financement des ODD.....	105
3. Suivi-évaluation et reporting.....	105
4. Contextualisation et alignement des ODD avec les plans et programmes nationaux	106
5. Appropriation, sensibilisation et plaidoyer	106
Conclusion.....	107
Références bibliographiques	110

Liste des Figures

Figure 1: Indice global par pays (2020)	2
Figure 2: Evolution du classement des PAN selon l'indice global.....	3
Figure 3: Performances moyennes des PAN (sphère socio-économique)	4
Figure 4: Performances moyennes des PAN (sphère environnementale)	5
Figure 5: Performances moyennes des PAN (sphère des institutions et de la gouvernance)	5
Figure 6: Réalisation des ODD par pays	6
Figure 7: Réalisations des PAN concernant les aspirations de l'Agenda 2063	7
Figure 8: Performances comparées des PAN et du continent Africain concernant les priorités	8
Figure 9: Performances des PAN concernant les objectifs	8
Figure 9bis: Taux de réalisation des aspirations, par pays (%)	9
Figure 10: Algérie : réalisations concernant les aspirations	9
Figure 11: Algérie : performances concernant les objectifs.....	10
Figure 12: Egypte : performances concernant les aspirations	10
Figure 13: Egypte : performances concernant les objectifs.....	11
Figure 14 : Soudan : performances concernant les aspirations	11
Figure 15: Soudan : performances concernant les objectifs.....	12
Figure 16: Tunisie : performances concernant les aspirations.....	13
Figure 17: Tunisie : performances concernant les objectifs.....	13
Figure 18: Tendances en matière de lutte contre la pauvreté par pays.....	14
Figure 19: Tendances en matière de prévalence de la malnutrition par pays ...	15
Figure 20: Obésité, niveau trophique et rendement céréalier par pays.....	16
Figure 21: Santé maternelle et néonatale par pays	17
Figure 22: Prévalence de maladies contagieuses ou transmissibles par pays.....	18
Figure 23: Mortalité liée aux accidents de la route, espérance de vie et fertilité chez les adolescentes par pays	19

Figure 24: Etat des services de santé de base et perception du bien-être par pays	20
Figure 26: Egalité de genre en matière d'accès aux méthodes modernes de planning familial et à l'éducation par pays	21
Figure 27: Participation des femmes au marché du travail et au parlement par pays	22
Figure 28: Accès aux services bancaires et chômage, par pays	23
Figure 29: Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement par pays	24
Figure 30: Accès à l'électricité et à l'énergie propre par pays	24
Figure 31: Connexion à l'Internet et aux réseaux mobile par pays	25
Figure 32: Input et output des activités de Recherche et Développement, par pays	26
Figure 33: Environnement et infrastructures de base par pays	27
Figure 34: Emanation de CO2 liée à la production d'énergie par pays	27
Figure 35: Emissions de CO2 liées à la production d'énergie et aux importations par pays	28
Figure 36: Protection des milieux marins et exploitation des ressources marine, par pays	29
Figure 37: Biodiversité et protection des milieux terrestres par pays	30
Figure 38: Protection des espèces menacées, par pays	30
Figure 39: Crimes et efficacité du système judiciaire par pays	31
Figure 40: Perception de la corruption et liberté de la presse par pays	32
Figure 41: Origines et utilisations des ressources budgétaires par pays	33
Figure 42: Algérie : Taux de couverture des ODD par des indicateurs de source nationale	36
Figure 43: Algérie : fréquence de publication des indicateurs de sources nationales par ODD	37
Figure 44 : Algérie : Répartition des indicateurs de source nationale désagrégés par ODD	37
Figure 45: Egypte : taux de couverture des indicateurs des ODD	41
Figure 46: Libye : structure du Comité développement durable	42
Figure 46bis: Maroc : Cadre de gouvernance de la mise en œuvre de la SNDD ..	46
Figure 47: Soudan : cadre institutionnel des ODD	48
Figure 49: Tendances du taux de scolarisation par pays	74
Figure 50: Taux brut de scolarisation au pré-primaire, indice de parité entre les sexes (IPS)	74
Figure 51: Tendances du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire	74
Figure 52: Evolution de l'Indice de parité des sexes (IPS)	75
Figure 53: Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	75
Figure 54: Evolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement secondaire	76
Figure 55: Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	77
Figure 56: Evolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur	77
Figure 57: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du grade 2/3 ayant le niveau minimum de maîtrise des mathématiques	79

Figure 58: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du grade 2/3 ayant le niveau minimum en lecture	79
Figure 59: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du collège ayant le niveau minimum de maîtrise des mathématiques et de la lecture.....	80
Figure 60: Taux global et par sexe de participation aux activités d'apprentissage pré-primaire	81
Figure 61: Proportion des jeunes et des adultes maîtrisant les TIC par niveau de complexité	82
Figure 62: Proportion des établissements disposant de fontaines d'eau potable et de blocs sanitaires séparés, par niveau d'enseignement.....	84
Figure 63: Taux d'électrification des établissements scolaires par niveau d'enseignement.....	85
Figure 64: Proportion des établissements ayant accès à un ordinateur et à l'Internet pour un usage pédagogique, par niveau d'enseignement	85
Figure 65: Proportion des établissements dotés d'équipements adaptés aux personnes avec handicap	86
Figure 66: Evolution du taux de croissance du PIB réel	87
Figure 67: Evolution du taux de croissance du PIB réel par employé	88
Figure 68: Evolution du taux de chômage global et de celui des jeunes (âgés de 15 à 24 ans)	88
Figure 69: Evolution globale, par âge et par sexe, de la proportion de l'emploi informel	89
Figure 70: Proportion d'enfants engagés dans des activités économiques ou domestiques.....	90
Figure 71: Evolution du taux de pauvreté aux seuils international et national	96
Figure 72: Evolution de l'écart de pauvreté aux seuils de 1,90, 3,20 et 5,50 \$ (PPA 2011).....	97
Figure 73: Maroc : évolution globale du taux de pauvreté multidimensionnelle chez les jeunes (âgés de 0 à 17 ans) par rapport aux ménages	98
Figure 74: Évolution de l'indice de GINI	98
Figure 75: Évolution des parts de revenu détenues par le décile le plus pauvre et le décile le plus riche de la population	99
Figure 76: Taux de réalisation des ODD par pays	105

Liste des tableaux

Tableau 1: Classement des pays AN en matière de réalisation des ODD	3
Tableau 2: Mauritanie : alignement de la SCAPP et des ODD	47
Tableau 3: Mauritanie : estimation de l'impact socio-économique de la COVID-19.....	56
Tableau 4: Algérie : projections du taux de croissance du PIB en 2020	61
Tableau 5: Algérie : Projections de la balance commerciale en 2020	62
Tableau 6: Tunisie : évolution des principales variables macroéconomiques (%)... 63	
Tableau 7: Tunisie : évolution des taux de pauvreté monétaire et de pauvreté extrême	64
Tableau 8: Egypte : projection de l'impact de la COVID-19 sur les principales variables socioéconomiques	65
Tableau 9: Evolution du taux de pauvreté monétaire dans les PAN avant et après	69
Tableau 10: PAN : ratio de dépendance des importations de céréales	70
Tableau 11: Tunisie : mesures d'aide et d'accompagnement à l'emploi	95

Encadré

Encadré 1	35
Encadré 2	35
Encadré 3	39
Encadré 4	46
Encadré 5	50
Encadré 6: Intégration des ODD à l'échelle locale.....	52
Encadré 6:	59
Encadré 8:	60
Encadré 9: Cadre juridique et organisationnel.....	91
Graphique 48: Tunisie : cadre institutionnel de la mise en œuvre des ODD ...	52

Sigles et acronymes

CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
ENUP	Equipe de pays des Nations Unies
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement direct étranger
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Pays de l'Afrique du Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RNV	Rapport national volontaire
SDSN	Réseau des solutions pour le développement durable
UA	Union africaine
UNDAF	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Résumé analytique

Le présent rapport est une évaluation des performances des pays de l'Afrique du Nord (PAN) dans la mise en œuvre, d'une part, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'autre part, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'analyse des performances globales a montré qu'en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), les PAN affichent un classement moyen par rapport à l'ensemble des pays. Au niveau du continental, ils occupent les quatre premières places. Pour ce qui est de l'Agenda 2063, leurs performances sont en moyenne supérieures à la moyenne africaine.

S'agissant des ODD, les performances des PAN sont nuancées selon l'ODD retenu. Ces pays ont enregistré des performances appréciables en ce qui concerne les ODD 13, 12, 1 et 7. En revanche, ils accusent un retard important dans la réalisation des ODD 9, 5 et 2. Les performances des PAN sont également nuancées concernant les aspirations, les priorités et les objectifs de l'Agenda 2063.

Les études prospectives sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 font craindre des effets négatifs importants sur la croissance et l'emploi dans les PAN. La crise risque d'amplifier les déséquilibres internes et externes et de compromettre les progrès modestes accomplis dans la réalisation des ODD.

L'analyse ciblée des ODD 4, 8 et 10 sous l'angle du genre (ODD 5) laisse apparaître quelques acquis, mais parallèlement, des retards et des défis sont également mis en évidence et appellent des réformes en profondeur des systèmes éducatifs et des modèles de croissance qui semblent non inclusifs et inaptes à générer un nombre suffisant d'emplois décentés pour contenir un chômage croissant.

Bien que la majorité des pays soient parvenus à réduire les inégalités de revenus, certains demeurent marqués par une certaine rigidité à la baisse de ces inégalités dont l'origine est multidimensionnelle.

Introduction

Les pays de l'Afrique du Nord (PAN) se sont engagés, à l'instar des autres nations du monde, à tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de développement durable du Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que ceux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Alors qu'une décennie nous sépare de la date butoir, il est tout à fait légitime de savoir si ces pays sont sur la bonne voie et si les progrès réalisés dans ce domaine augurent bien de l'atteinte des cibles.

Le rapport présent s'inscrit dans cette logique et cherche à mettre en évidence, d'une part, les succès afin de les renforcer, d'autre part, les échecs afin d'apporter les ajustements nécessaires qui permettront de corriger la trajectoire.

Comme tout exercice d'évaluation, les progrès et les performances sont analysés sur la base d'indicateurs communs à l'ensemble de la communauté internationale, établis par le système des Nations Unies (Programme 2030) et les instances de l'Union africaine (Agenda 2063) en concertation avec les pays membres.

Le rapport se décline en trois chapitres. Dans le premier, une évaluation exhaustive des performances globales des PAN¹ dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 est menée au travers d'une approche d'analyse comparative. Dans ce chapitre, la question de l'appropriation et de la contextualisation des ODD par ces pays est également examinée. L'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 sur les économies de ces pays et ses répercussions probables sur la réalisation des ODD fait l'objet de la dernière section du chapitre.

Le deuxième chapitre est consacré à une analyse ciblée des trois ODD qui relèvent des compétences de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à savoir, l'ODD 4 relatif à la qualité de l'éducation, l'ODD 8 portant sur la croissance inclusive et l'emploi décent et l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités. Cette analyse est menée sous l'angle du genre.

Les recommandations et la conclusion du rapport font l'objet du troisième et dernier chapitre.

L'analyse s'est appuyée sur une revue documentaire exhaustive des rapports et documents officiels disponibles émanant des pays et du système des Nations Unies. Cette revue a été complétée par des entretiens ciblés, en face à face ou à distance, avec des personnes ressources des pays et du groupe pays du système des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre des ODD.

Les données utilisées dans le rapport proviennent de plusieurs sources : données officielles des pays concernés, bases de données du système des Nations Unies et du Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN).

¹ Les pays de l'Afrique du Nord comprennent l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie.

Chapitre I : Performances globales et tendances en matière de réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

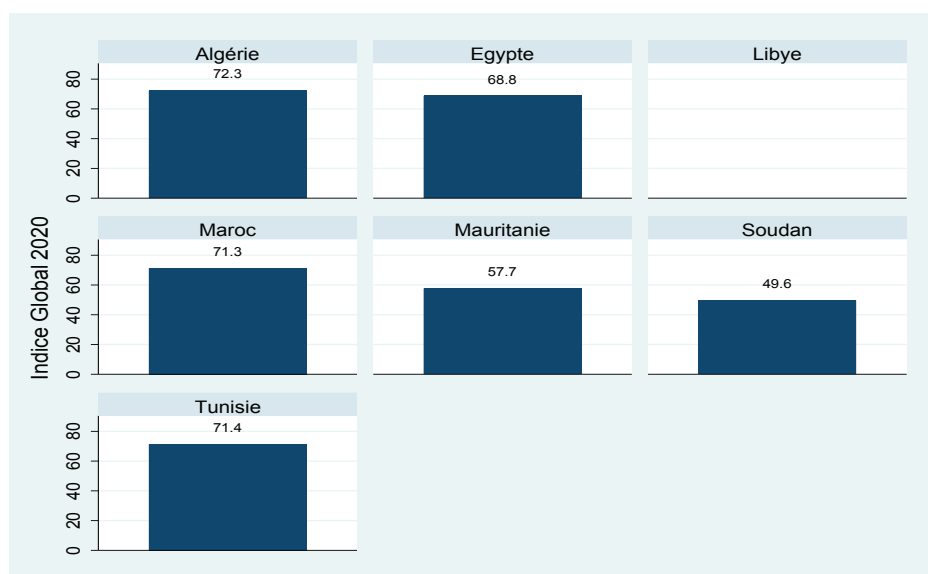
Dans le présent chapitre, nous allons procéder à une analyse comparative des performances et des tendances générales en matière de mise en œuvre et de réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie). A cette fin, les ODD ont été regroupés en trois domaines : sphère socio-économique, sphère environnementale, sphère des institutions et de la gouvernance. Les réalisations concernant l'Agenda 2063 seront analysées par rapport aux aspirations, priorités et objectifs qui y sont énoncés. Les tendances seront dégagées concernant les indicateurs pour lesquels on dispose de données en séries temporelles longues. L'analyse d'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sera faite à la lumière des études prospectives émanant des pays ou des différents organismes des Nations Unies.

I. Performances en matière de réalisation des objectifs de développement durable

1. Performances globales

Globalement, les performances des PAN en matière de réalisation des ODD dépassent la moyenne des pays africains et occupent des rangs élevés dans le classement de ces pays.

Figure 1: Indice global par pays (2020)



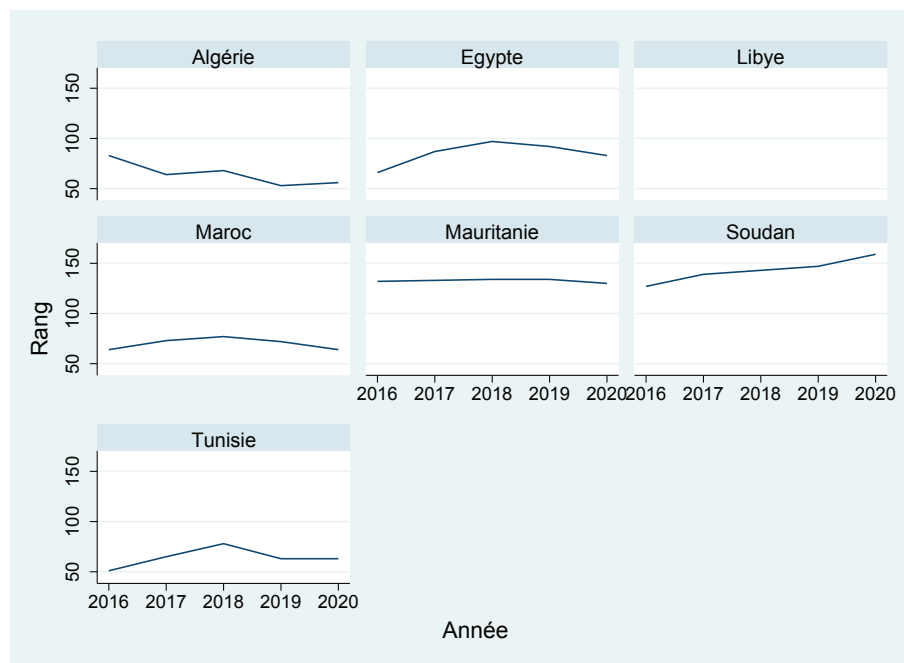
Source: Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge : Cambridge University Press.

Tableau 1: Classement des pays AN en matière de réalisation des ODD

Classement	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Global	56	83	-	64	130	159	63
Afrique	1	4	-	3	18	41	2

Source: Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge : Cambridge University Press.

Figure 2: Evolution du classement des PAN selon l'indice global



Source : Base des données de Sachs et al. (2020).

Du point de vue de l'indice de développement durable², hormis la Libye dont l'indice n'a pas été calculé faute de données, quatre pays réalisent des performances respectables, à savoir l'Algérie (72.3), la Tunisie (71.4), le Maroc (71.3) et l'Egypte (68.8). La Mauritanie et le Soudan réalisent, quant à eux, des performances plutôt moyennes avec un indice qui s'établit respectivement à 57.7 et 49.6.

Au niveau du classement et au niveau global, l'Algérie (56) la Tunisie (63) et le Maroc (64) occupent des rangs assez élevés pour les performances en matière de réalisation des ODD parmi les 193 pays retenus dans le rapport de 2020. L'Egypte (83) occupe une places intermédiaire, tandis que la Mauritanie (130) et le Soudan (159) sont plutôt mal classés.

Au niveau du continent africain, l'Algérie (1ère), la Tunisie (2ème), le Maroc (3ème) et l'Egypte (4ème) sont parmi les pays les plus performants. La Mauritanie et le Soudan occupent respectivement les 18ème et 41ème places.

² Source: Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

S'agissant de la tendance du classement sur la période 2016 – 2020, le figure 2 montre que l'Algérie a amélioré son classement de manière continue, passant du 83ème rang en 2016 au 56ème rang en 2020. Depuis 2016, les classements de la Tunisie, du Maroc et de l'Egypte ont connu une détérioration jusqu'en 2018 avant de s'améliorer. Le classement de la Mauritanie est relativement stable avec une relative amélioration en fin de période, tandis que le Soudan connaît une détérioration constante de son classement.

2. Performances moyennes par domaine des ODD

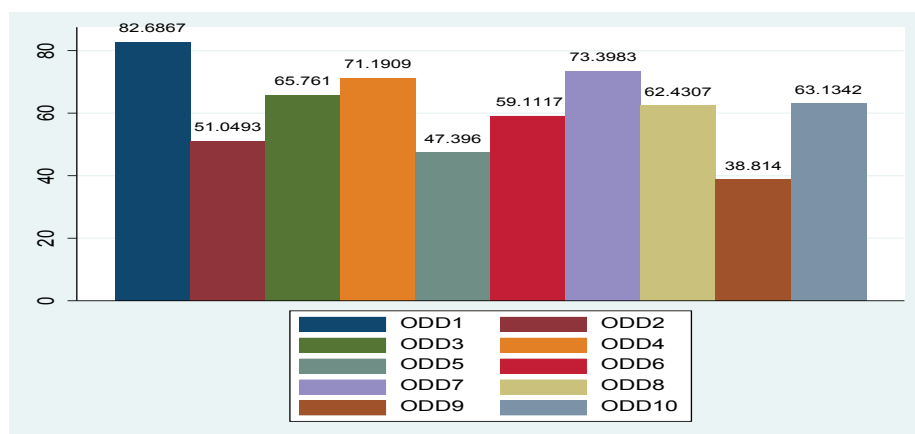
Les performances des PAN en matière de réalisation des ODD vont être analysées selon trois sphères : socio-économique, environnementale et institutions et gouvernance. L'analyse portera dans un premier temps sur les performances moyennes de ces pays³ et dans un deuxième temps, sur leurs performances individuelles.

2.1 Sphère socio-économique

En moyenne, les PAN ont pu réaliser des performances respectables concernant l'ODD 1 (éradication de la pauvreté), cet objectif ayant été réalisé à 82,7% en moyenne. L'ODD 7 (accès à une énergie propre et d'un coût abordable) est réalisé à 73,4% en moyenne et l'ODD 4 (accès à une éducation de qualité) à 71,2% en moyenne.

Cependant, les performances moyennes des PAN concernant l'ODD 9 (promotion de l'innovation et infrastructures durables) et l'ODD 5 (égalité entre les sexes) sont modestes avec des taux de réalisation respectifs de seulement 38,8 et 47,4 % en moyenne.

Figure 3: Performances moyennes des PAN (sphère socio-économique)



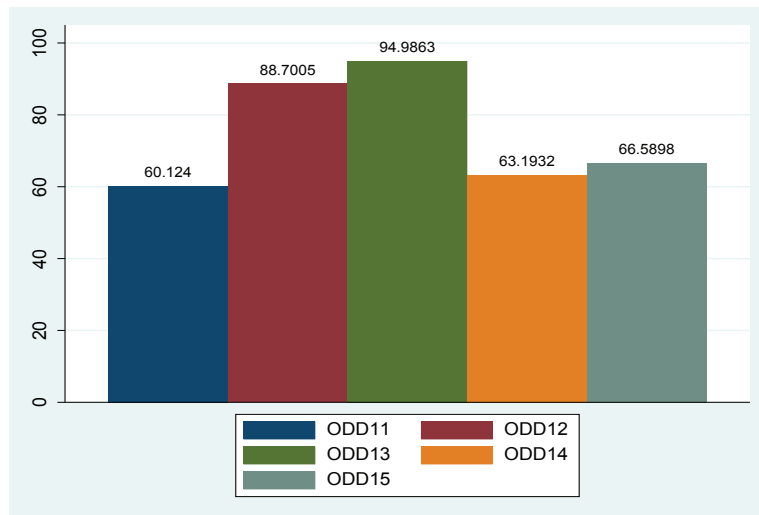
Source : Sachs et al.

2.2 Sphère environnementale

En matière d'environnement, les performances moyennes des PAN sont en général respectables, notamment pour l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 12 (production et consommation responsables), avec des taux de réalisation respectifs de 95 et 88,7% en moyenne. En revanche, les performances moyennes

³ Les moyennes sont calculées uniquement pour six pays, les données relatives à la Libye n'étant pas disponibles.

Figure 4: Performances moyennes des PAN (sphère environnementale)



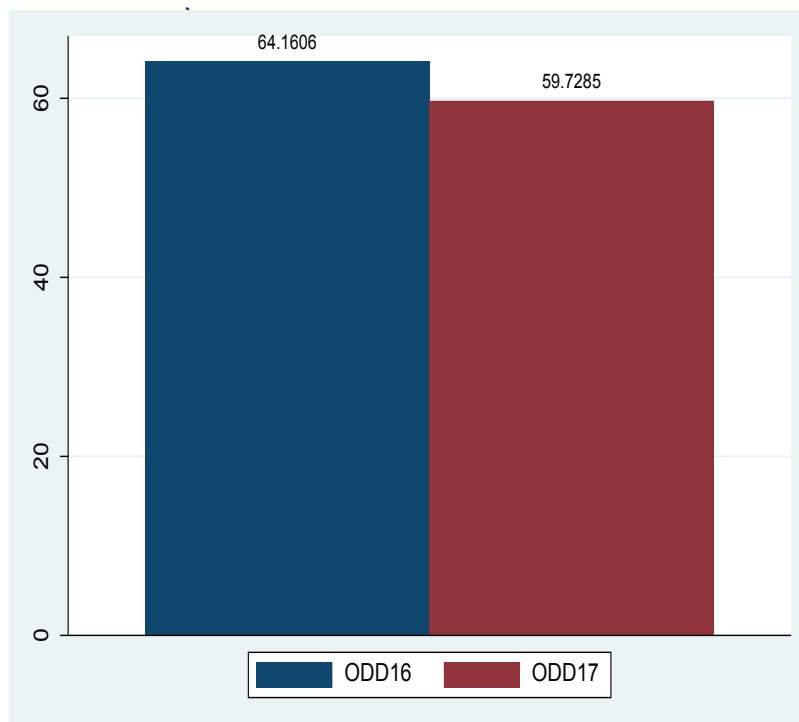
Source : Sachs et al.

concernant l'ODD 11 (création de villes et de communautés durables) et l'ODD 14 (protection de la faune et de la flore aquatiques) demeurent modestes avec des taux de réalisation respectifs de 60,1 et 63,2%.

2.3 Sphère des institutions et de la gouvernance

En matière de gouvernance et des institutions, les performances moyennes sont relativement modestes ne dépassant pas 64,2% pour l'ODD 16 et s'établissant à seulement 59,7% pour l'ODD 17.

Figure 5: Performances moyennes des PAN (sphère des institutions et de la



Source : Sachs et al.

3. Performances par pays⁴

L'Algérie se distingue par des performances appréciables dans la réalisation de l'ODD 1 qui est atteint à 98%, ainsi que pour l'ODD 4 (95%), l'ODD13 (89,8%), l'ODD12 (88,5%) et l'ODD8 (87,5%). Les performances les plus faibles sont associées à l'ODD 17 (44,4%), l'ODD 14 (50,5%) et l'ODD1 5 (59,5%).

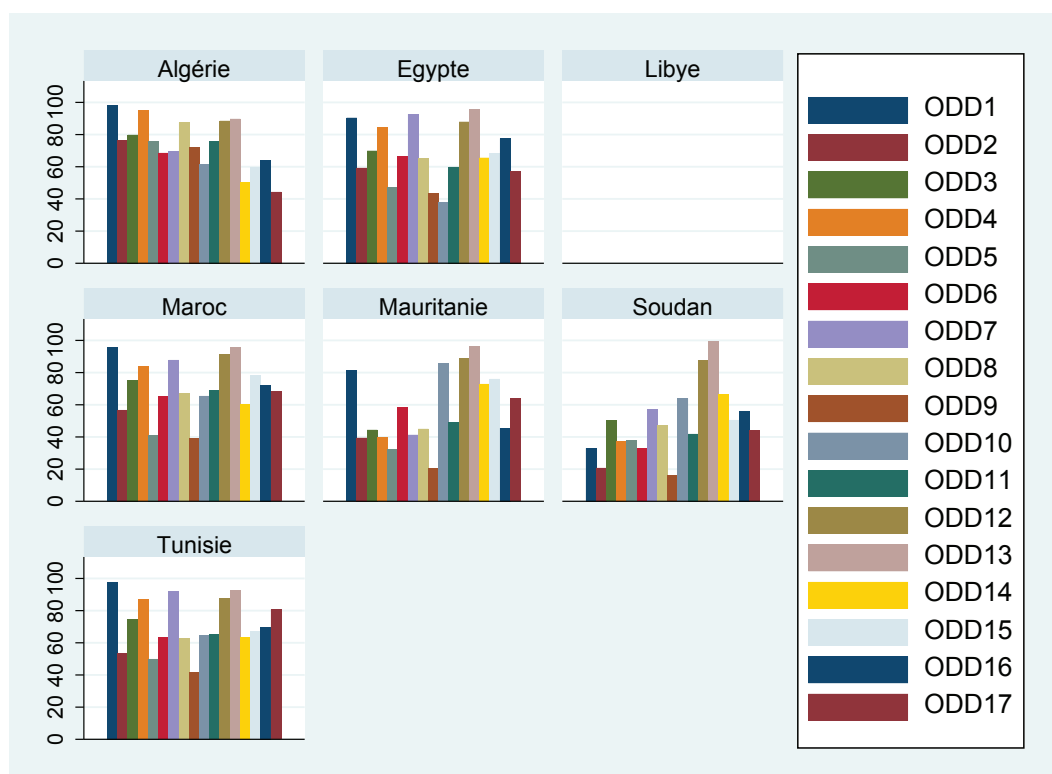
L'Égypte a atteint de bonnes performances en ce qui concerne l'ODD 13 (95,9%), l'ODD 7 (92,7%), l'ODD 1 (90,5%) et l'ODD 4 (84,4%). Cependant, ce pays accuse un retard dans la réalisation notamment de l'ODD 10 (37,8%), l'ODD 9 (43,5%) et l'ODD 5 (47,2%).

Les bonnes performances de la Mauritanie concernent notamment l'ODD 13, réalisé à 96,5%, l'ODD 12 (88%), l'ODD 10 (85,6%) et l'ODD 1 (81,4%). Les contre-performances sont surtout enregistrées dans la réalisation de l'ODD 9 (20,4%), l'ODD 5 (32,5%) et l'ODD 2.

Les meilleures performances du Maroc sont associées à l'ODD 13 (95,7%), l'ODD1 (95,5%), l'ODD 12 (91,4%) et l'ODD 7 (87,9%). Des contre-performances sont toutefois à relever en ce qui concerne l'ODD 9 (39,1%) et l'ODD 5 (41,1%).

Le Soudan a enregistré des performances appréciables, notamment en ce qui concerne l'ODD 13 (99,5%) et l'ODD 12 (87,8%) et dans des proportions moindres, l'ODD 14 et l'ODD 10. En revanche, des retards importants ont été enregistrés dans la réalisation de l'ODD 9 (16% seulement), l'ODD 2 (20,8%) et l'ODD 1 (33%).

Figure 6: Réalisation des ODD par pays



Source : Sachs et al.

⁴ Les performances de la Libye n'ont pas pu être évaluées faute de données.

Pour la Tunisie, des performances notables sont associées à l'ODD 1 (97,8%), l'ODD 13 (92,7%) et l'ODD 7 (92%). Cependant, des contre-performances sont à relever notamment pour l'ODD 9 (41,8%) et l'ODD 5 (49,9%).

II. Performances en matière de réalisation de l'Agenda 2063

1. Performances globales concernant les aspirations et les priorités

Les performances des PAN en matière de réalisation de l'Agenda 2063 varient d'un pays à l'autre. Les chiffres montrent que les moyennes cachent de forts contrastes entre les pays⁵.

Figure 7: Réalisations des PAN concernant les aspirations de l'Agenda 2063



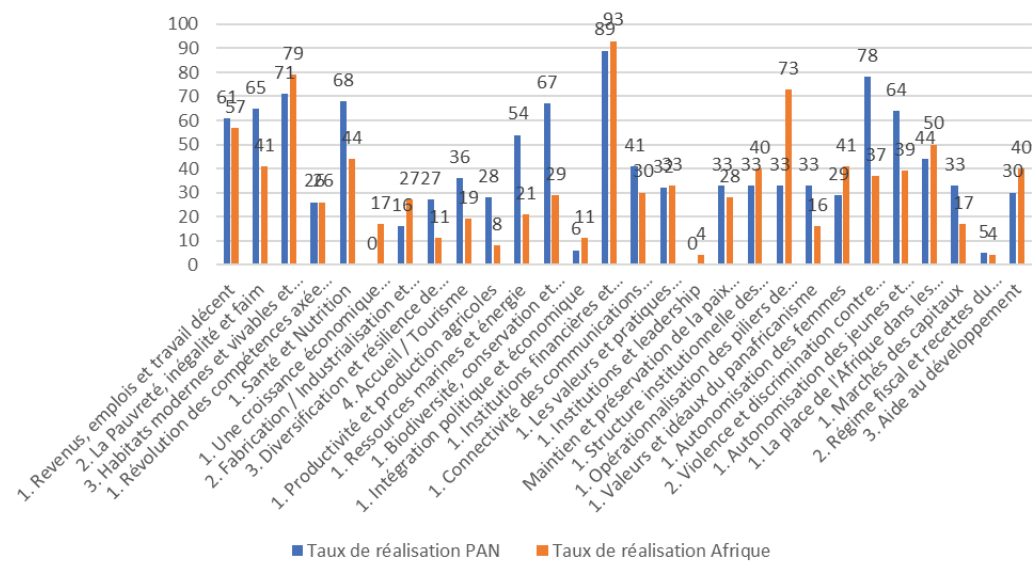
Source : <https://www.nepad.org/fr/agenda-dashboard>

La performance globale des PAN en matière de réalisation de l'Agenda 2063 se situe au niveau de 39%. Ce score est supérieur au score global de l'ensemble du continent africain estimé à 33%. Les scores des PAN relatifs aux aspirations 4 et 6 sont largement supérieurs à ceux de l'ensemble du continent. Pour ce qui est des aspirations 1 et 2, les scores qui s'élèvent respectivement à 43 et 45% sont légèrement en deçà des scores de l'ensemble du continent estimés à 49 et 46%. En revanche, les PAN accusent un retard important dans la réalisation des aspirations 3, 5 et 7.

Pour ce qui est des priorités, les performances moyennes des PAN dépassent celles du continent africain en matière de santé et de nutrition, de pauvreté, d'inégalité et d'élimination de la faim, de biodiversité, de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, des ressources marines et de l'énergie, de violence et de discrimination contre les femmes et les filles, d'autonomisation des jeunes et de droits des enfants. En revanche, les performances des PAN sont en deçà de la moyenne africaine dans des domaines tels que la croissance économique durable et inclusive, l'opérationnalisation des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), la structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité et l'aide au développement. Pour les autres priorités, les écarts de performances ne sont pas significatifs.

⁵ Les données portant sur les réalisations sont disponibles seulement pour 4 pays de l'Afrique du Nord : Algérie, Egypte, Soudan et Tunisie.

Figure 8: Performances comparées des PAN et du continent Africain concernant les priorités

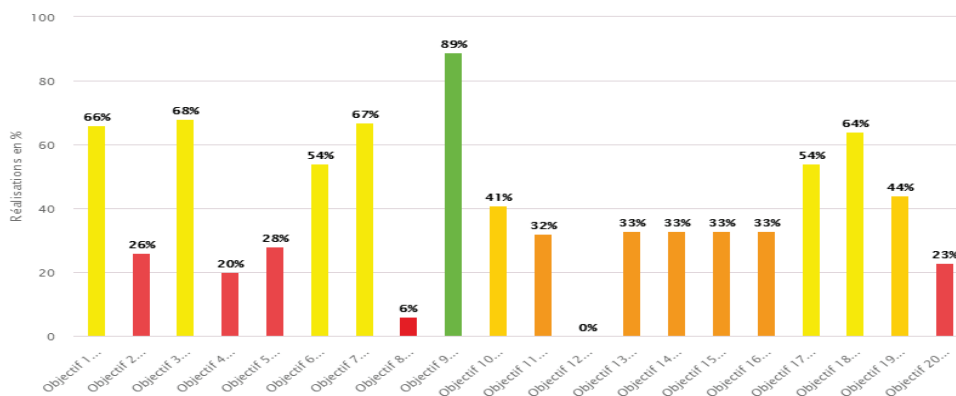


Source : NEPAD

2. Performances globales concernant les objectifs

Les performances des PAN en matière de réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 indiquent un taux de réalisation de 89% pour l'objectif 9 relatif aux institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles, de 68% pour l'objectif 3 (des citoyens en bonne santé et bien nourris), de 67% pour l'objectif 7 (économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat), de 66% pour l'objectif 1 (un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous) et de 64% pour l'objectif 18 (jeunes et enfants engagés et responsabilisés). Les objectifs où les PAN sont les moins performants sont les objectifs 12 (Des institutions compétentes et un leadership transformé à tous les niveaux) et 8 (une Afrique unie (fédérale ou confédérée)) avec des taux de réalisation estimés à

Figure 9: Performances des PAN concernant les objectifs



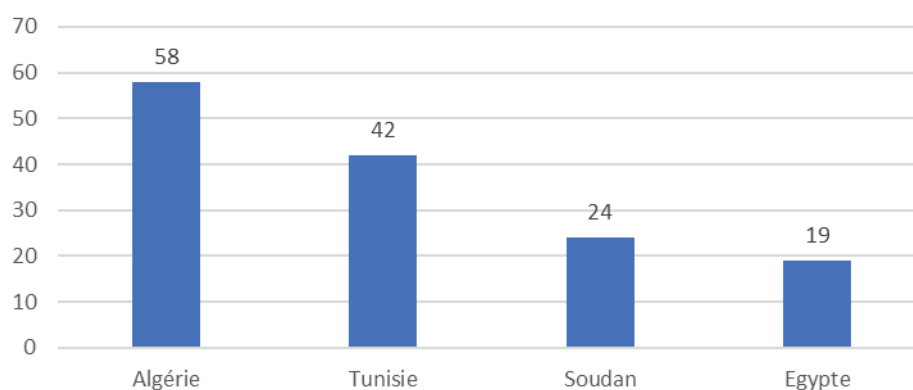
Source : NEPAD.

1 et 6% respectivement. Les objectifs 4, 20, 2 et 5 sont caractérisés par des taux de réalisation assez faibles qui varient de 20 à 26%. Pour le reste des objectifs, les taux de réalisation varient de 32 à 54%.

3. Performances par pays

Les données portant sur les réalisations ne sont disponibles que pour quatre pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Soudan et Tunisie). Elles montrent que l'Algérie est parvenue à réaliser 58% des aspirations, suivie par la Tunisie avec un taux de réalisation de 42%. Le Soudan et l'Egypte ont réalisé respectivement 24 et 19% des aspirations.

Figure 9bis: Taux de réalisation des aspirations, par pays (%)

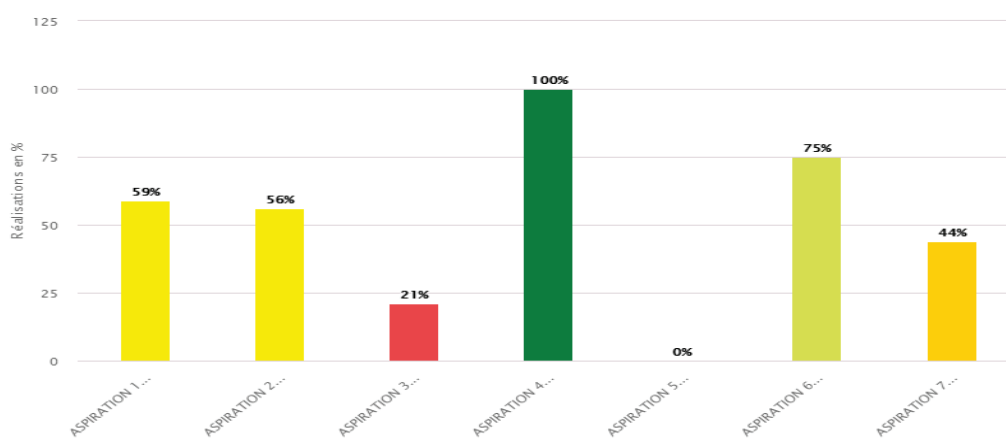


Source : NEPAD

3.1 Algérie

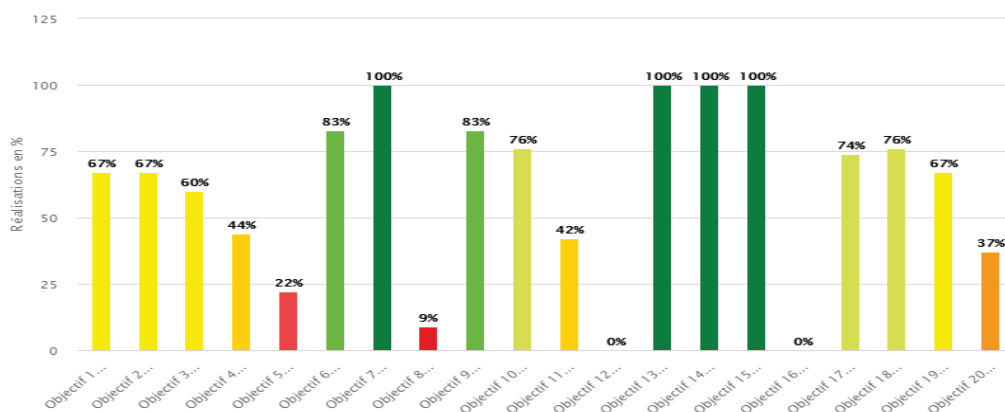
L'Algérie est parvenue à réaliser totalement l'aspiration 1 (une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable) et à 75% l'aspiration 6 (une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur

Figure 10: Algérie : réalisations concernant les aspirations



Source : NEPAD

Figure 11: Algérie : performances concernant les objectifs



Source : NEPAD.

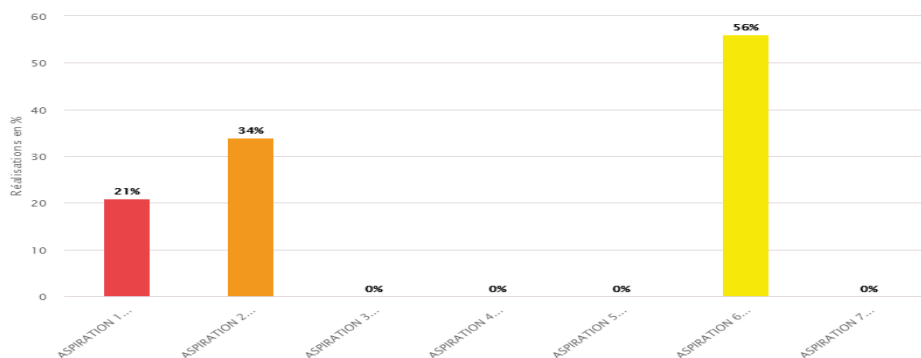
le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants). En revanche, s'agissant des aspirations 5 (une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées) et 3 (une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit), les performances de l'Algérie varient de trop faibles à faibles. Pour ce qui est des autres aspirations, elles vont de 44 à 59%.

Pour ce qui est des objectifs, l'Algérie a atteint les objectifs 7, 13, 14 et 15 de l'Agenda 2063 et réalisé au moins 75% des objectifs 6, 9, 10, 17 et 18. En revanche, pour les objectifs 12 et 16, les taux de réalisation ne dépassent pas 1%.

3.2 Egypte

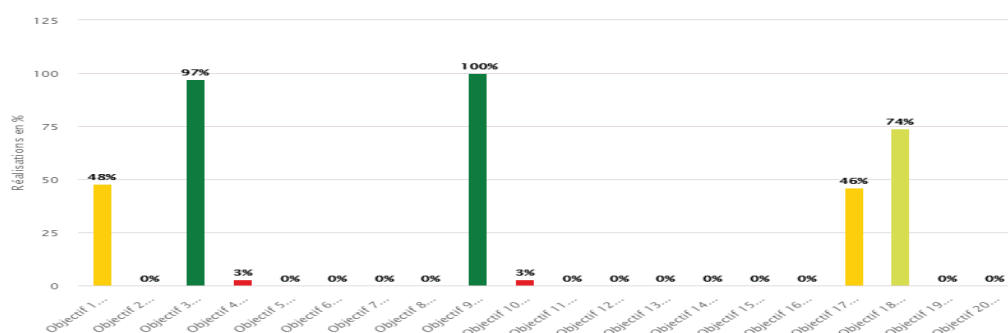
Les données montrent que l'Égypte a réalisé 56% de l'aspiration 6 et que les aspirations 1 et 2 sont réalisées respectivement à 21 et 34%. En revanche, pour les aspirations 3, 4, 5 et 7, les taux de réalisation sont pratiquement nuls.

Figure 12: Egypte : performances concernant les aspirations



Source : NEPAD.

Figure 13: Egypte : performances concernant les objectifs



Source : NEPAD

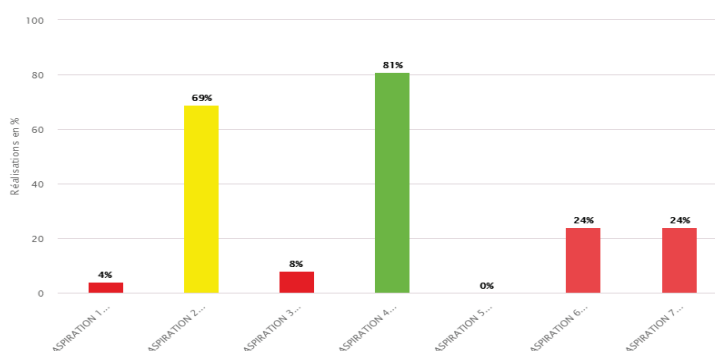
L'analyse des performances en concernant les objectifs montre que l'Egypte est parvenue à réaliser la totalité ou la quasi-totalité des objectifs 9 et 3. L'objectif 18 est réalisé aux trois quarts et les taux objectifs 1 et 17 à 48 et 46%. Pour les autres objectifs, les taux de réalisation vont de très faibles à nuls.

3.3 Soudan

Le Soudan est parvenu à réaliser l'aspiration 4 à 81% et l'aspiration 2 à 69%. Les taux de réalisation des autres aspirations varient de 4 à 24%, hormis l'aspiration 5 qui a un taux de réalisation nul.

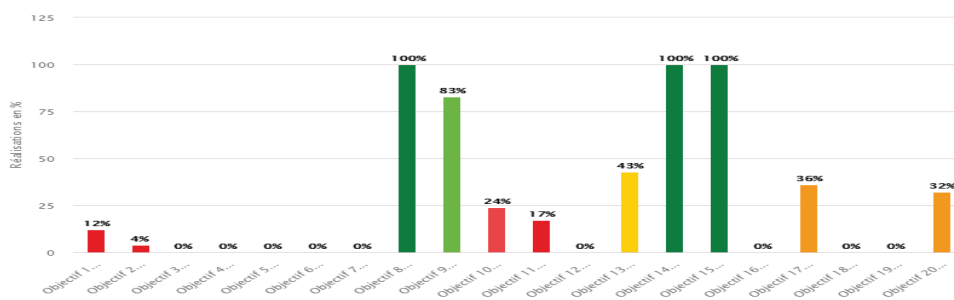
Les objectifs où le Soudan enregistre un taux de réalisation de 100% sont les objectifs 8, 14 et 15. L'objectif 9 est réalisé à 83%, l'objectif 13 à 43% tandis que les taux de réalisation des autres objectifs varient de 4 à 36% à l'exception des objectifs 3, 4, 5, 6, 7, 12, 16, 18 et 19 dont les taux de réalisation sont pratiquement nuls.

Figure 14 : Soudan : performances concernant les aspirations



Source : NEPAD

Figure 15: Soudan : performances concernant les objectifs



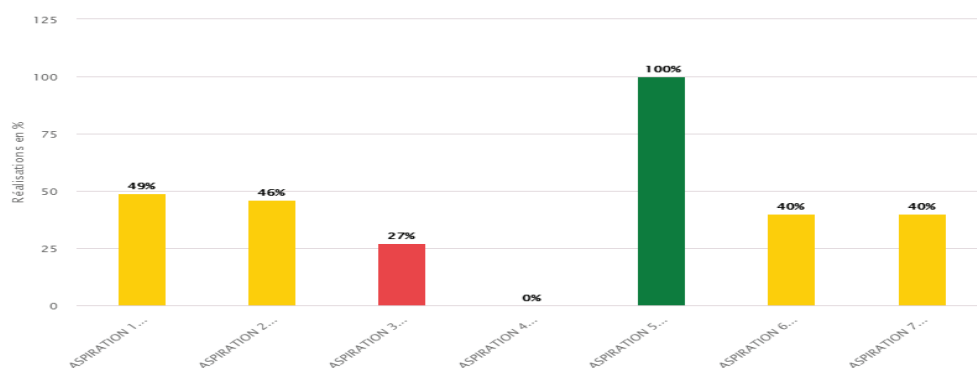
Source : NEPAD

3.4 Tunisie

Les données montrent que la Tunisie est parvenue à réaliser complètement l'aspiration 5 (une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées). Les taux de réalisation des aspirations 1, 2, 6 et 7 varient de 40 à 49%. L'aspiration 3 est réalisée à 27%. Pour l'aspiration 4 (une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité), les réalisations de la Tunisie ont porté notamment sur les points suivants :

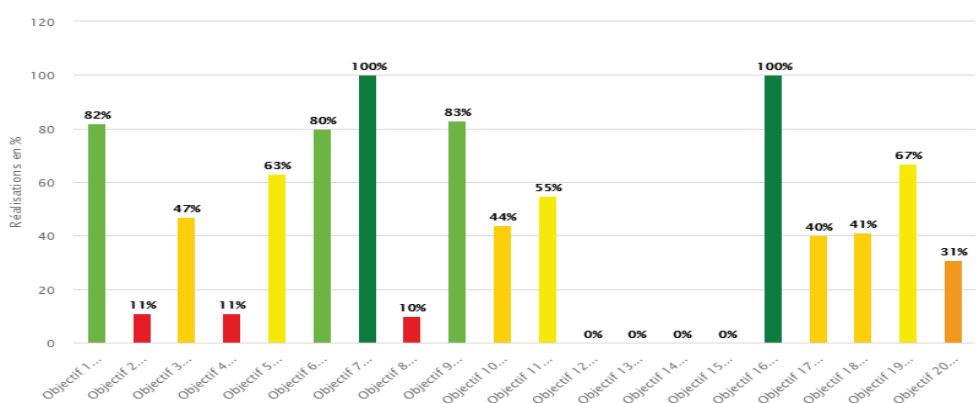
- La Tunisie a reçu en 2015 le prix Nobel de la paix, attribué au quartet, composé du syndicat UGTT, de l'organisation patronale UTICA, de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et de l'Ordre des avocats, qui a joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un dialogue national après la révolution de 2011 ;
- Un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (PAN-1325), coordonné par le MFFES a été approuvé par le conseil ministériel du 08 août 2018. Le PAN-1325, qui s'inscrit dans le cadre du programme régional « Femmes, paix et sécurité dans les États arabes », initié en 2016 avec le soutien financier du Gouvernement finlandais, vise à tirer parti du cadre normatif mondial sur les femmes, la paix et la sécurité et à contribuer à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des engagements pour la paix et la sécurité des femmes, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Une collaboration étroite a été mise en œuvre entre les services de la gouvernance auprès de la Présidence pour l'exploitation des indicateurs développés par l'Institut national de la statistique (INS) dans le cadre d'une enquête nationale sur la perception du citoyen envers la paix, les libertés et la gouvernance locale inspirée du module sur la gouvernance, la paix et la sécurité de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) ;
- La Tunisie a contribué aux opérations de maintien de la paix dans le monde. A noter que la première opération de maintien de la paix de l'ONU à laquelle elle a pris part remonte à l'année 1960 au Congo avec un contingent d'un millier d'hommes.

Figure 16: Tunisie : performances concernant les aspirations



Source : NEPAD.

Figure 17: Tunisie : performances concernant les objectifs



Source : NEPAD.

S'agissant des objectifs, la Tunisie a atteint deux objectifs, à savoir les objectifs 7 et 16. Trois autres objectifs (1, 6 et 9) ont des taux de réalisation d'au moins 80%. Pour les autres objectifs, les performances sont variables et les taux d'achèvement vont de 11 à 67%.

III. Analyse des tendances concernant les ODD

Les tendances⁶ en matière de mise en œuvre des ODD seront analysées au niveau des indicateurs associés à chaque ODD et selon trois domaines : domaine socio-économique, domaine environnemental et changements climatiques et domaine des institutions et de la gouvernance.

⁶ Source: Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

1. Domaine socio-économique

Les indicateurs socio-économiques sont liés aux ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

1.1 Pauvreté

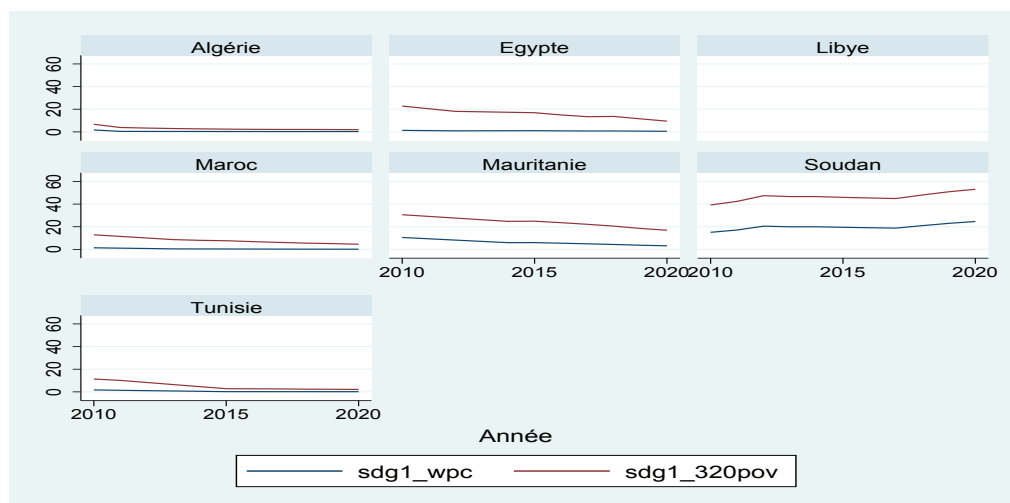
En matière de lutte contre la pauvreté et la faim, les PAN ont de façon générale réalisé des performances respectables. Les tendances traduisent une baisse constante, plus ou moins importante selon les pays; le Soudan, qui enregistre une tendance à la hausse de ces indicateurs, étant la seule exception.

Comme le montre le graphique ci-après, l'Algérie pour laquelle les niveaux de ces indicateurs sont déjà faibles au départ, parvient à renforcer sa position en matière de lutte contre la pauvreté et de malnutrition, suivie par la Tunisie où la tendance baissière de ces deux indicateurs est très marquée depuis 2015. Le Maroc parvient également à réduire de manière significative ses indicateurs relatifs à la pauvreté et à la malnutrition.

L'Égypte et la Mauritanie, qui affichaient initialement des taux de pauvreté et de malnutrition relativement élevés, sont sur une tendance baissière et ont pu, grâce à des programmes et politiques ciblés, réduire de manière drastique la proportion de leur population vivant en dessous du seuil de pauvreté et souffrant de problèmes de malnutrition.

Parmi tous les PAN, seul le Soudan ne parvient pas encore à renverser la tendance haussière de ces deux indicateurs qui enregistrent des niveaux alarmants.

Figure 18: Tendances en matière de lutte contre la pauvreté par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sdg1_wpc : proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté fixé à 1.90 \$ par jour (%).

sdg1_320pov : proportion de la population vivant en-dessous du seuil fixé à 3.20 \$ par jour (%).

1.2 Malnutrition

Les données relatives à la situation nutritionnelle dans les PAN montrent une tendance générale à la baisse des indicateurs pour tous les pays à l'exception de la Mauritanie. La situation nutritionnelle est mesurée par trois indicateurs : la prévalence de la sous-alimentation (sdg2_undrnsh), la prévalence du retard de croissance chez les enfants

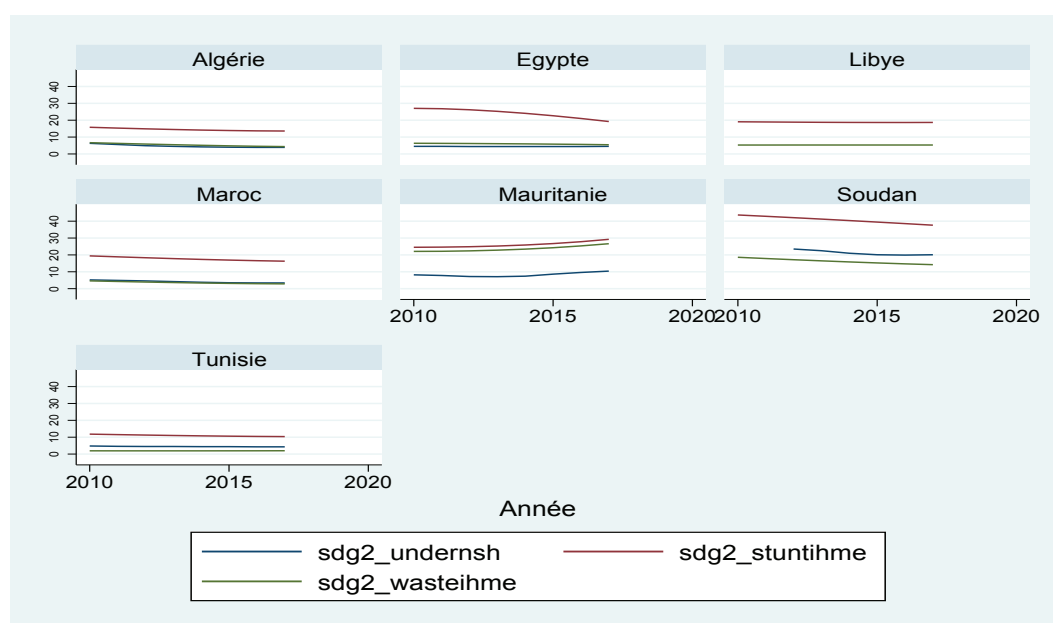
de moins de 5 ans (sdg2_stunting) et la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (sdg2_wasting).

L'indicateur relatif à la prévalence de la sous-alimentation, mesuré seulement pour l'Algérie et l'Égypte, reflète une nette amélioration de la situation alimentaire générale dans ces deux pays.

L'évolution de l'indicateur qui mesure le retard de croissance chez les enfants indique une tendance générale à la baisse pour tous les pays à l'exception de la Mauritanie. Cet indicateur demeure assez élevé en Égypte et au Soudan et moyennement élevé en Algérie.

La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans demeure assez élevée au Soudan et en Mauritanie. Elle est relativement faible en Algérie, en Égypte et en Tunisie. Au Maroc, la nutrition des enfants de moins de 5 ans a connu une amélioration continue. Entre 2004 et 2018, l'insuffisance pondérale a été réduite de 10,2 à 2,9%, le retard de croissance de 18,1 à 15,1%⁷. Cet indicateur a enregistré une tendance à la baisse pour l'ensemble des PAN sauf en Mauritanie où elle est en hausse et en Libye où elle reste stable.

Figure 19: Tendances en matière de prévalence de la malnutrition par pays



Source : Sachs et al.

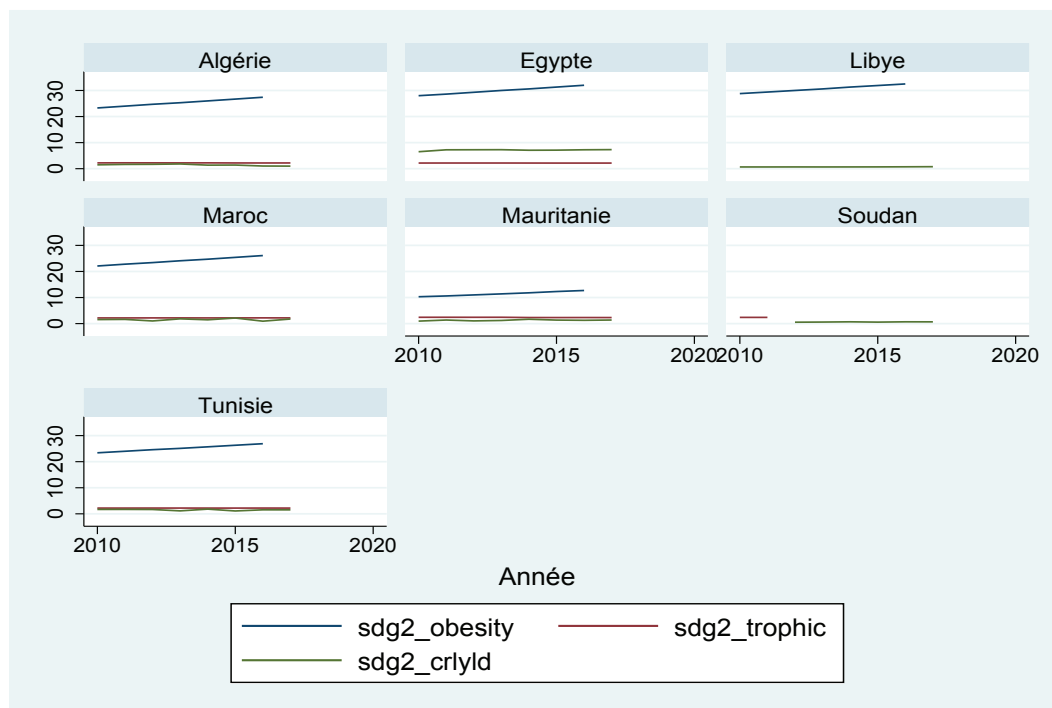
Notes : sdg2_undersh : prévalence de la sous-alimentation (%), sdg2_stunthme : prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, sdg2_wasteihme : prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.

1.3 Obésité, niveau trophique et rendement céréalier

L'obésité en tant que forme de déséquilibre nutritionnel connaît une évolution alarmante dans les PAN. La hausse du taux de prévalence de l'obésité dans ces pays est quasi-générale et constitue un fléau, notamment en Égypte et en Libye où ce taux dépasse les 30%. En Algérie et en Tunisie, il est moins élevé mais ascendant.

⁷ Source : VNR Maroc 2020.

Figure 20: Obésité, niveau trophique et rendement céréalier par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sgd2_obesity : Prévalence de l'obésité chez la population adulte (%), sgd2_trophic : niveau trophique humain (2 : bon, 3 : mauvais), sgd2_crlyld : rendement céréalier (Tonnes par Hectare de terres récoltées).

Au Maroc, l'émaciation a baissé de 9,3 à 2,6%, alors que le surpoids a été maîtrisé aux environs de 10,5% (12,3% pour les garçons contre 9,2% pour les filles)¹. En Mauritanie, ce taux est assez faible mais tend à augmenter. Cet indicateur n'est pas disponible pour le Soudan.

Le niveau trophique humain, qui renseigne sur la qualité de l'alimentation humaine, est moyennement élevé, notamment en Mauritanie. La situation en Libye et au Soudan n'est pas claire par manque de données. Pour les autres pays, la situation semble s'améliorer mais à un rythme assez faible.

Le rendement céréalier est en général faible et fluctuant dans les PAN sauf en Egypte. Cette situation s'explique par le fait que les récoltes dépendent de précipitations généralement très aléatoires. Seul l'Egypte, dont la récolte céréalière est en grande partie irriguée, parvient à des niveaux de rendement assez élevés. Le faible rendement céréalier dans la plupart des PAN pose le problème de leur sécurité alimentaire et de leur forte dépendance vis-à-vis des importations de produits céréaliers.

1.4 Santé maternelle, néonatale et juvénile

Le système de santé est analysé à l'aide des indicateurs relatifs à la santé maternelle et néonatale, ainsi qu'au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

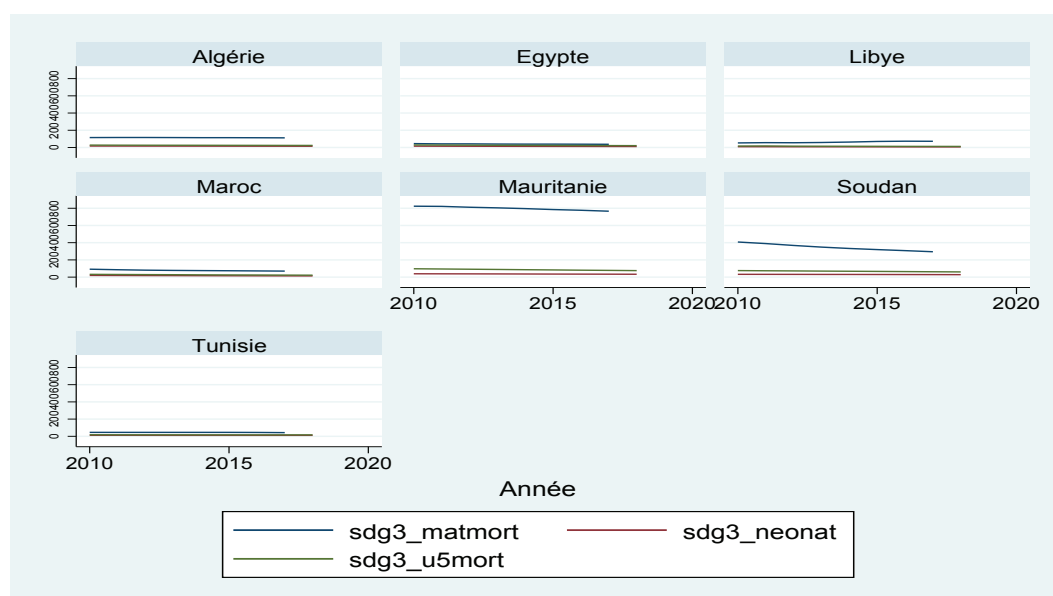
Le taux de mortalité maternelle demeure très élevé dans certains PAN, notamment en Mauritanie et au Soudan où il a atteint respectivement 766 et 295 en 2017. Ce taux est le plus faible en Egypte (37) et en Tunisie (43) en 2017 et varie pour les autres pays entre 112 (Algérie) et 70 (Maroc). En général, il connaît une tendance à

la baisse dans l'ensemble des PAN sauf en Libye où il a enregistré une hausse ces dernières années.

Le taux de mortalité néonatale dans les PAN est en général relativement faible sauf en Mauritanie où il a atteint 33,5 / 1000 et au Soudan (28.6) en 2018. La Libye se distingue par le taux le plus faible (6.4 en 2018). D'une manière générale, ce taux connaît une tendance à la baisse.

La mortalité chez les enfants de moins de 5 ans suit la même tendance que la mortalité maternelle, quoiqu'elle soit plus élevée et varie de 12/1000 en Libye à 75.7 en Mauritanie en 2018.

Figure 21: Santé maternelle et néonatale par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sdg3_matmort : taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes), sdg3_neonat : taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes), sdg3_u5mort : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes).

1.5 Maladies contagieuses et transmissibles

L'incidence de la tuberculose reste assez élevée dans plusieurs PAN, notamment en Mauritanie et au Soudan et dans une moindre mesure en Algérie. Ce taux est assez faible en Egypte et moyennement faible en Tunisie et en Libye.

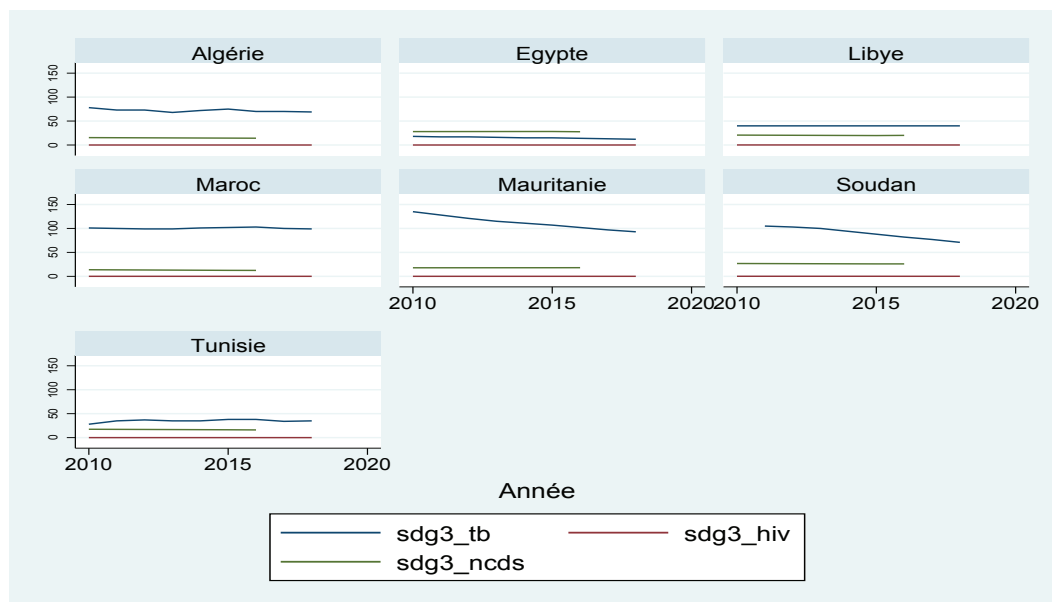
Au Maroc, l'incidence annuelle, toutes formes confondues, a baissé, entre 2015 et 2018, de 101 à 99 cas pour 100 000 habitants. Un plan stratégique national antituberculose 2018-2021 a été mis en place pour atteindre une réduction de 40% du nombre de décès liés à cette maladie à l'horizon 2021⁸.

La tendance générale reflète une nette baisse en Mauritanie et au Soudan, et elle est relativement stable dans les autres pays.

⁸ Source : VNR Maroc 2020.

Les infections au VIH sont relativement faibles dans l'ensemble des PAN et la tendance est stable. Le taux de mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques est assez élevé au Soudan, en Egypte et en Libye ; il est moyennement élevé dans les autres pays, avec une légère tendance à la baisse dans la quasi-totalité des PAN.

Figure 22: Prévalence de maladies contagieuse ou transmissibles par pays



Notes : sdg3_tb : incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants, sdg3_hiv : nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, sdg3_ncds : taux de mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques.

1.6 Espérance de vie, mortalité due aux accidents et fertilité

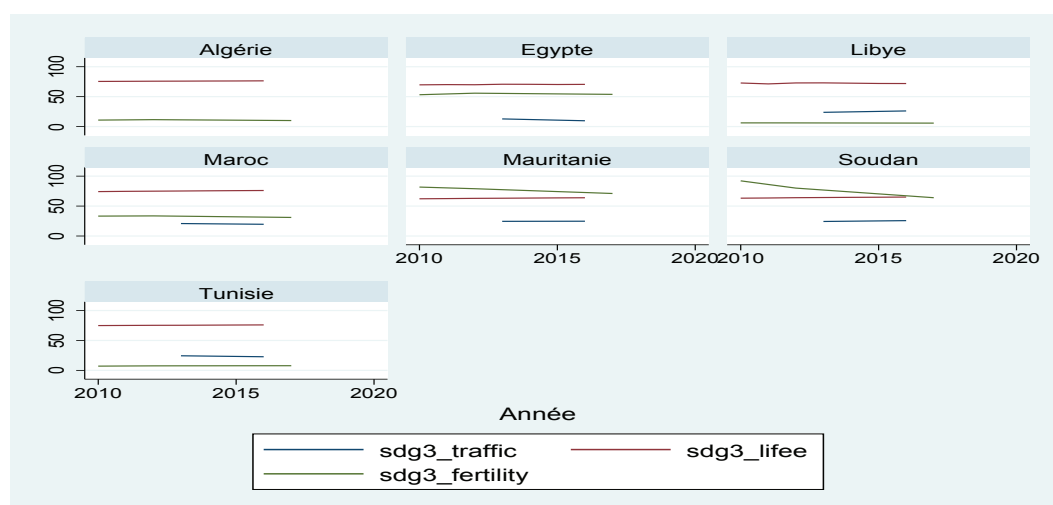
L'espérance de vie traduit un ensemble de facteurs socio-économiques liés au système de santé, à l'alimentation et à l'hygiène de vie en général. On peut subdiviser les pays de l'Afrique du Nord en trois groupes : le premier (Algérie, Maroc et Tunisie) où l'espérance de vie est assez élevée (environ 76 ans), le deuxième (Égypte et Libye) où l'espérance de vie oscille entre 70,5 (Égypte) et 71,9 (Libye) et le troisième (Mauritanie et Soudan) où l'espérance de vie demeure relativement faible (63,9 pour la Mauritanie et 65,1 pour le Soudan). Pour cet indicateur, la tendance est généralement à la hausse.

La mortalité due aux accidents de la route traduit généralement l'état de l'infrastructure routière ainsi que la vétusté des moyens de transport. Cet indicateur est relativement élevé dans la quasi-totalité des PAN, à l'exception de l'Égypte et du Maroc où il est relativement faible.

Au Maroc, le taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100 000 habitants est passé de 11 décès en 2016 à 9,37 décès en 2019. L'objectif des pouvoirs publics est de ramener ce taux à 5,6 décès pour 100 000 habitants à l'horizon 2025⁹.

⁹ Source : VNR Maroc 2020.

Figure 23: Mortalité liée aux accidents de la route, espérance de vie et fertilité chez les adolescentes par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sdg3_traffic : taux de mortalité liée aux accidents de la route, sdg3_lifée : espérance de vie à la naissance (nombre d'années), sdg3_fertility : taux de fertilité des adolescentes (nombre de naissances pour 1000 filles âgées de 15 à 19 ans).

La fertilité chez les jeunes adolescentes demeure très élevée quoiqu'en baisse dans trois pays, à savoir, la Mauritanie, le Soudan et l'Égypte. Elle est moyennement élevée au Maroc et plutôt faible en Libye, en Tunisie et en Algérie. Cet indicateur suit une tendance générale à la baisse dans pratiquement tous les pays.

1.7 Santé de base

Les données portant sur la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié sont très partielles et ne permettent pas d'établir des tendances. Des données ponctuelles sont disponibles pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et le Soudan. C'est en Libye et en Algérie que la proportion est la plus élevée quoique datant d'avant 2015. Elle est la plus élevée en Libye où elle atteint presque 100% ; en Algérie, elle est de 96,6% (2013). Au Soudan, elle avoisine les 77,5% (2014) et suit une tendance à la hausse. Au Maroc, elle a augmenté entre 2011 et 2018, de 73,6 à 86,6% au niveau national, de 92,1 à 96,6% en milieu urbain et de 55 à 74,2% en milieu rural¹⁰. En Mauritanie, elle ne dépasse pas les 69,3% (2015).

Le taux de survie des enfants ayant reçu deux vaccins recommandés par l'OMS est assez élevé, notamment au Maroc où il est stable et frôle les 100% ; il est également assez élevé en Tunisie où il oscille entre 94 et 98% selon les années. Il est assez élevé en Libye, fluctuant entre 93 et 98%. L'Égypte et l'Algérie ont enregistré des taux assez élevés jusqu'au milieu de la décennie avant de connaître une certaine baisse. Au Soudan, ce taux de survie est assez fluctuant, variant de 85% en 2013 à 90% en 2017.

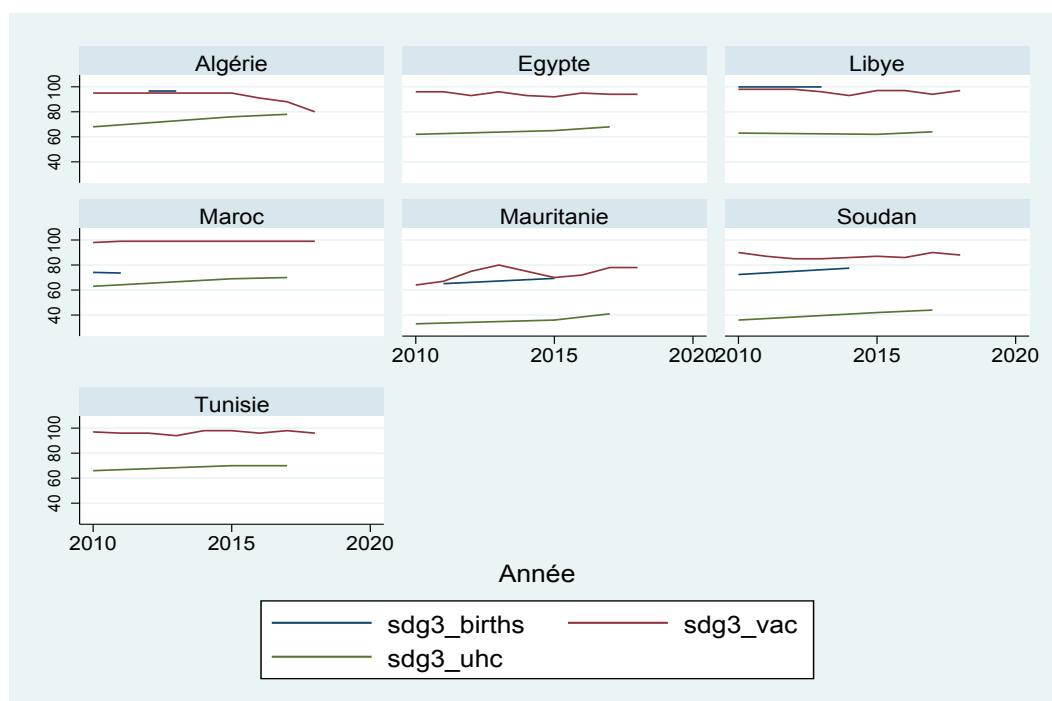
La proportion de la population cible qui bénéficie de la couverture des services de santé essentiels est la plus forte en Algérie où selon le dernier chiffre qui date de 2017, elle s'établit à 78%. Cette proportion, qui atteint 70% au Maroc et en Tunisie

¹⁰ Source : VNR Maroc 2020.

(2017), est de 68% en Egypte et avoisine les 64% en Libye. C'est en Mauritanie et au Soudan qu'elle est la plus faible et ne dépasse guère respectivement 41 et 44% (2017). Il faut toutefois noter que la tendance générale de cette proportion est à la hausse, ce qui est le fruit des efforts consentis par les gouvernements pour étendre les services de santé de base.

La perception subjective du bien-être mesurée sur une échelle de 0 (mauvais) à 10 (excellent) s'établit à une moyenne de 4,8 pour les PAN. Toutefois, elle est variable selon les pays : c'est en Algérie qu'elle est la plus élevée ; elle y a atteint 6,4 en 2014 avant de baisser légèrement à 5 en 2018. En Libye, elle est relativement élevée, avoisinant les 5,8 en 2012 avant de baisser à 5,5 en 2018. Au Maroc, elle est la plus stable et s'établit à 5,1 en 2019. Pour les autres pays, elle varie d'un pays à l'autre selon les années, la proportion la plus faible étant enregistrée en Egypte en 2013 (3.6) et la plus élevée en Tunisie (5,2) pour la même année.

Figure 24: Etat des services de santé de base et perception du bien-être par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sdg3_births : proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%), sdg3_vac : taux de survie des enfants ayant reçu deux vaccins recommandés par l'OMS (%), sdg3_uhc : proportion de la population cible bénéficiant de la couverture des services de santé essentiels.

1.8 Système éducatif

Le système éducatif est analysé à travers les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire. Parmi les PAN, quatre pays sont parvenus à réaliser des taux assez élevés de scolarisation dans le primaire : Algérie (97,6%, 2018), Egypte (97%, 2018), Maroc (99,8%, 2018-2019) et Tunisie (99,1%, 2020). Dans deux pays, à savoir, la Mauritanie (79,6%, 2018) et le Soudan (60%, 2017), ce taux demeure faible mais avec une tendance à la hausse, notamment en Mauritanie.

En revanche, pour la scolarisation dans le secondaire, les taux restent faibles par rapport aux normes internationales, puisqu'en moyenne, ils ne dépassent guère 64,5%, avec une forte disparité entre les pays. C'est en Algérie et en Egypte qu'ils sont les plus élevés (84,6%, 2018). En Tunisie, le taux de scolarisation dans le secondaire est de 81,9% (2020).

Au Maroc et pour l'enseignement secondaire dans les collèges, le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans a atteint 91,8% en 2018-2019. Pour l'enseignement secondaire qualifiant, le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans est de 66,9% en 2018-2019¹¹.

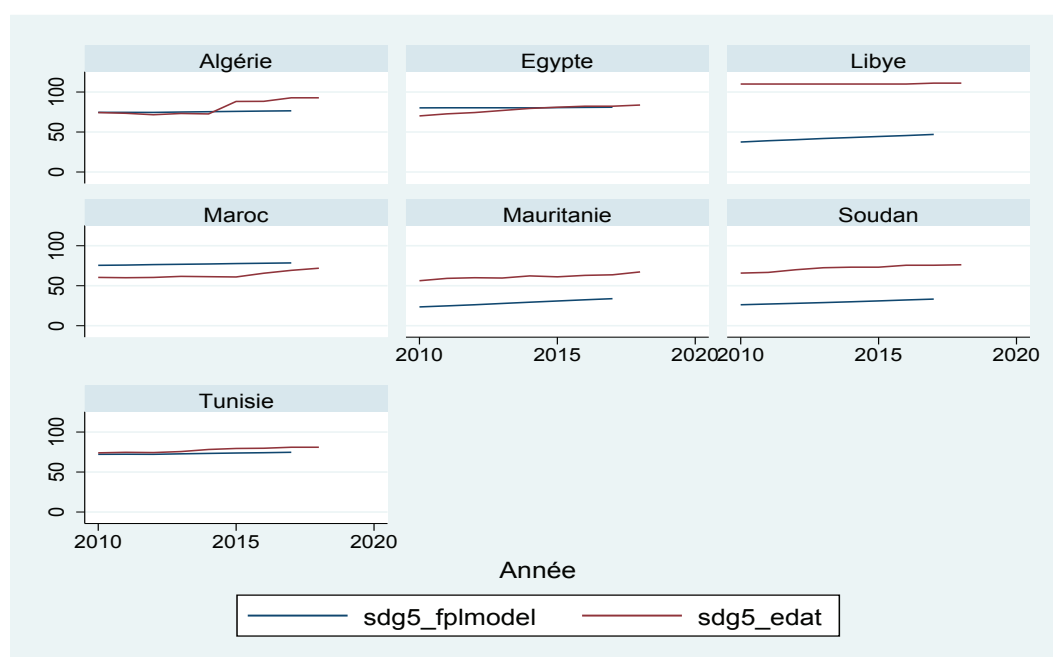
Pour le Soudan et la Mauritanie, ce taux est faible et ne dépasse guère les 57,5% pour le premier (2017) et 41,9% pour le second (2018). La tendance générale qui se dégage est en hausse, notamment pour la Mauritanie et l'Egypte.

Il y a lieu de noter que les données concernant ces indicateurs ne sont pas disponibles pour la Libye.

1.9 Egalité de genre

L'égalité de genre est analysée selon quatre indicateurs : d'une part, la demande de planning familial satisfaite par des méthodes modernes pour les femmes âgées de 15 à 49 ans et le ratio filles/garçons en nombre moyen d'années d'éducation reçues (sdg5_fplmodel et sdg5_lfpr dans la figure 26 ci-dessous); d'autre part, le ratio femme/

Figure 26: Egalité de genre en matière d'accès aux méthodes modernes de planning familial et à l'éducation par pays



Source : Sachs et al.

Notes : sdg5_fplmodel : demande de planning familial satisfaite par des méthodes modernes (% des femmes âgées de 15 à 49 ans), sdg5_edat : ratio filles/garçons en nombre moyen d'années d'éducation reçues.

¹¹ Source : VNR Maroc 2020.

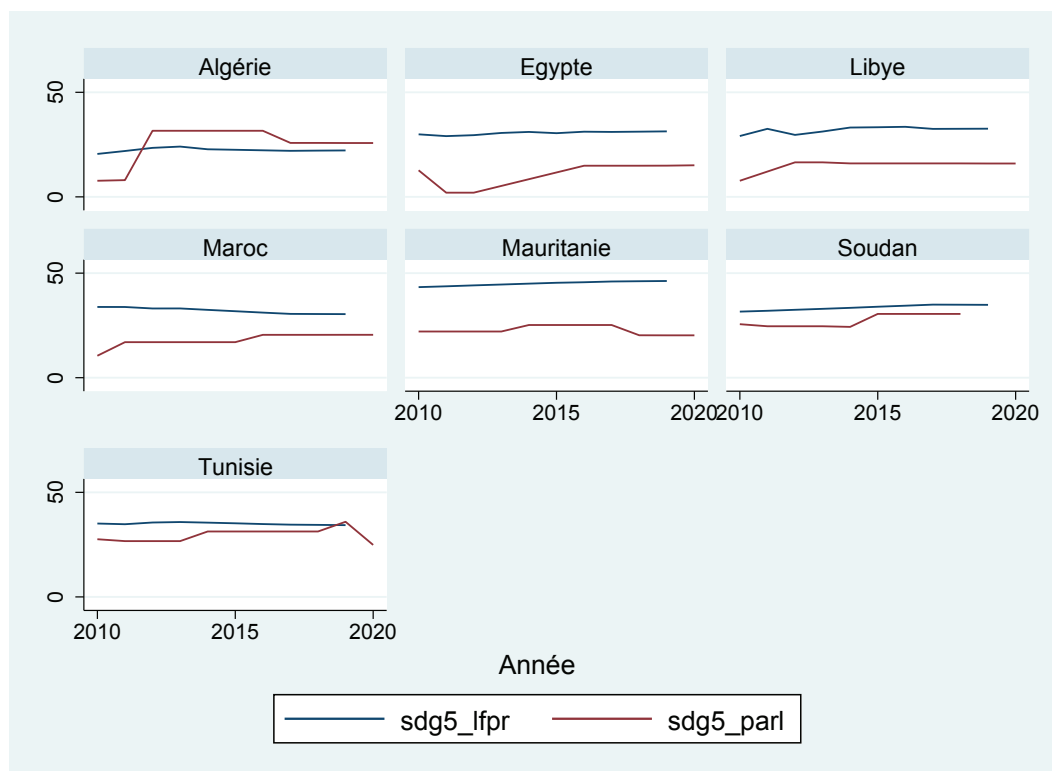
homme concernant le taux de participation à la force de travail et la proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (sdg5_lfpr et sdg5_parl, figure 27 ci-après).

L'accès des femmes aux méthodes modernes de planning familial est le plus fort en Egypte, au Maroc et en Tunisie avec des taux respectifs qui s'établissent respectivement à 81, 78.5, et 74,7% (2017) ; en Algérie, ce taux est en nette progression et s'établit à 76,5% (2017). Pour les autres pays et pour la même année, ce taux demeure faible et n'excède guère les 47% pour la Libye, 33.8% pour la Mauritanie et 33.3% pour le Soudan. S'agissant des tendances, hormis la Tunisie où ce taux est relativement stable, tous les autres pays enregistrent une tendance haussière plus ou moins prononcée.

Le ratio filles/garçons du nombre d'années d'études en tant qu'indicateur de parité en matière d'éducation est inférieur à 100 dans l'ensemble des PAN, ce qui dénote un écart au détriment des filles. Certes, cet écart est en train d'être rattrapé dans presque tous les pays, mais il reste considérable, notamment en Mauritanie (33.8% en 2017), au Soudan (33.3% en 2017) et en Libye (47% en 2017).

La participation de la femme au marché du travail, mesurée par le ratio femme/homme, demeure faible avec une moyenne d'environ 33% pour l'ensemble des PAN sur la dernière décennie. Ce ratio est le plus faible en Algérie où il n'excède guère les 22,2% (2019). C'est en Mauritanie qu'il est le plus élevé puisqu'il dépasse les 46% en 2019. Comme tendance et en tant que paramètre structurel, ce ratio évolue lentement à la hausse, sauf en Tunisie où on relève une légère tendance à la baisse.

Figure 27: Participation des femmes au marché du travail et au parlement par pays



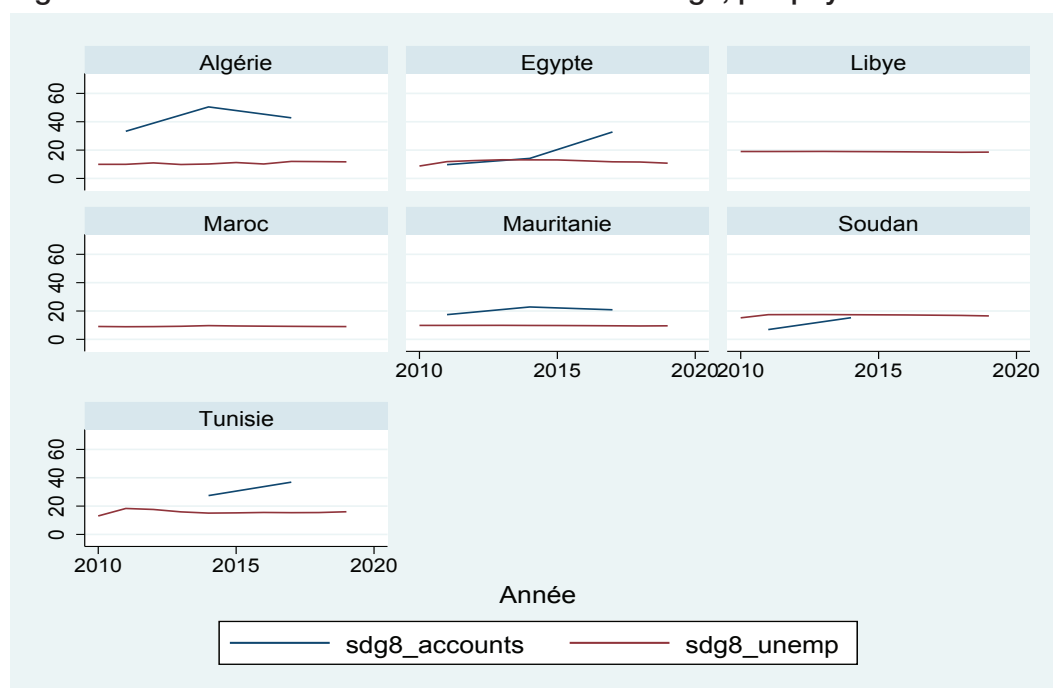
Notes : sdg5_lfpr : ratio femme/homme en termes de taux de participation à la force de travail (%), sdg5_parl : proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%).

La participation de la femme à la vie politique se reflète dans la proportion des sièges occupés par des femmes au parlement. Cette proportion suit les législatures et varie d'un pays à l'autre. En moyenne, sur la période 2010-2020, cette proportion était de 21,7% dans les PAN. Elle est la plus forte en Tunisie (35,9% en 2019), au Soudan (30,5 en 2018), en Algérie (25,8% en 2020). Elle est moyennement élevée au Maroc (20,5% en 2016) et en Mauritanie (20,3% en 2020). Elle demeure relativement faible en Egypte (15,1% en 2020) et en Libye (16% en 2020).

La plupart des PAN ont un taux de chômage structurel assez élevé. Les pays où ce taux est le plus faible en 2019 sont le Maroc (9%), la Mauritanie (9.5%), l'Egypte (10.8%) et l'Algérie (11.7%). En revanche, les autres pays connaissent des taux de chômage élevés qui varient de 18.6% en Libye, à 16.5% au Soudan et à 15.3% en Tunisie et cette situation risque de s'aggraver davantage dans le futur à cause de la crise liée à la pandémie du COVID-19.

D'un autre côté, l'accès de la population aux services financiers est remarquablement faible dans les PAN où la proportion des adultes possédant un compte bancaire ne dépasse guère les 40%, sauf en Algérie et en Libye où cette proportion s'établit à 42.8 et 65,7% respectivement en 2017.

Figure 28: Accès aux services bancaires et chômage, par pays



Notes : sdg8_accounts : proportion d'adultes (de 15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires, sdg8_unemp : taux de chômage (% de la force de travail totale).

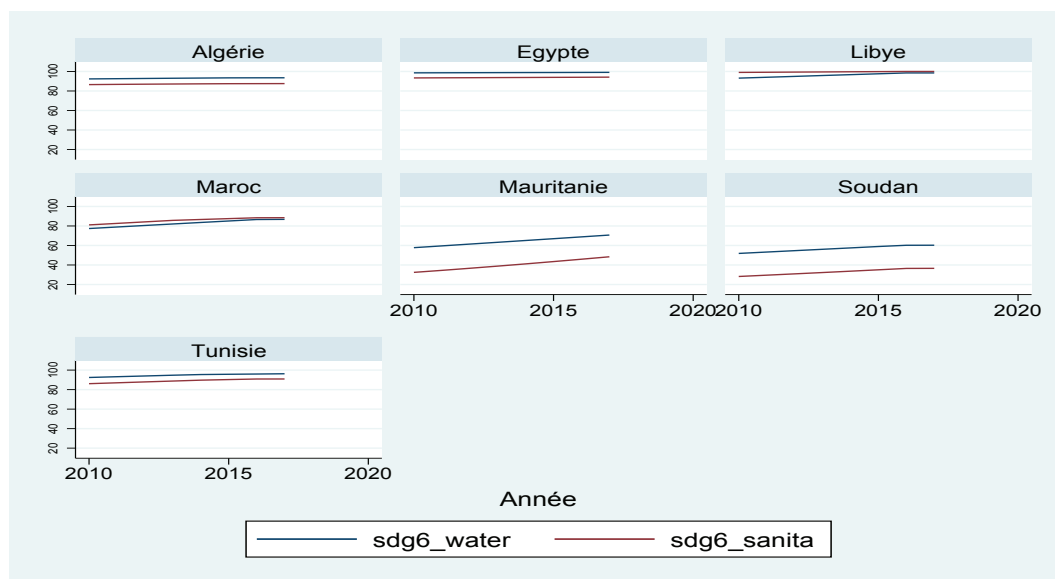
2. Infrastructure de base, TIC et R&D

2.1 Electricité, eau potable et assainissement

En matière d'alimentation en eau potable, les PAN peuvent être scindés en deux groupes : ceux pour lesquels le taux est suffisamment élevé et ceux pour lesquels une proportion importante de la population ne parvient toujours pas à s'approvisionner

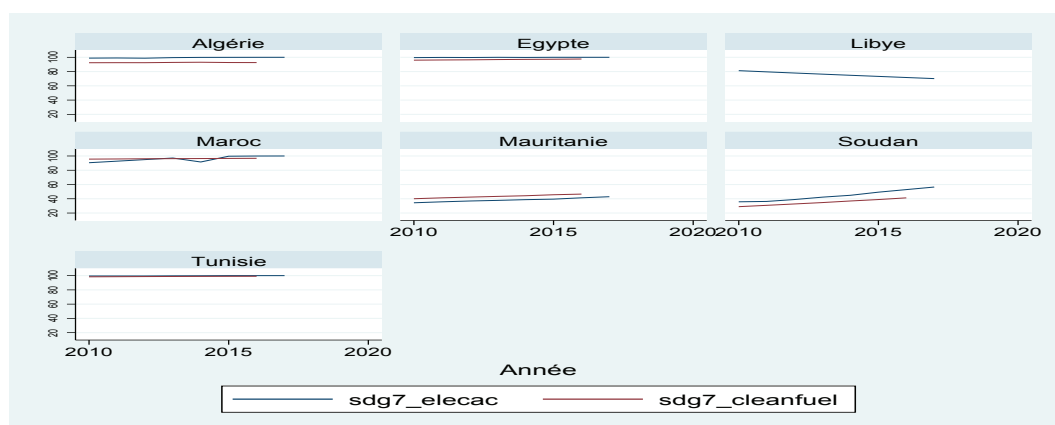
de manière adéquate en eau potable. En 2017, le taux d'adduction en eau potable s'élevait à 93,6% en Algérie, à 99,1% en Egypte, à 98,5% en Libye et à 96,3% en Tunisie. Au Maroc, l'accès à l'eau potable est généralisé en milieu urbain. En milieu rural, le taux atteignait plus de 97% en 2019¹². Pour le Soudan et la Mauritanie, ces taux sont respectivement de 60,3% et 70,7%, avec une tendance nette à la hausse. Le même schéma s'applique aux services d'assainissement quoique à des taux plus faibles, notamment pour la Mauritanie et le Soudan dont seulement 48,4 et 36,6% des populations respectives sont reliés à un réseau d'assainissement.

Figure 29: Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement par pays



Notes : sdg6_water : proportion de la population utilisant au moins des services de base d'alimentation en eau potable. Sdg6_sanita : proportion de la population utilisant au moins des services de base d'assainissement.

Figure 30: Accès à l'électricité et à l'énergie propre par pays



Notes : sdg7_elecac : proportion de la population ayant accès à l'électricité (%), sdg7_cleanfuel : proportion de la population ayant accès aux carburants et aux technologies propres pour la cuisson (%).

En matière d'accès à l'électricité et aux sources d'énergie propres, les taux avoisinent les 100% en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. En 2017, ce taux était respectivement de 42,9 et 56,5% en Mauritanie et au Soudan. Pour la Libye, il s'élève à 70,1%, mais est en nette baisse depuis 2010.

¹² Source : VNR Maroc 2020.

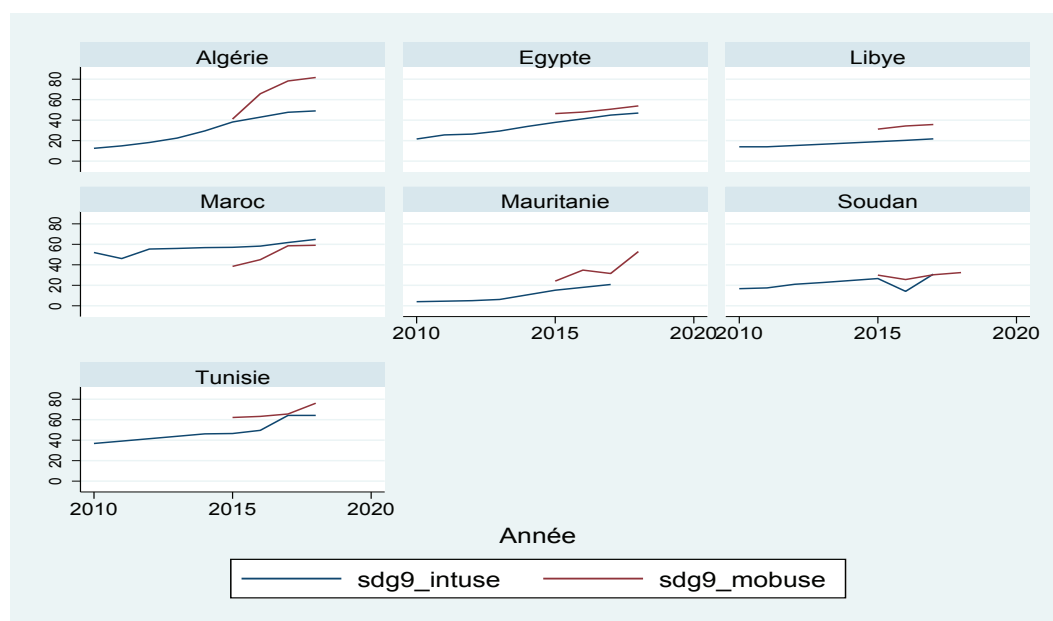
La proportion de la population ayant accès aux carburants et aux technologies propres pour la cuisson suit à peu près la même tendance que l'électricité, toutefois à un niveau légèrement inférieur (figure 30).

2.2 Technologies de l'information et de la communication et recherche-développement

Pour ce qui est de l'accès de la population aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la plupart des PAN réalisent des progrès notables. Les taux de connexion à l'Internet sont en nette progression, de même que l'utilisation des réseaux de téléphonie mobile. Au Maroc et selon les données rapportées par le VNR, le parc des abonnés Internet s'est établi en 2019 à 25,28 millions de souscripteurs, soit un taux de pénétration de 71,33%. Ce taux s'élève à plus de 64% en Tunisie et s'établit respectivement à 47,9 et 49% en Egypte et en Algérie (2018). Au Soudan, il est de 30,9% et ne dépasse pas respectivement les 21,8 et 20,8% en Libye et en Mauritanie (2017).

Le nombre de souscriptions aux réseaux de téléphone mobile a suivi une tendance à la hausse dans tous les PAN et plus particulièrement au Maroc où on estime que 95% de la population âgée de 12 à 65 ans possédaient, en 2016, un téléphone portable¹³. En Algérie et en Tunisie, le taux de souscription a atteint respectivement 81,7 et 76,1% en 2018. Il dépasse 50% en Egypte et en Mauritanie ; en revanche, il demeure assez faible en Libye (35,8% en 2017) et au Soudan (32,4% en 2018).

Figure 31: Connexion à l'Internet et aux réseaux mobile par pays



Notes : sdg9_intuse : pourcentage de la population utilisant l'Internet, sdg9_mobuse : nombre de souscriptions à un réseau de téléphone mobile (pour 100 habitants).

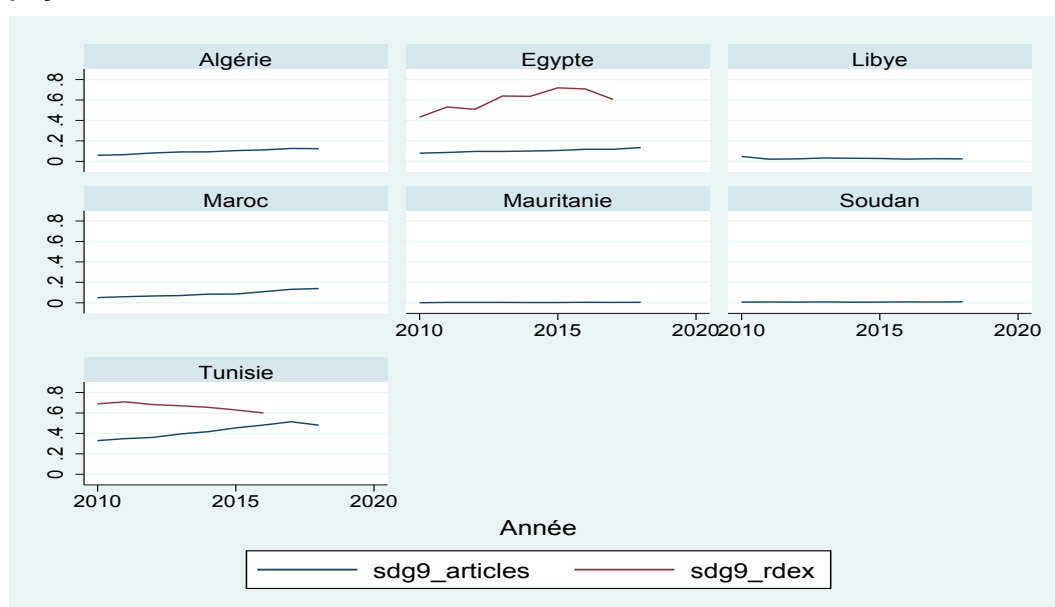
Les données disponibles relatives aux dépenses en recherche-développement (R&D) montrent que pour l'Egypte et la Tunisie, après avoir enregistré une tendance à la hausse au cours de la première décennie passée, la part du PIB consacrée aux activités de R&D a régressé de manière drastique de 0,72% en 2015 pour l'Egypte

¹³ Source : VNR Maroc 2020

à seulement 0.61% en 2017. En Tunisie, la forte régression subie était de 0,71% en 2011 à seulement 0,6% en 2016. Au Maroc, le budget alloué à la recherche-développement en 2018 représentait 0,8% du PIB¹⁴.

Le nombre d'articles publiés dans des journaux scientifiques et techniques (par 1000 habitants) en tant que produits des activités de R&D a connu une tendance à la hausse en Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie. Ce dernier pays a connu une nette progression en matière de publication d'articles scientifiques et techniques avec un nombre qui a atteint, 0,51 article/1000 habitants en 2017 et qui le classe de loin en première place des PAN. Dans les autres pays tels que la Libye, la Mauritanie et le Soudan, ce taux demeure faible.

Figure 32: Input et output des activités de Recherche et Développement, par pays



Notes : sdg9_articles : nombre d'articles publiés dans des journaux scientifiques et techniques (par 1000 habitants), sdg9_rdex : dépenses en R&D (% du PIB).

3. Environnement et lutte contre les changements climatiques

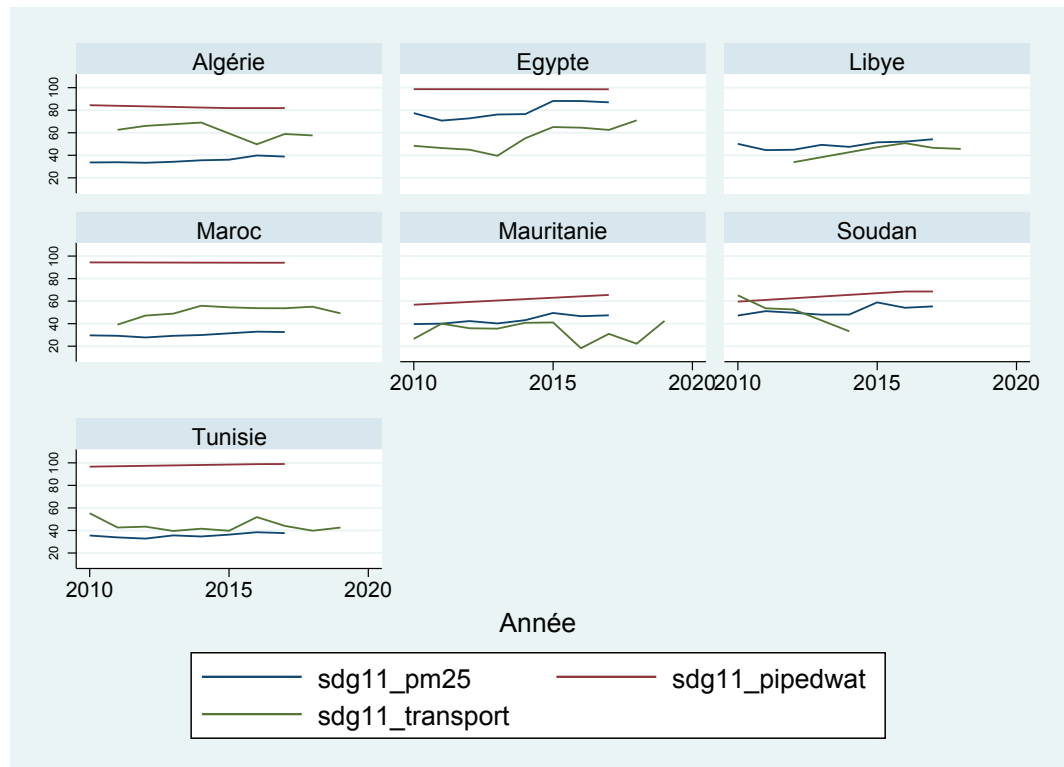
3.1 Pollution de l'air et émissions de CO2

La qualité de l'air dans les villes, mesurée par le niveau moyen annuel de particules fines, pondéré par le nombre d'habitants, est variable dans les PAN. Si ce niveau reste relativement tolérable dans des pays comme l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie et ne dépasse pas le seuil de 25% jugé critique par les instances internationales, dans les autres pays, il a atteint des niveaux alarmants, notamment en Égypte (87% en 2017) et en Libye où il avoisine les 55%.

Par rapport à la production totale d'électricité, les émissions de CO2 émanant de la combustion du fuel utilisé pour produire l'électricité et le chauffage, bien que particulièrement élevés dans des pays comme le Maroc (1,9), l'Algérie (1,8) ou la Libye (1,2), n'en demeurent pas moins un indicateur qui suit une tendance à la baisse. Dans les autres pays, cet indicateur demeure en dessous du seuil critique estimé à

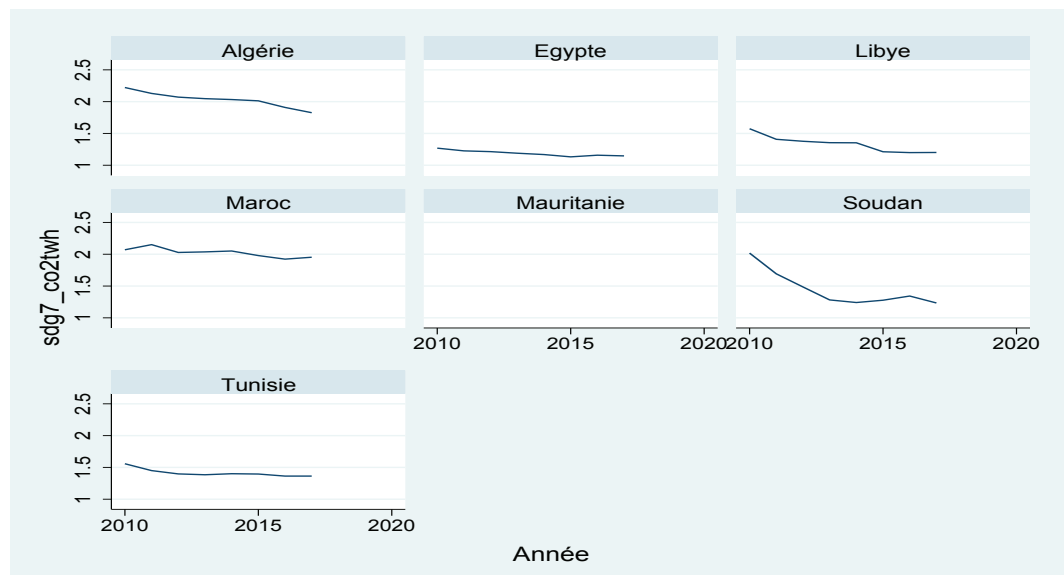
¹⁴ Source : VNR Maroc 2020

Figure 33: Environnement et infrastructures de base par pays



Notes : sdg11_pm25 : niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants, sdg11_pipedwat : accès à une source d'eau améliorée par tuyau (% de la population urbaine), sdg11_transport : taux de satisfaction du transport public (%).

Figure 34: Emanation de CO2 liée à la production d'énergie par pays



Notes : sdg7_co2twh : émission de CO2 émanant de la combustion du fuel utilisé pour produire de l'électricité et du chauffage par rapport à la production totale d'électricité.

1,5, surtout qu'une nette tendance à la baisse est également observée, notamment au Soudan dont le taux est passé de 2 en 2010 à 1,2 en 2017, soit une régression de 40% sur toute la période.

Les émissions de CO2 liées à la production de l'énergie sont particulièrement élevées dans des pays tels que la Libye et dans une moindre mesure en Algérie, deux pays

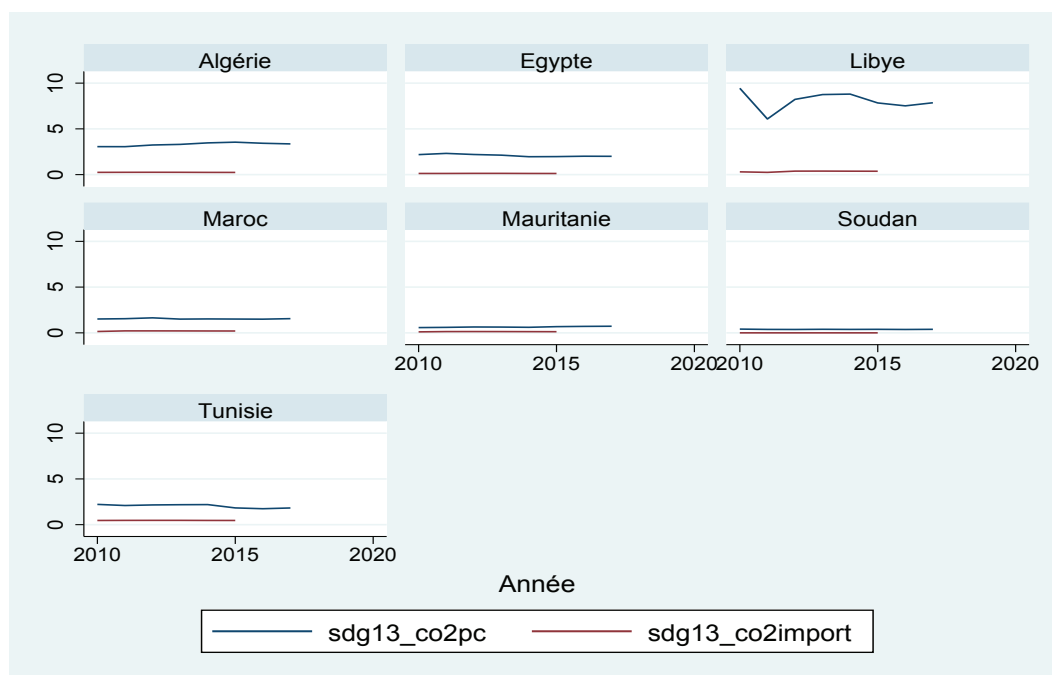
dont les économies sont basées sur la production des hydrocarbures. Les taux atteints dans ces deux pays sont de l'ordre de 7.9 en Libye et 3.4 en Algérie pour un seuil critique de 4. Pour les autres pays, ce niveau varie de 0.4 pour le Soudan à 2 pour l'Egypte.

Les émissions de CO2 contenues dans les importations exprimées en tonne de CO2 par habitant sont relativement faibles dans les PAN. Par rapport à un seuil critique de 1, tous les pays enregistrent des niveaux largement inférieurs. Le pays le plus performant est le Soudan (0) et le moins performant est la Tunisie avec un taux d'environ 0,5 (2015).

3.2 Protection du milieu marin et exploitation des ressources marines

La proportion des superficies protégées dans les sites marins critiques pour la biodiversité est un indicateur qui atteste de l'importance accordée par les pays à la préservation de la biodiversité. Le seuil critique pour cet indicateur est de 10 ; en dessous de ce seuil critique, la biodiversité des sites marins est menacée. Pour les PAN, ce taux est supérieur au seuil critique sauf pour la Libye. C'est au Soudan que le taux est le plus élevé (87,5%), suivi par l'Egypte (66,2%), la Mauritanie (64,4%). La situation en Algérie et en Tunisie requiert une attention particulière.

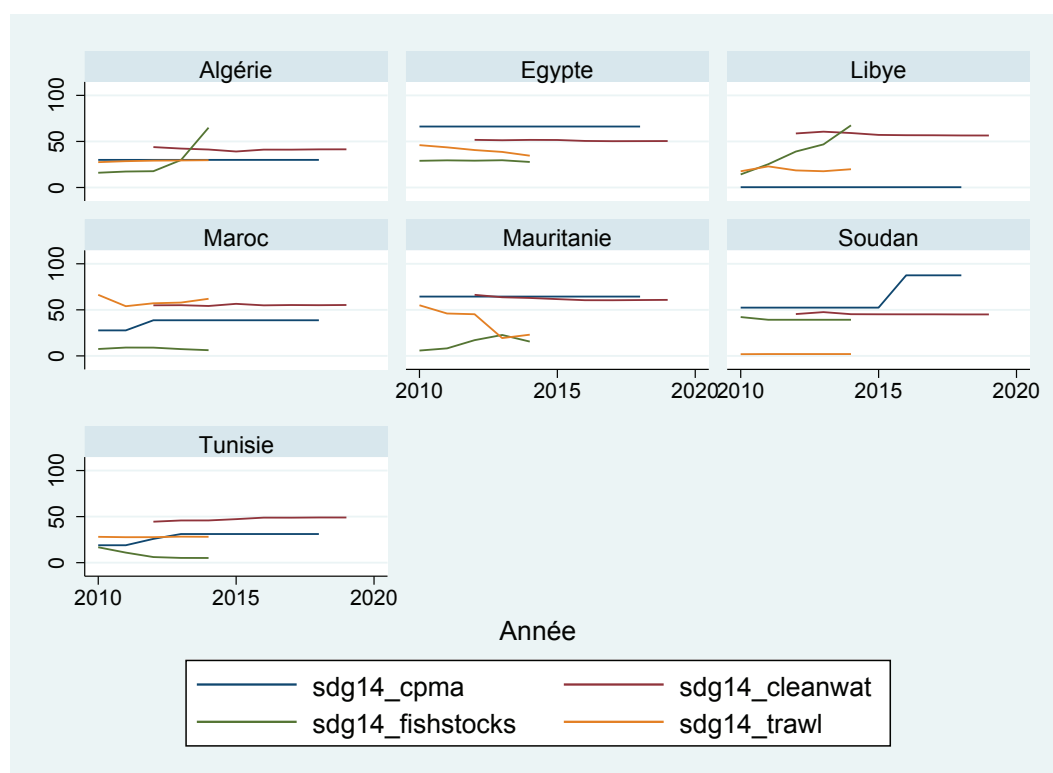
Figure 35: Emissions de CO2 liées à la production d'énergie et aux importations par pays



Notes : sdg13_co2pc : émissions de CO2 liées à l'énergie (tCO2/ par habitant), sdg13_co2import : émissions de CO2 contenues dans les importations (tCO2/ par habitant).

L'indice de santé de l'océan mesure le degré de propreté de l'eau de mer ; il varie entre 0 (mauvais) et 100 (très propre). Pour les PAN, cet indice se situait en 2019 dans une fourchette entre 41,4 pour l'Algérie et 60,8 pour la Mauritanie. La tendance générale indique une légère dégradation ou au mieux une stagnation de cet indicateur pour l'ensemble des pays.

Figure 36: Protection des milieux marins et exploitation des ressources marine, par pays



Notes : sdg14_cpma : superficie moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité (%), sdg14_cleanwat : indice de santé de l'océan : score des eaux propres (0 = mauvais, 100 = excellent), sdg14_fishstocks : quantité de poissons pêchées des zones surexploitées ou pour lesquelles les stocks sont épuisés (% des quantités totales pêchées), sdg14_trawl : quantités de poissons pêchées par chalutage (%).

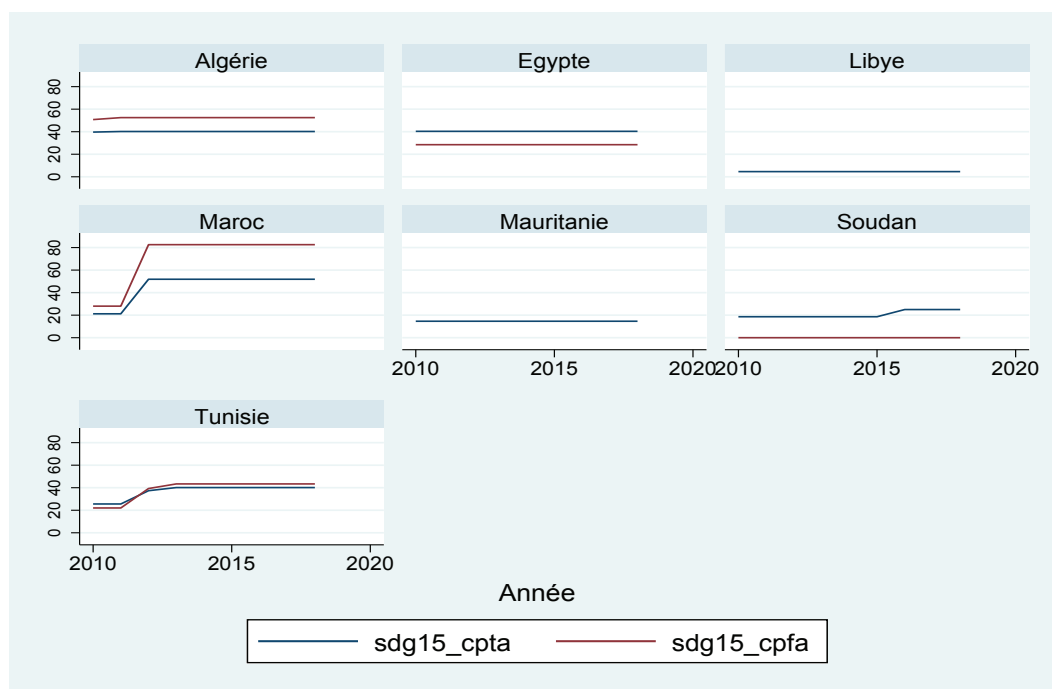
3.3 Biodiversité et protection des milieux terrestres

Parmi les PAN, le Maroc se distingue par un effort louable en matière de protection des milieux terrestres critiques pour la biodiversité, étant parvenu à augmenter ce taux de 21,2% en 2010 à 51,9% en 2018. Trois pays se distinguent par des taux de protection assez faibles : Libye (4,6%), Mauritanie (14,6%) et Soudan (25%). Pour les autres pays, le taux avoisine les 40%.

C'est également au Maroc que la protection des sites d'eau douce est la plus effective avec un taux qui se situe à 82,6% en 2019 contre 28,2% en 2010. Ce taux de protection des sites d'eau douce est également assez élevé en Algérie (52,5%) et en Tunisie (43,4%), moyennement élevé en Egypte (28,5%) et pratiquement nul au Soudan.

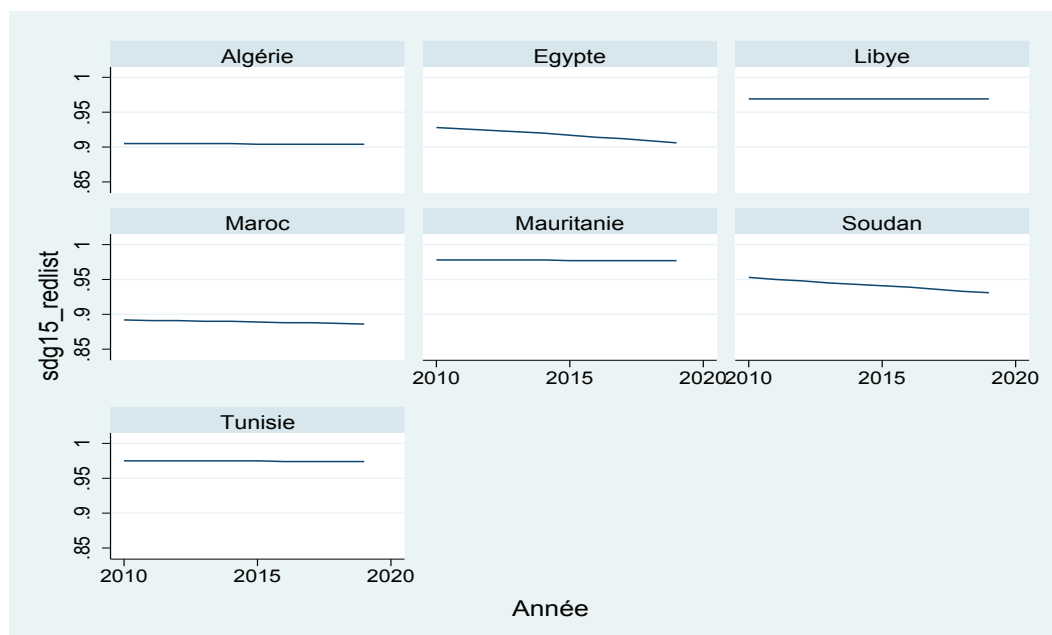
La protection des espèces menacées est généralement assez marquée dans les PAN, avec toutefois une légère tendance à la baisse de cet indicateur, notamment en Egypte et au Soudan.

Figure 37: Biodiversité et protection des milieux terrestres par pays



Notes : sdg15_cpta : superficie moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité (%), sdg15_cpfa : superficie moyenne protégée dans les sites d'eau douce importants pour la biodiversité (%).

Figure 38: Protection des espèces menacées, par pays



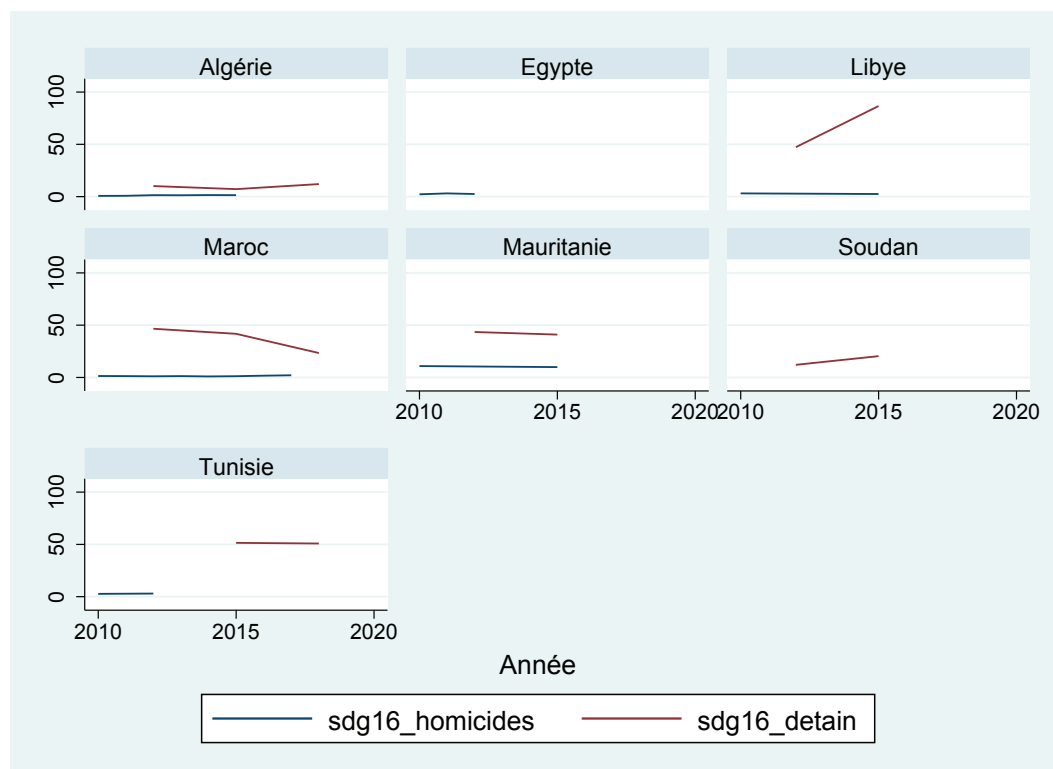
Notes : sdg15_redlist : indice de liste rouge des espèces protégées (0 = mauvais, 1 = excellent).

4. Institutions et gouvernance

4.1 Criminalité et efficacité du système judiciaire

Par rapport au seuil critique de 4, le taux de criminalité mesuré par le nombre d'homicides pour 100 000 habitants est généralement faible, sauf en Mauritanie où ce taux avoisine le chiffre de 10. Toutefois, les données disparates concernant cet indicateur ne permettent pas de dégager des tendances fiables.

Figure 39: Crimes et efficacité du système judiciaire par pays



Notes : sdg16_homicides : homicides (pour 100 000 habitants), sdg16_detain : détenus non jugés (% du nombre total des personnes emprisonnées).

L'indicateur qui reflète l'efficacité des systèmes judiciaires, mesurée par le nombre de détenus en instance de jugement par rapport au nombre total des détenus, dépasse pour certains pays le seuil critique fixé à 50 ; c'est notamment le cas en Libye où ce chiffre est alarmant, dépassant largement le seuil pour s'établir à 86,7% en 2015, et en Tunisie dont l'indicateur dépasse légèrement le seuil. Au Maroc, cet indicateur a enregistré une forte baisse en 2018 et avoisiné 23,4% après avoir atteint 46,6% en 2012.

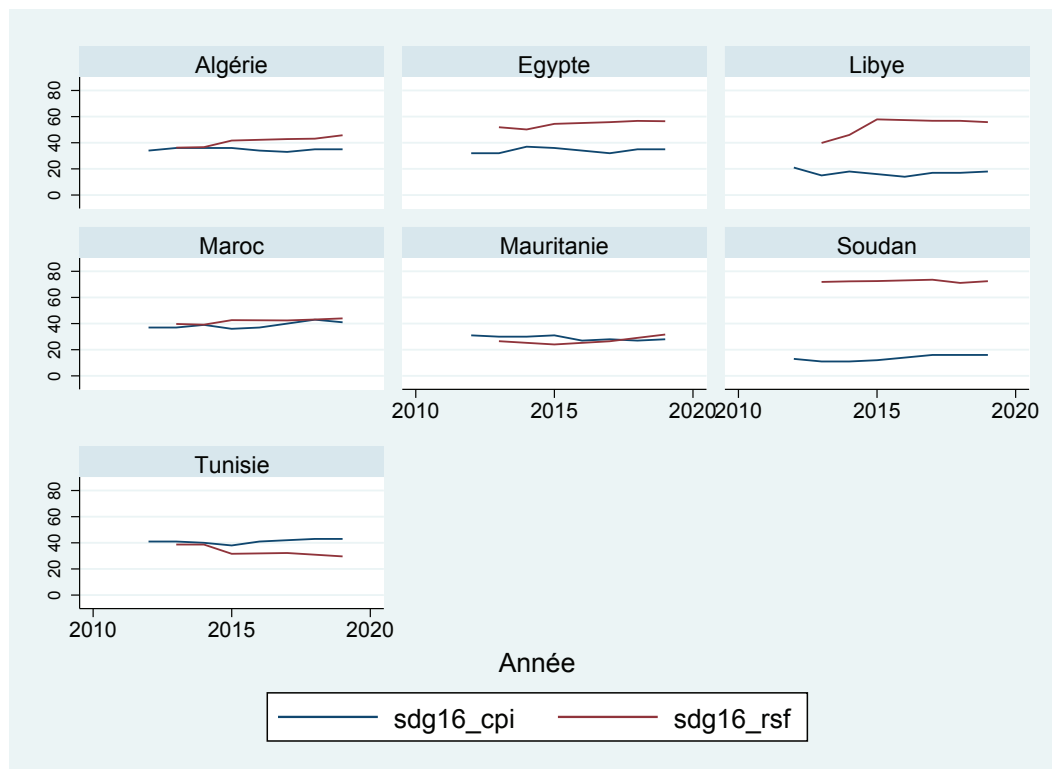
4.2 Perception de la corruption et liberté de la presse

La perception de la corruption mesurée par un indice compris entre 0 (forte perception) et 100 (absence de perception) place les PAN dans une situation médiane, sauf au Soudan, en Libye et en Mauritanie où cette perception est assez forte. Pour les autres pays, l'indicateur varie de 35 (Algérie) à 43 (Tunisie).

La liberté de la presse est jugée globalement faible à moyenne selon le pays. Elle est jugée plutôt élevée en Libye, au Soudan et en Egypte avec une tendance stable. Elle est jugée moyenne en Algérie et au Maroc et relativement faible en Mauritanie.

En 2018, la Tunisie a occupé la 97ème place en matière de liberté de la presse (score 30,91) et gagné 25 places en 2019 pour arriver à la 72ème place (score 29,61) et occuper la première place parmi les PAN dans ce domaine. En 2020, la Tunisie s'est

Figure 40: Perception de la corruption et liberté de la presse par pays



Notes : sdg16_cpi : indice de perception de la corruption (0 = mauvais, 100 = excellent), sdg16_rsf : indice de liberté de la presse (0 = mauvais, 100 = excellent).

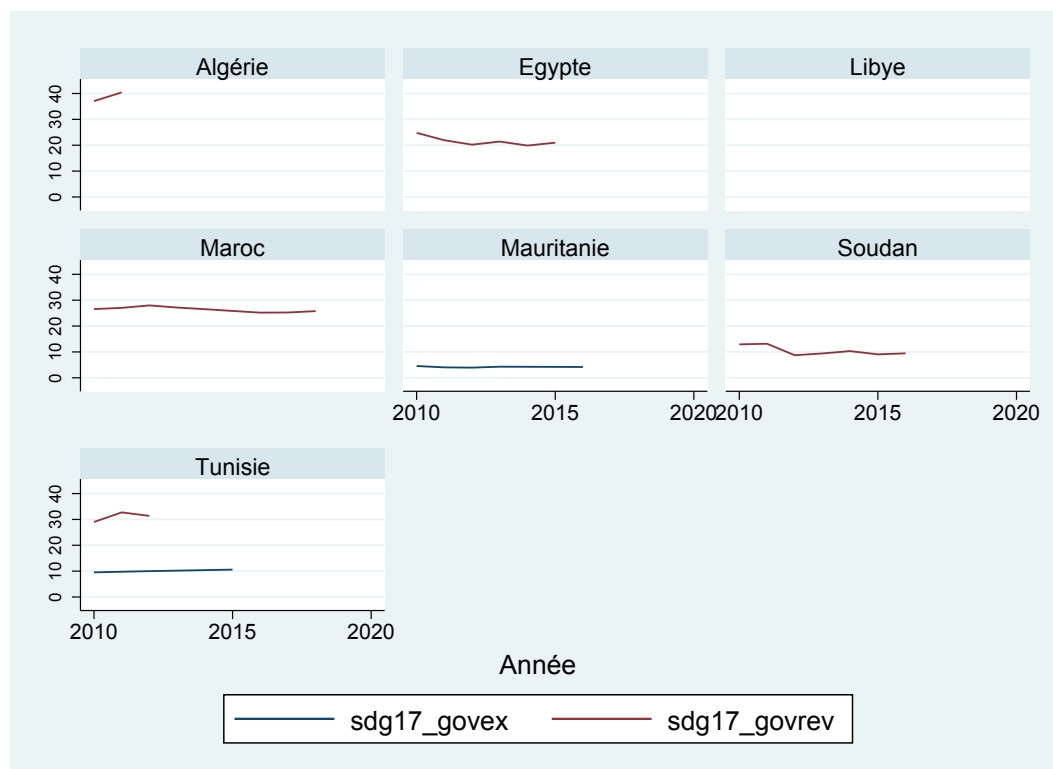
maintenue à la même place (72ème) avec un score de 29.45 témoignant d'une légère amélioration (tendance à la hausse)¹⁵.

4.3 Gouvernance des finances publiques

La gouvernance des finances publique est analysée selon deux indicateurs : les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation en pourcentage du PIB et les sources de revenu en provenance d'autres pays à l'exception des dons. Les données relatives au premier indicateur ne sont disponibles que pour la Tunisie et la Mauritanie et indiquent une faible part qui varie d'environ 10% à 6% respectivement avec une tendance stable. Ces niveaux sont jugés relativement faibles et témoignent d'un désengagement de l'Etat de ces deux secteurs sociaux clés. Les revenus en provenance des autres pays sont relativement élevés au Maroc et en Égypte, mais plutôt faibles au Soudan.

¹⁵ Source : MDCI & Reporters sans frontières (RSF).

Figure 41: Origines et utilisations des ressources budgétaires par pays



Notes : sdg17_govex : dépenses publiques destinées à la santé et à l'éducation (% du PIB), sdg17_govrev : autres pays : revenu du Gouvernement à l'exception des dons (% du PIB).

IV. Appropriation, contextualisation, cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Dans cette section, nous allons passer en revue les efforts déployés par les PAN pour traduire le Programme 2030 (et ses ODD) et l'Agenda 2063 (et ses aspirations) en stratégies et plans de développement nationaux. Cette évaluation s'appuiera sur les rapports nationaux, notamment les rapports nationaux volontaires (RNV) et les différents documents émanant des ENUP relatifs aux Plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et aux analyses communes de pays (CCA). Cette analyse fondée sur une revue documentaire sera complétée par les informations recueillies lors des entretiens tenus avec les responsables pays et les membres des équipes de pays (ENUP).

Une attention particulière sera accordée aux efforts déployés par les pays, d'une part, en matière d'appropriation et de contextualisation des ODD et de l'Agenda, d'autre part, en matière de gouvernance institutionnelle et de suivi de la mise en œuvre.

1. Algérie¹⁶

L'adoption en 2016 de dispositions constitutionnelles faisant explicitement référence au concept de développement durable et à ses principes clés témoigne de l'engagement de l'Algérie en matière de mise en œuvre des ODD.

¹⁶ Les informations contenues dans cette sous-section sont largement empruntées au RNV, Algérie 2019.

Pour concrétiser cet engagement, l'Algérie s'est dotée d'un comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD. Ce comité qui se réunit régulièrement sous l'égide du Ministère des affaires étrangères (MAE) regroupe les points focaux ainsi que les suppléants représentant l'ensemble des départements ministériels. Les deux chambres du parlement, le Conseil national économique et social (CNES), l'Office national des statistiques (ONS), l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD), l'Agence spatiale algérienne (ASAL) et l'Institut national de la cartographie et de la télédétection (INCT) y sont également représentés.

Des comités sectoriels ont également été institués au sein de différents ministères avec pour prérogatives le suivi de la mise en œuvre des ODD par leurs départements respectifs et l'alimentation du comité interministériel des ODD d'informations sur les progrès réalisés et les défis rencontrés en la matière.

L'appropriation des ODD par l'Etat peut s'observer à travers la forte mobilisation de l'ensemble des départements ministériels regroupés au sein du comité intersectoriel pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle se matérialise par l'implication de plus en plus active des institutions de l'Etat dans le processus d'appropriation et de contextualisation des ODD à travers :

- L'intégration progressive des ODD dans les politiques publiques nationales ;
- L'élaboration de la présentation nationale volontaire ;
- La mobilisation de l'ONS et de l'ONEDD pour mettre en place un système d'information statistique sur le développement durable ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des ODD. Le MAE, en sa qualité du président du comité, a signé avec le système des Nations Unies un projet d'appui conjoint à la coordination de la mise en œuvre des ODD, qui vise à accompagner et à appuyer le comité Interministériel dans ses missions de recensement des défis à relever pour la concrétisation des ODD, de suivi - évaluation et de sensibilisation de toutes les parties prenantes.

L'appropriation des ODD passe par leur intégration dans les politiques publiques. Celle-ci est prise en charge de manière progressive. C'est ainsi que nous pouvons constater :

- L'inscription des ODD dans le Plan de développement 2017 du Gouvernement : l'engagement pour un développement durable est réitéré dans les différents plans d'action gouvernementaux.
- L'inscription des ODD dans différents stratégies/plans sectoriels élaborés : la stratégie la plus transversale qui couvre presque l'intégralité des ODD est la Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNEDD 2019- 2035) et son plan d'action (PNAEDD 2019-2022).

L'engagement du Gouvernement est consolidé par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile dans une dynamique initiée par de nombreuses actions

Encadré 1

L'Algérie a été désignée en 2016 parmi les huit pays africains devant représenter le continent africain dans le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD. Elle est représentée par l'Office national des statistiques (ONS) qui participe très activement à l'identification des indicateurs pour chacune des cibles, à la mise en place des méthodologies, à la classification et la reclassification de ces indicateurs selon le système des « tiers », ainsi qu'à l'élaboration du processus de flux de données sur les ODD des pays vers les niveaux régional et global.

Encadré 2

Le Système national d'information statistique (SNIS) de l'Algérie se trouve face au double défi suivant:

- Renforcer la production statistique orientée vers les ODD, du point de vue du volume et de la qualité. Dans cette perspective, l'Algérie s'est fixée comme objectif la couverture de la quasi-totalité des indicateurs de type tier 1 d'ici sa prochaine présentation volontaire nationale ;
- Mettre en place une plateforme statistique nationale des ODD qui va constituer le guichet unique d'information statistique sur le développement durable.

A cet effet, la production nationale de données dans le cadre du développement durable se déploie autour de plusieurs axes complémentaires :

- Produire les données nécessaires à la couverture des indicateurs internationaux pour contribuer à la mise en place du cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD ;
- Elaborer des indicateurs nationaux ou « proxy » maîtrisés approchant, au mieux, les indicateurs internationaux lorsque ces derniers ne peuvent pas être couverts dans toutes leurs dimensions par les données existantes ou lorsque leur méthode de calcul est encore en cours d'élaboration ;
- Elaborer, le cas échéant, des indicateurs nationaux ou « complémentaires » qui complètent les indicateurs internationaux en étant davantage adaptés au contexte national et aux politiques et stratégies nationales de développement durable ;
- Améliorer, dans chacun de ces cas, la fréquence de publication des indicateurs retenus ;
- Territorialiser et désagréger les indicateurs de développement durable afin de mieux rendre compte et de traiter les écarts de développement entre les groupes de population et entre les territoires, ce qui donnera toute sa pertinence à la stratégie de l'Algérie en matière de développement durable dont le principe cardinal est de ne laisser personne ni aucun territoire pour compte.

Ce cadre national d'indicateurs se veut nécessairement dynamique. Il s'adaptera ainsi à l'évolution des politiques nationales de développement durable, ainsi qu'aux révisions du cadre mondial des indicateurs par l'Organisation des Nations Unies, notamment celle devant être menée en 2025.

Il est bien évident qu'une coopération entre l'Algérie et les organismes du système des Nations Unies ayant la responsabilité des indicateurs relatifs aux ODD à l'horizon 2030 s'impose pour la mise en place d'un cadre statistique national de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030.

Cette coopération s'est concrétisée par les actions ci-après :

- Conclusion d'un accord avec le système des Nations Unies sur la coordination du suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- Contribution des organismes des Nations Unies, chacune dans le cadre de son mandat, à la clarification de la méthodologie de base de la construction de certains indicateurs ;
- Appui des organismes des Nations Unies au calcul et au suivi de certains indicateurs conformément aux méthodologies qu'ils ont élaborées.

Source : Algérie : Rapport volontaire national 2019, progression de la mise en œuvre des ODD.

d'information et de sensibilisation organisées par les différentes institutions et leur direction.

Par ailleurs, l'Algérie a adopté un cadre logique spécifiant les objectifs, les cibles et les indicateurs de résultats pour faciliter l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des ODD. Ce cadre offre la possibilité d'actualiser, à chaque période, les trajectoires des résultats obtenus projetées à l'horizon 2030.

Consciente de l'importance d'un système statistique performant dans le processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030, l'Algérie s'attèle, à cet égard, à mettre en place un cadre national intégré d'indicateurs de suivi des ODD qui permette d'éclairer l'action publique pour la gestion de la mise en œuvre du Programme 2030.

Le Système national d'information statistique (SNIS) comprend l'Office national des statistiques (ONS), les observatoires, agences, centres de recherche et services statistiques des ministères, ainsi que leurs départements territoriaux.

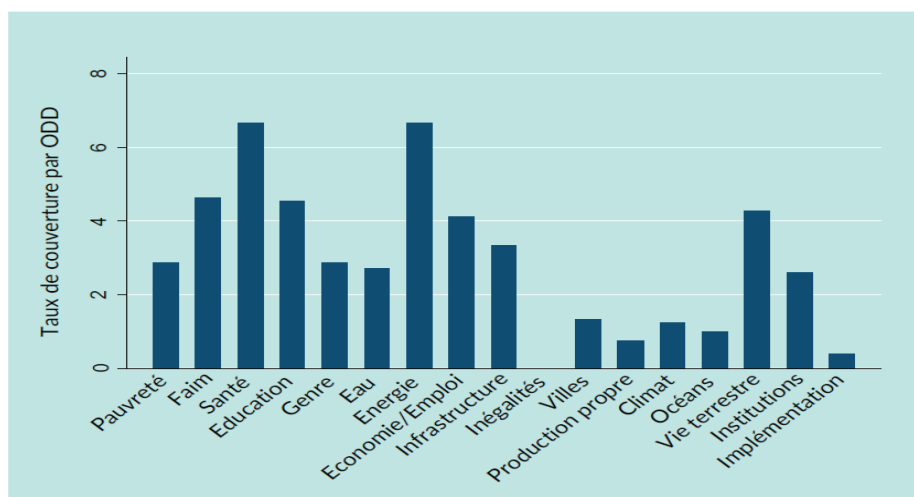
L'ONS est chargé, entre autres, de produire et de contextualiser les indicateurs relatifs aux ODD et il appuie l'ensemble des institutions en matière de production et d'harmonisation de l'information statistique.

L'évaluation de la performance en matière de production des indicateurs selon les trois critères de couverture, de fréquence de la production et de niveau de désagrégation et sa comparaison à l'échelle internationale donne les résultats suivants :

- **Couverture**

Il ressort des données qui remontent à fin 2018 que 71 indicateurs sont produits de source nationale sur un total de 232 indicateurs retenus par le Programme 2030, soit un taux de couverture de 30%. Il va de soi que ce taux varie d'un objectif à l'autre, comme le montre la figure ci-dessus.

Figure 42: Algérie : Taux de couverture des ODD par des indicateurs de source nationale

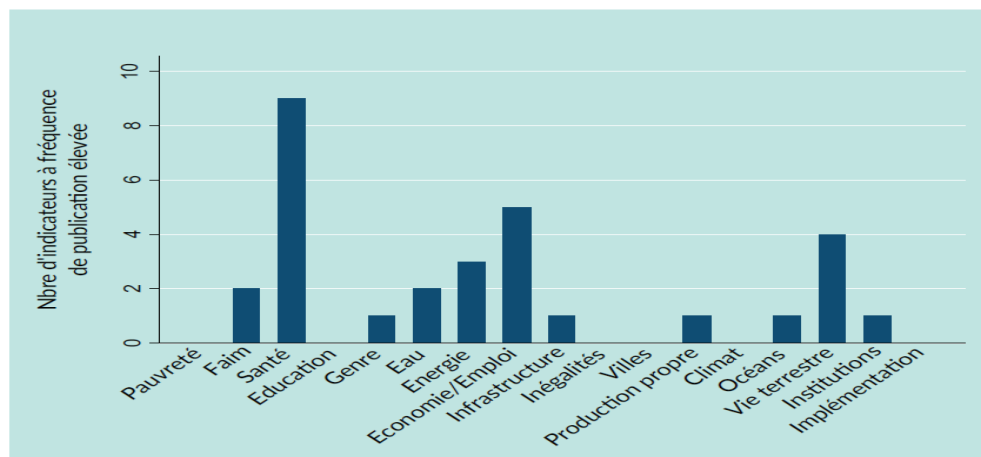


Source : Algérie : Rapport volontaire national 2019, progression de la mise en œuvre des ODD.

- **Fréquence**

La disponibilité dans le temps des indicateurs de source nationale varie de manière assez significative d'un objectif à l'autre. Ainsi, ce sont les objectifs 3, 8 et 16 qui représentent la fréquence la plus élevée par ordre décroissant, tandis que d'autres objectifs n'intègrent aucun indicateur suffisamment fréquent (ODD 4, 1à, 11 et 13).

Figure 43 : Algérie : fréquence de publication des indicateurs de sources nationales par ODD

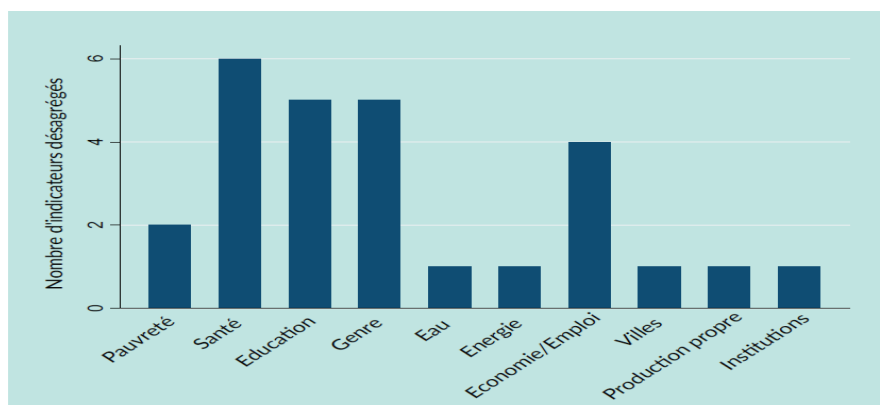


Source : Algérie : Rapport volontaire National 2019, Progression de la Mise en œuvre des ODD.

- **Désagrégation**

Du point de vue de la désagrégation, parmi les 71 indicateurs de source nationale, le nombre d'indicateurs de source nationale désagrégés s'élève à 27, soit un taux de 38%. La désagrégation porte essentiellement sur le sexe (17 indicateurs), le milieu (4) et le niveau d'éducation.

Figure 44 : Algérie : Répartition des indicateurs de source nationale désagrégés par ODD



Source : Algérie : Rapport volontaire national 2019, progression de la mise en œuvre des ODD.

2. Egypte

En 2016, l'Égypte a publié sa Stratégie de développement durable « Egypt. Vision 2030 ». L'élaboration de la Stratégie au cours des années 2014 et 2015 s'est appuyée sur l'engagement de nombreuses parties prenantes (représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales). En outre, un grand nombre d'experts et d'universitaires ont participé à plus de 150 ateliers, réunions de consultation et dialogues communautaires organisés par le Ministère de la planification, et du développement économique (MPED). Ces parties prenantes ont contribué également au processus de mise à jour de « Egypt Vision 2030 ».

En 2018, l'Égypte a décidé de revoir sa Stratégie pour aligner plus rigoureusement les objectifs nationaux sur les ODD, ainsi que pour assurer une plus grande complémentarité entre les trois piliers du développement durable, en tenant compte du fait qu'ils ne peuvent être séparés. Ainsi, l'Égypte aspirant à un véritable changement transformationnel, le Gouvernement est passé de l'élaboration d'une stratégie à l'élaboration d'un programme national plus complet et plus holistique. Cet ajustement lui a offert une marge de manœuvre pour mieux aligner ses programmes avec les programmes internationaux et continentaux, ainsi que pour permettre aux différentes parties prenantes de jouer un rôle plus efficace dans le développement du pays. Le pays a ainsi pu s'adapter à l'évolution du contexte national, comme le déclenchement de la pandémie de COVID-19.

La version actualisée de la Vision, le Programme de développement durable (SDA), est déclinée en 8 objectifs stratégiques nationaux, à partir desquels émergent 47 sous-objectifs rigoureusement alignés sur les deux programmes, le Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La première édition de la SDS a aidé le pays à dégager quatre principaux défis auxquels il est confronté, au nombre desquels la gouvernance et les lacunes en matière de données. Entre 2016 et 2018, un effort a été déployé pour relever ces défis, ce qui a entraîné une transition vers une programmation et une budgétisation axées sur les résultats, ainsi que la formulation du Programme gouvernemental (2018/2019 – 2021/2022).

Le plan d'action du Programme gouvernemental (2018/2019 – 2021/2022) vise à atteindre cinq objectifs grâce à 25 programmes principaux et à 195 sous-programmes.

Le Gouvernement égyptien a accordé une importance considérable à la localisation des ODD et à l'ordre du jour national au niveau des gouvernorats dans le cadre d'ateliers, de consultations publiques, d'initiatives et de coopération avec les différentes parties prenantes, afin de ne laisser personne derrière, d'ajuster les objectifs en fonction du contexte des gouvernorats et de bénéficier de l'avantage comparatif de chaque gouvernorat, ce qui stimulera la réalisation du développement durable. Le Ministère de la planification et du développement économique (MPDE) s'est employé à localiser les ODD et leurs objectifs au niveau des gouvernorats dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Intégration, accélération et soutien aux

politiques¹⁷ avec l'appui des organismes des Nations Unies et du Centre égyptien pour la recherche sur l'opinion publique (Baseera).

Bien que le Programme 2030 soit intégré à l'Agenda 2063, ce dernier met l'accent sur des questions propres à la nature et au contexte du continent africain avec 2013 comme année de référence. Le MPDE collabore avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)¹⁸ pour améliorer les rapports sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda 2063. Ainsi, l'Égypte a participé à l'enquête menée par le MAEP sur l'état de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique.

Encadré 3

Des exemples de coopération avec les ONG dans le cadre du protocole de développement durable et de coopération entre le Ministère de la planification et du développement économique et le Ministère d'État aux migrations et aux affaires égyptiennes à l'étranger visent à promouvoir le développement communautaire et urbain pour offrir des possibilités de réhabilitation, de formation et d'entrepreneuriat et sensibiliser, d'une part, les groupes communautaires aux objectifs de développement durable, d'autre part, les groupes communautaires, en particulier les jeunes, au problème de la migration illégale et de l'introduction d'une migration sûre. Dans sa première phase, les activités du projet ont contribué à former 4 000 bénéficiaires, à mettre en œuvre une formation professionnelle pour 1 100 bénéficiaires et à mettre plus de 25 % d'entre eux sur le marché du travail, en coopération avec des ONG dans plusieurs provinces égyptiennes. Les activités du projet ont également permis de mieux faire connaître les concepts de développement durable, le Programme de développement durable 2030 et ses objectifs, ainsi que le Programme de développement durable : Vision 2030. Il s'agissait notamment d'assurer la formation de jeunes formateurs par des représentants du Ministère de la planification et du développement économique dans plusieurs villages et provinces, dont Qena et Louxor. La formation était destinée à tous les segments de la société (femmes, jeunes et personnes handicapées), et plusieurs séances de formation ont été organisées pour les personnes sourdes-muettes en langue des signes et avec l'aide d'un traducteur spécialisé, ainsi que des séances pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles et physiques. Ateliers de sensibilisation pour les personnes handicapées : Le Ministère de la planification et du développement économique a organisé des ateliers de sensibilisation au syndrome de down, sourds et muets, en collaboration avec des associations de la société civile, pour sensibiliser la population à la vision de l'Égypte 2030 et au concept de développement durable, ainsi que pour clarifier ce qui était inclus dans la vision des droits et des devoirs des personnes handicapées. Ces actions visaient à marquer l'intérêt de l'État pour l'égalité et l'inclusion sociales, et s'inscrivaient dans un effort destiné à démontrer le rôle efficace de tous les segments de la société dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de « Egypt Vision 2030 ».

Par décret ministériel, le Comité national de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été créé ; il doit jouer un rôle essentiel dans l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est rattaché au bureau du Premier Ministre et se compose de représentants de 17 ministères et entités gouvernementales différents.

Une unité de développement durable (SDU) a été créée au sein du MPED et chargée de la formulation de l'Agenda national pour le développement durable « Vision 2030 » et de son processus de mise en œuvre. Elle a été suivie par la création d'unités de développement durable et la formation de groupes de travail spécialisés dans chaque

¹⁷ Mainstreaming, Acceleration and Policy Support (Intégration, accélération et soutien aux politiques).

¹⁸ MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs).

ministère et entité gouvernementale pour établir des documents de travail sectoriels avec une vision globale.

Actuellement, le MPED coopère également avec les gouvernorats pour instituer des unités locales de développement durable. La SDU centrale du MPED a aidé à former ces unités et ces groupes de travail sur le développement durable dans le cadre d'ateliers et de formations. De plus, elle fournit un soutien technique à ces unités et groupes de travail, notamment pour relier le Programme gouvernemental et ses objectifs aux ODD, ainsi que pour intégrer le concept de développement durable dans les plans, programmes et projets de différentes entités gouvernementales.

L'Agence centrale pour la mobilisation publique et la statistique (CAPMAS), qui relève du MPED, joue un rôle central dans le processus de suivi des ODD et de la Vision 2030 par l'intermédiaire de son unité de développement durable. L'un des mandats les plus importants de l'unité est la production d'un rapport statistique national périodique sur les ODD.

Le MPED collabore actuellement avec les gouvernorats à l'établissement de rapports d'examen volontaire local, afin d'améliorer le processus de présentation des rapports sur les ODD et l'agenda national.

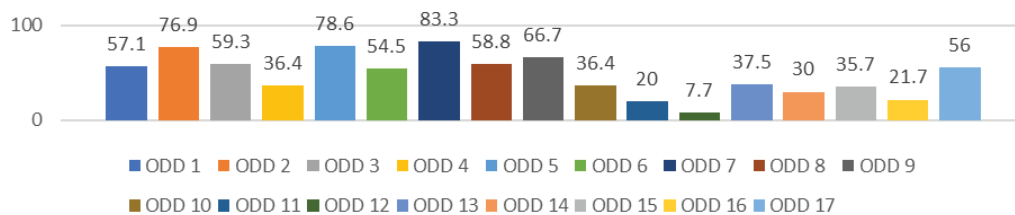
En outre, l'Égypte collabore actuellement avec la CEA pour intégrer ses données dans la boîte à outils IPRT et être en mesure d'utiliser cet outil pour améliorer davantage ses mécanismes de déclaration. L'outil a été mis au point pour aider les pays africains à adopter et à intégrer simultanément les deux programmes, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, dans leur effort de développement national et leur permettre de préparer de manière harmonisée les rapports sur les progrès qu'ils ont accomplis. En outre, il aide les pays africains à visualiser leurs données et à suivre les zones d'écart sur lesquelles ils doivent faire porter l'essentiel de leurs actions.

L'Égypte, représentée par le MPED, a développé deux plateformes électroniques pour améliorer ses outils de surveillance. La première est un système électronique de surveillance de la mise en œuvre du Programme gouvernemental 2018/2019 – 2021/2022 qui permet d'aligner les objectifs sur les ODD. La seconde est la Plateforme électronique de suivi et d'évaluation visant à relier les projets du plan d'investissement avec les objectifs stratégiques nationaux de la Vision 2030 de l'Égypte et le Programme gouvernemental 2018-2022, qui mènera à la construction de l'infrastructure d'information devant faciliter le processus de planification, le suivi et l'évaluation de ces projets et mesurer la cohérence du plan d'investissement avec les objectifs de la SDA, le Programme du Gouvernement et les ODD.

Enfin, la commission de la planification et du budget du Parlement a formé un sous-comité chargé de surveiller la mise en œuvre du Programme 2030, des programmes et de la budgétisation axés sur les résultats.

Selon le rapport *SDG Index Report* de 2020, le pourcentage de valeurs manquantes en Égypte est nul, c'est-à-dire que la plupart des données sont disponibles et

Figure 45: Egypte : taux de couverture des indicateurs des ODD



Source: CAPMAS, Rapport statistique national de suivi des Indicateurs des objectifs de développement durable du Programme 2030 en Egypte, décembre 2019.

Moyenne : 47.5%

retracent convenablement les performances du pays. Toutefois, la seule disponibilité des données ne suffit pas car des défis subsistent parmi lesquels on peut citer :

- La collecte des données, et plus spécifiquement des données désagrégées par gouvernorat, âge, sexe, etc.
- L'assurance d'une méthodologie de calcul précise et d'une cohérence dans les définitions des indicateurs.
- La nécessité impérieuse d'adopter la technologie du Big Data, le processus de collecte de données en Égypte prenant assez de temps et exigeant des efforts considérables.
- Le CAPMAS est l'entité statistique officielle du pays qui joue un rôle central dans le processus de suivi des ODD par l'intermédiaire de son unité de développement durable. L'entité a lancé le premier rapport statistique national sur les indicateurs des ODD en mai 2018 et le dernier rapport a été publié en décembre 2019.
- La SDU du CAPMAS travaille en étroite collaboration avec la SDU du MPED pour améliorer le processus de collecte de données et le processus de production de rapports. De plus, la SDU du MPED révisé les rapports du CAPMAS sur les ODD afin d'assurer l'exactitude des données communiquées. À l'issue de la révision, 11 indicateurs ont été retirés du rapport 2018 sur les ODD, et 33 indicateurs ont été ajoutés, dont certains ont été mis à jour, ce qui a permis de rendre compte sur un nombre plus important d'indicateurs et de donner une vision plus claire de la position de l'Égypte.
- Le CAPMAS offre également son appui à tous les ministères et entités gouvernementales afin d'y unifier les données et de soutenir les ministères dans les processus de collecte et de calcul des données. Actuellement, le MPED collabore avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et dans ce cadre, joue le rôle de coordonnateur national avec les différents organismes gouvernementaux, et le PAM assure le rôle de coordinateur international avec les organismes des Nations Unies. Cette coopération a pour objet de préparer le troisième VNR que le pays prévoit de soumettre au HLPF en

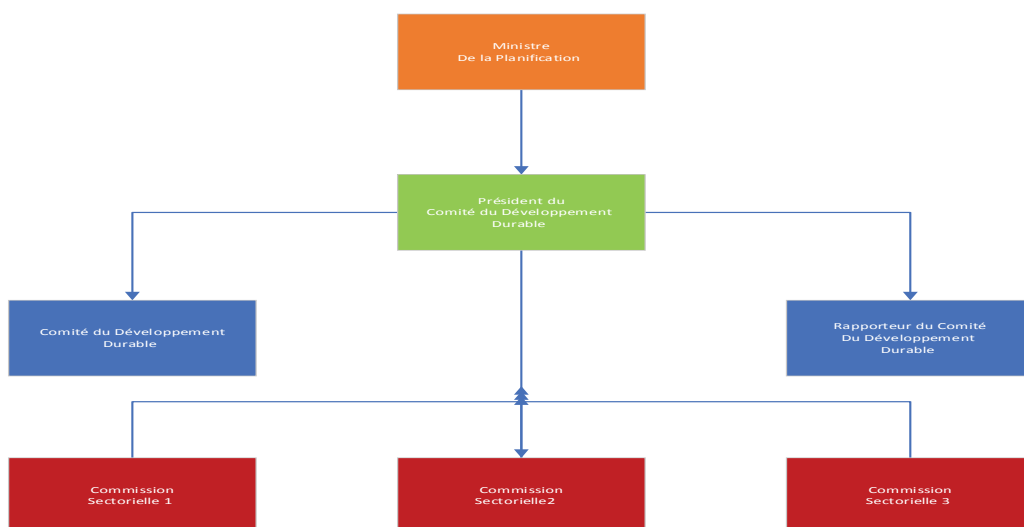
2021. Les organismes susmentionnés améliorent la collecte de données ainsi que le calcul des différents indicateurs clés (indicateurs tier 1 et tier 2).

3. Libye

En Libye, c'est le Ministère de la planification qui est chargé de la mise en œuvre des politiques et des plans nationaux de développement et en cette qualité, il a œuvré à la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour le suivi de la réalisation des ODD en créant le Comité du développement durable. Ce comité regroupe un certain nombre d'experts et de spécialistes qui appartiennent aux secteurs et aux entités concernées. Il a été chargé notamment des tâches suivantes :

- Réaliser l'alignement des ODD et leur intégration dans les stratégies et les plans nationaux de développement en concertation avec les différents secteurs ;
- Assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD et dans la préparation des rapports volontaires et du reporting ;
- Diffuser la culture du développement durable en vue de renforcer la mise en œuvre de ses objectifs ;

Figure 46: Libye : structure du Comité développement durable



Source : Libye, VNR 2020.

- Appuyer les programmes de coopération internationale pour le renforcement des capacités et la mise à niveau des institutions nationales afin qu'elles répondent aux exigences des ODD.

La Libye a vu également le lancement du Forum libyen du développement durable, sorte de plateforme pour le dialogue, l'échange d'expériences et moyen de coordination des efforts de toutes les parties prenantes concernées par la réalisation

des ODD, et de renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

Le Ministère de la planification a entrepris au cours de la période passée la préparation et le lancement, dans différents domaines, d'un certain nombre de stratégies et de plans nationaux de nature à renforcer la mise en œuvre des ODD et ce, dans le cadre d'une Vision nationale intégrant les objectifs du Programme 2030.

Dans le même temps, on ne saurait exiger de cette vision un haut niveau d'alignement compte tenu de l'environnement qui caractérise le cadre de planification actuel et de l'absence de mécanismes qui obligent le secteur public et les départements ministériels concernés à tenir compte des liens entre ces stratégies et ces plans et la réalisation des ODD, d'une part, et du manque des données et des indicateurs nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, d'autre part.

La Libye a été partie prenante dans plusieurs accords et conventions internationaux concernant le développement durable qui ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de textes juridiques portant notamment sur la protection de l'environnement, la planification régionale, le renforcement des énergies renouvelables et la prévention des catastrophes. Ces engagements se sont concrétisés par la mise en place d'institutions, d'instances et de programmes dotés de mécanismes financiers qui assurent la mise en œuvre des ODD tels que l'Autorité générale de l'environnement, l'Organe exécutif des énergies renouvelables, le Centre de recherche sur l'énergie solaire, la Banque du développement industriel, la Banque agricole, le Fonds du développement économique et social, la Société libyenne d'investissement, le Fonds d'investissement intérieur, le Programme d'appui aux projets de développement durable au sein de la Compagnie nationale du pétrole et le Programme des projets de développement du Sud.

En vue de d'appropriation des ODD par toutes les parties prenantes, le Ministère de la planification a mis en place un cadre participatif global qui assure la participation et la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société à la mise en œuvre du Programme 2030. Sous l'égide du Ministère de la planification, le Forum libyen pour le développement durable a servi de plateforme de dialogue, d'interaction, d'échange d'expériences et de coordination des efforts dans un certain nombre de séminaires et d'ateliers de travail.

Parallèlement, le Service des statistiques et des recensements ainsi que l'Autorité générale de l'information ont fourni les données et les indicateurs en leur possession pour servir aux opérations de mesure et d'évaluation des ODD.

Etant donné que la réalisation des ODD passe par leur intégration dans les politiques publiques, le Ministère de la planification a préconisé, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, un plan de développement triennal 2020-2022 couvrant toutes les secteurs et assurant l'intégration des ODD et l'engagement de tous les instances gouvernementales de les faire intégrer dans leurs plans sectoriels.

4. Maroc

La contextualisation des ODD au Maroc est un processus continu, entamé en 2016 lors de la tenue de la première consultation nationale sur les ODD, qui a débouché sur l'adoption de six lignes directrices¹⁹ pour instaurer un cadre favorable à leur mise en œuvre. En juin 2019, une seconde consultation nationale a été tenue pour dresser l'état d'avancement des ODD et préparer la participation du pays au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2020.

Les réformes engagées depuis lors sur les plans institutionnel, économique et social ainsi que les stratégies à caractère transversal, sectoriel et catégoriel adoptées ont permis de réaliser des progrès notables en ce qui concerne l'appropriation des ODD, l'alignement des politiques publiques sur ces objectifs et le renforcement du dispositif institutionnel et technique de suivi-évaluation et de reporting.

La construction d'un nouveau modèle de développement au Maroc, qui coïncide avec la décennie d'accélération des réalisations en faveur du développement durable, constitue un catalyseur et peut servir comme un cadre approprié pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

Sur recommandation de la Cour des comptes, le Maroc a mis en place, en juillet 2019, une commission nationale de développement durable, présidée par le chef du Gouvernement. En vertu du décret portant création de cette commission, la mission de l'élaboration des rapports annuels sur la mise en œuvre des ODD a été confiée au Haut-Commissariat au plan, institution nationale indépendante chargée de la statistique. L'examen et le reporting sur les ODD sont devenus annuels et un comité de suivi et d'accompagnement des ODD a été institué au sein de la commission nationale, sous la présidence des services du chef du Gouvernement.

Une étude diagnostique sur le niveau de l'alignement des stratégies sectorielles avec les ODD a été réalisée et a permis, d'une part, de dresser une première cartographie des priorités et une appréciation globale du niveau d'intégration des cibles dans ces stratégies, d'autre part, de déterminer les cibles accélératrices et une correspondance entre les ODD et la Stratégie nationale de développement durable.

Afin de tenir compte du caractère intégré et indivisible des ODD, le Maroc a adopté un certain nombre de stratégies intégrées qui couvrent les trois dimensions du développement durable :

- L'Initiative nationale pour le développement humain qui vise, à la fois, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la promotion de prestations de services de santé et d'éducation, le développement d'activités génératrices de revenus pour les populations démunies et le développement des territoires défavorisés.

¹⁹ Il s'agit de 1) l'élargissement du processus d'appropriation des ODD, 2) la mise en cohérence des objectifs de développement durable avec les priorités nationales, 3) la maîtrise de la coordination des politiques publiques, 4) l'adaptation du système d'information statistique, 5) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD et 6) le développement de modalités appropriées de financement.

- La Stratégie nationale de développement durable qui intègre la majorité des cibles dans ses objectifs et axes essentiels stratégiques.

Le Maroc a également développé des outils techniques qui permettent d'analyser la cohérence des politiques publiques et les interactions entre les ODD. Dans ce cadre, une plateforme statistique dédiée aux ODD a été élaborée et un modèle d'équilibre général calculable a été élaboré pour faire le suivi-évaluation des ODD d'une manière périodique. De même, des approches d'analyse des thématiques transversales ont été adoptées afin de prendre en considération le caractère intégré des ODD, en l'occurrence, les questions relatives au développement humain, à la protection sociale, à l'égalité des sexes, à la croissance et à l'emploi, aux inégalités et à la gestion intégrée des ressources naturelles.

L'évaluation de la capacité du système national statistique à produire les indicateurs des ODD montre que ce système fournit 102 indicateurs parmi 244, soit une capacité globale estimée à environ 42%. Ce taux s'élève à 56.5% pour les indicateurs de type tier I, à 37% pour les indicateurs de type tier II et à 9% pour les indicateurs classés tier III. A la lumière de l'élaboration du deuxième rapport national volontaire de 2020, un dernier diagnostic du système statistique national montre que le Maroc renseigne actuellement plus de 60% des indicateurs statistiques et non statistiques, totalement ou partiellement conformes aux métadonnées de l'Organisation des Nations Unies ou indicateurs proxy. Cette proportion varie d'un ODD à l'autre et atteint plus de 90% pour l'ODD 9, alors qu'elle reste modeste pour les ODD qui concernent l'environnement et les inégalités.

Le Haut-Commissariat au plan a réalisé un ensemble d'actions, dont les suivantes :

- L'organisation de trois consultations régionales, entre 2017 et 2019, en collaboration avec les wilayas et les conseils régionaux et en partenariat avec le FNUAP, dans la perspective d'un élargissement de ces initiatives au reste des régions du Royaume, l'objectif étant de sensibiliser les acteurs territoriaux à la contextualisation des ODD au niveau de leurs espaces géographiques et à la nécessité de mettre en place des bases de données statistiques régionales ;
- La mise en ligne sur son site institutionnel d'une plateforme ODD et d'un site dédié aux ODD, contenant les indicateurs chiffrés de ces objectifs, leurs métadonnées telles que définies par l'Organisation des Nations Unies et d'autres travaux y afférents, réalisés par le HCP, ainsi qu'une base de données régionales ;
- La réalisation, en 2016, d'une enquête nationale auprès des ménages sur leur perception des principales dimensions et cibles des ODD, ce qui a permis de sensibiliser davantage les Marocains au Programme 2030 et de mieux connaître leurs préoccupations par rapport aux principales dimensions du développement durable ;

- L'élargissement du champ de la production de l'information statistique à travers, d'une part, la réforme des enquêtes statistiques sur le plan de leur contenu, de leur couverture territoriale, thématique et sexospécifique, et l'amélioration des méthodes de collecte et d'exploitation des données, d'autre part, la réalisation de nouvelles enquêtes. La révision a essentiellement porté sur l'enquête nationale sur l'emploi et les enquêtes auprès des entreprises. Les nouvelles enquêtes réalisées concernent notamment l'enquête sur la violence à l'égard des femmes avec une nouveauté importante consistant à collecter les données nécessaires à l'évaluation du coût économique et social du phénomène, une nouvelle enquête sur le niveau de vie des ménages et le lancement d'une réflexion sur une nouvelle approche méthodologique qui sera adoptée lors de la réalisation du prochain recensement général de la population et de l'habitat en 2024 ;

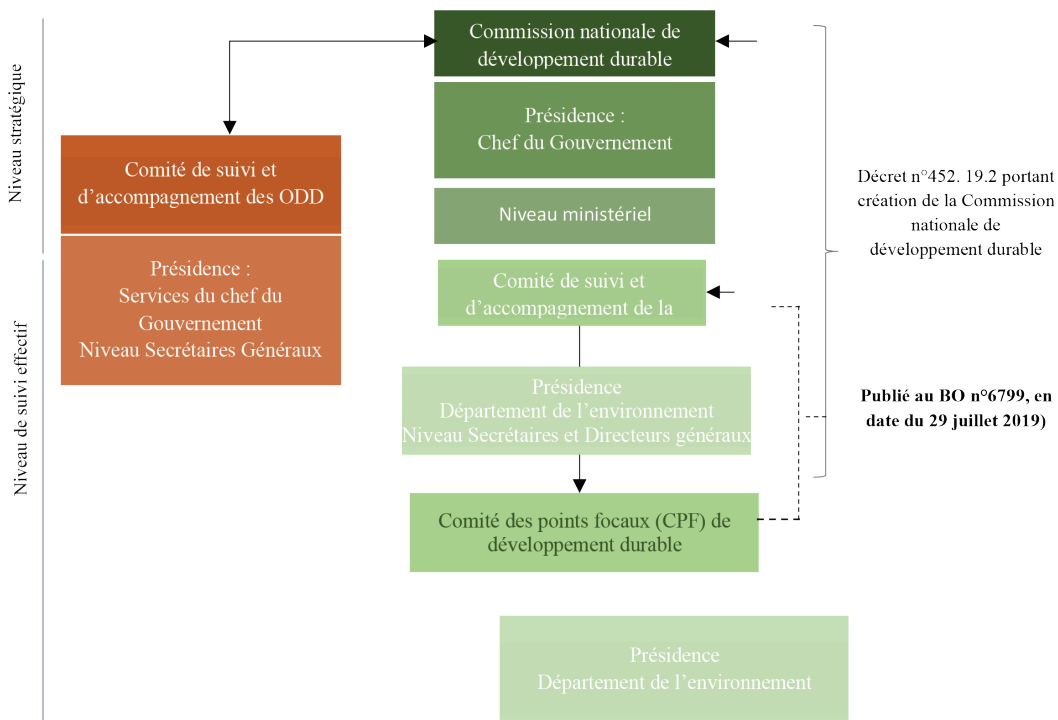
Encadré 4

Pour assurer la mise en œuvre de la SNDD adoptée en 2017, un cadre de gouvernance a été mis en place par le décret n° 655.17.2, publié au BO n°6660 en date du 29 mars 2018, instituant deux comités, en l'occurrence i) un comité stratégique du développement durable et ii) un comité de pilotage.

Cependant et pour assurer l'alignement du nouveau programme de développement et ses 17 objectifs de développement durable avec les orientations stratégiques nationales, le cadre de gouvernance a été élargi par la suite par un nouveau décret n°452.19.2 en date du 29 juillet 2019. Le nouveau cadre qui en est résulté (figure ci-après) s'articule autour de trois comités : la « Commission nationale de développement durable » dont la mission est la définition des orientations stratégiques pour jeter les bases d'un développement durable, le « Comité de suivi et d'accompagnement de la SNDD » qui vise l'identification des modalités de suivi et de pilotage de la mise en œuvre de la SNDD, et enfin le « Comité de suivi et d'accompagnement des objectifs de développement durable (ODD) » pour le suivi spécifique de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le décret n°452.19.2 intègre aussi le secteur privé en tant que membre permanent de la Commission nationale de développement durable (CNDD).

Figure 46bis: Maroc : Cadre de gouvernance de la mise en œuvre de la SNDD



- Le Maroc, par l'entremise du Haut-Commissariat au plan, a signé, en janvier 2019, un accord de partenariat avec le PNUD et 10 organismes des Nations Unies au Maroc pour l'appui au suivi et au reporting des ODD dans le pays.

Le Parlement a notamment pris une part active en contribuant à l'organisation de séminaires sur les ODD et en interpellant le Gouvernement sur les modalités d'intégration de ces objectifs dans sa politique globale et ses stratégies sectorielles.

5. Mauritanie

La Mauritanie s'est engagée dans un processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement dénommée Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) sur la période 2016-2030. Le processus d'élaboration de cette stratégie a été engagé en 2016, ce qui a favorisé une parfaite appropriation et intégration des ODD. En effet, lors de l'élaboration de cette stratégie, un effort particulier a été fait pour intégrer les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans la définition des priorités nationales. Cette stratégie est opérationnalisée par des plans d'action quinquennaux dont le premier prendra fin en 2020.

Au cours de cette année, la Mauritanie engagera, dans le cadre d'une planification stratégique, une série de plans d'actions dont le second plan d'action de la SCAPP, le plan d'action décennal du secteur de l'éducation, le plan d'action quinquennal du secteur de la santé et la révision des stratégies nationales de protection sociale et de protection de l'enfant et la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement.

La revue nationale volontaire menée en 2019 a été l'occasion de faire le point sur la pertinence et l'efficacité des stratégies entreprises pour la réalisation des ODD, en

Tableau 2: Mauritanie : alignement de la SCAPP et des ODD

LIENS ENTRE LES ODD ET LES LEVIERS DE LA SCAPP	Levier Stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable	Levier Stratégique 2 : Développement du capital humain et d'accès aux services de base	Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions
ODD 1 - Pauvreté		X	X
ODD 2 - Faim	X		
ODD 3 - Santé		X	X
ODD 4 - Éducation		X	X
ODD 5 - Genre		X	X
ODD 6 - Eau potable	X	X	
ODD 7 - Énergie	X	X	
ODD 8 - Croissance / Emploi	X	X	X
ODD 9 - Infrastructures / Industrie	X		X
ODD 10 - Inégalités		X	
ODD 11 - Habitat	X		X
ODD 12 - Consommation Durable	X	X	
ODD 13 - Changements Climatiques			X
ODD 14 - Environnement Marin	X		X
ODD 15 - Écosystèmes Terrestres			X
ODD 16 - Gouvernance, Paix et Justice			X
ODD 17 - Partenariat / Développement	X		X

Source : Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable, 2019.

particulier ceux inscrits dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Les conclusions de cette revue ont alimenté les processus de planification nationale et garanti une meilleure intégration des ODD dans les politiques nationales.

Le Comité de coordination et de suivi et les Comités de développement sectoriels sont chargés, entre autres, du suivi des performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs à la fois de la SCAPP et des ODD et de la compilation des indicateurs de suivi et d'impact de la SCAPP, ainsi que les indicateurs des ODD relatifs aux différents secteurs concernés.

Lors de la préparation de la SCAPP, la Mauritanie a tenu compte du principe de l'alignement en intégrant les objectifs du Programme 2030 et en prenant aussi en considération l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

6. Soudan

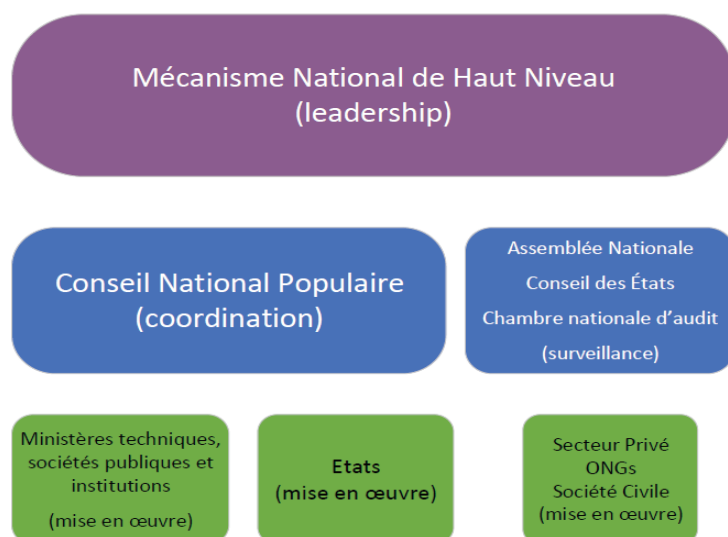
Le cadre institutionnel de mise en œuvre des ODD au Soudan couvre le leadership, la coordination, les organes de surveillance et les structures de mise en œuvre. Les structures institutionnelles liées à la coordination, à la surveillance et à la mise en œuvre sont déjà en place et ont intégré le Programme 2030 et les ODD dans leurs mandats et fonctions.

Leadership

Le Mécanisme national de haut niveau (HLNM), organe créé en 2016 et mis sous la tutelle du Premier Ministre, fournit un leadership et des orientations générales à la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD au Soudan.

Outre le Premier Ministre et le Ministre de la sécurité et du développement social, respectivement président et coprésident, le HLNM est composé de 15 membres éminents et de haut niveau qui ont rang de ministre, de ministre d'État ou de sous-

Figure 47: Soudan : cadre institutionnel des ODD



Source : Soudan : VNR 2018.

secrétaire. En outre, les membres comprennent le Directeur général du Bureau central de la statistique, le Directeur général du Conseil national de la planification stratégique et le Directeur général du Conseil national de la population, qui agit également en tant que secrétaire du HLMN.

Le mandat du HLMN comporte les activités suivantes :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de développement durable ;
- Veiller à ce que les principes et dimensions de développement durable soient intégrés dans les plans quinquennaux aux niveaux sectoriel et étatique, ainsi que dans tous les projets de développement ;
- Superviser la contextualisation des objectifs et indicateurs des ODD à tous les niveaux de gouvernance ;
- Superviser la disponibilité de données et d'informations opportunes et précises pour mesurer les réalisations et les progrès dans la réalisation des ODD ;
- Fournir des ressources financières et techniques pour la coordination des activités de mise en œuvre ;
- Sensibiliser et faire le plaidoyer aux niveaux fédéral et étatique, ainsi qu'au niveau des localités et des communautés.

Coordination

Le Conseil national de la population (CNP) s'est vu confier les rôles de coordination de la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses ODD, et de secrétariat pour le HLMN. La coordination est absolument essentielle, car le Programme 2030 et ses ODD sont multidimensionnels et mettent à contribution un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques partenaires de développement. Par conséquent, la coordination s'impose pour mettre en synergie les activités de mise en œuvre, assurer l'intégration des dimensions et des principes de développement durable, faire connaître les meilleures pratiques et les données d'expérience, recenser les lacunes et proposer des interventions, éviter les doubles emplois, exploiter et gérer les ressources plus efficacement et examiner de manière exhaustive les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD.

Surveillance

L'Assemblée nationale, le Conseil des États et la Chambre nationale d'audit (CNA) sont des organes institutionnels qui jouent un rôle de contrôle important dans la mise en œuvre des plans et stratégies nationaux de développement et des recommandations du CND. Les trois organes intègrent le Programme 2030 et ses ODD dans les activités de mise en œuvre et de surveillance au Soudan.

Structures de mise en œuvre

Les structures de mise en œuvre des plans et stratégies nationaux de développement et des ODD comprennent les ministères, les sociétés et institutions publiques, les gouvernements des États et les ministères d'État, le secteur privé, les ONG et les CBO. Toutes ces entités adoptent des processus de mise en œuvre variables avec l'engagement des parties prenantes et avec le soutien technique et financier des partenaires de développement.

Intégration des ODD dans les cadres nationaux de planification

Le Soudan met actuellement en œuvre son troisième cycle de planification (2017-2021) dans le cadre général de la QCS²⁰. Ce troisième cycle coïncide avec les préparatifs de la mise en œuvre des engagements du Programme 2030 et de ses ODD au Soudan. L'intégration des ODD dans le cadre national de planification a été conçue dans le cadre du Programme national pour le développement durable 2016-2030.

7. Tunisie

En Tunisie, le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme 2030 comprend le Ministère des affaires étrangères (MAE), responsable du volet diplomatique, et le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale

Encadré 5

Le Programme national pour le développement durable (NPSD) 2016 –2030 a été formulé sous les auspices du HLNM. Il a été élaboré dans le cadre d'ateliers de consultation nationaux qui ont mobilisé des fonctionnaires clés, des ministères, des organismes communautaires et du secteur privé, des experts en planification stratégique, des universités et des centres d'excellence. Les consultations ont été menées avec les représentants de l'État au cours de leurs réunions annuelles sous l'égide du CNP. Le CNP a organisé des réunions avec de hauts fonctionnaires pour deux missions interinstitutions des Nations Unies entreprises en 2016 et 2017, ainsi que deux ateliers nationaux. Les activités de consultation ont porté sur le plaidoyer et la sensibilisation au Programme 2030 et à ses ODD, la transition des OMD aux ODD, les liens entre les dimensions du développement durable au Soudan et les outils d'intégration du développement durable dans les cadres nationaux de développement, en particulier dans le QCS (2007-2031) et les plans sectoriels (2017-2021). Le NPSD consiste en un cadre général pour l'intégration des ODD et de leurs principes dans les cadres nationaux de planification, l'harmonie des politiques, plans et institutions nationaux, la préparation des données pour mesurer les indicateurs et la mobilisation des moyens et des outils de mise en œuvre. Les priorités du NPSD pour la courte période 2016-2020 sont les suivantes :

- Compléter le programme inachevé des OMD, en particulier les objectifs liés à la pauvreté, à la santé et à l'éducation.
- Arrêter la liste des ODD à atteindre d'ici 2020.
- S'attaquer aux inégalités sociales et de revenu dans le pays, en particulier réduire les disparités entre les États.
- Mobiliser des moyens et des outils de mise en œuvre, en particulier des ressources financières, pour le développement des capacités et la collecte de données et d'informations pour les indicateurs des ODD

²⁰ Quarter Century Strategy 2007-2031.

(MDICI), actuellement Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement (MEFAI), qui assure le pilotage technique et la coordination.

L'appropriation des ODD par les instances gouvernementales a permis de capitaliser les bonnes pratiques et l'expérience accumulée au cours de plusieurs décennies d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développement nationaux. Avec l'appui du système des Nations Unies, le MDICI (actuellement MEFAI) a déployé des efforts intenses en matière de sensibilisation et de plaidoyer en vue d'assurer l'adhésion des parties prenantes au Programme et leur mobilisation pour la mise en œuvre des ODD.

Plusieurs ateliers ont ainsi été tenus avec comme objectif principal de susciter l'engagement et la participation des ministères techniques. Ces ateliers ont permis de répartir les responsabilités selon les cibles et les indicateurs entre les différents départements ministériels, chacun en fonction de son domaine de compétence. En plus du point focal national en poste au MDICI (actuellement MEFAI), des points focaux ont été désignés dans chacun des ministères techniques où ils sont chargés de coordonner leurs activités avec celles du MDICI (actuellement MEFAI) et d'impulser la mise en œuvre des ODD au sein de leurs ministères respectifs.

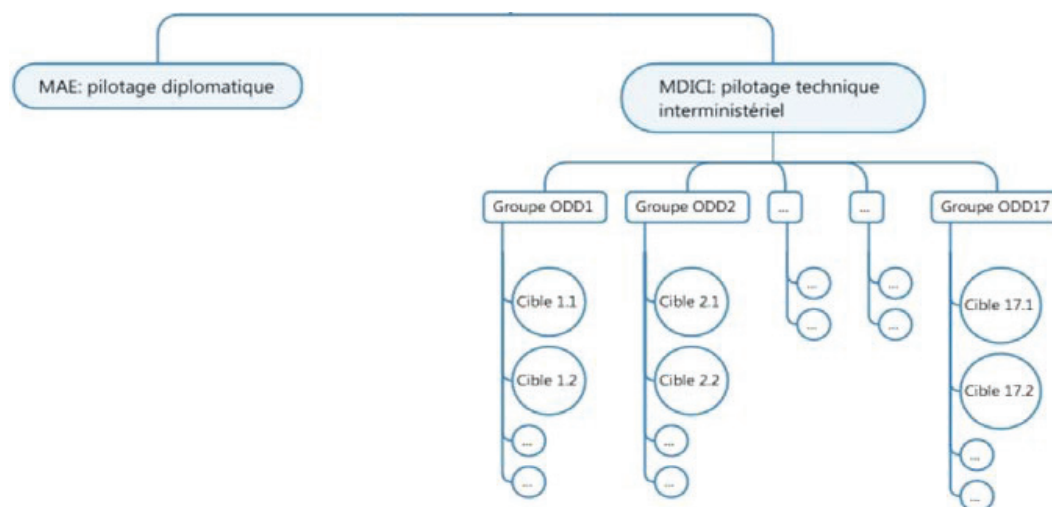
Au niveau des autres parties prenantes non étatiques, un travail de sensibilisation mené avec l'appui du SNU a ciblé les parlementaires, la société civile, les régions et la jeunesse.

Afin d'assurer l'alignement des ODD avec les stratégies, plans et programmes, la Tunisie a adopté l'approche MAPS concrétisée par le programme conjoint ODD signé entre le Gouvernement et le système-pays des Nations Unies pour une meilleure intégration et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et de reporting des ODD. Ce programme s'est concrétisé par la réalisation de quatre études d'analyse-diagnostic du cadre de mise en œuvre des ODD en Tunisie qui ont abouti à des recommandations visant le renforcement du programme. Il s'agit des études suivantes :

1. Analyse des lacunes des indicateurs relatifs aux ODD (SDGs Data Gap Analysis) ;
2. Analyse rapide intégrée (RIA) du PQD 2016-2020 et des stratégies nationales de développement ;
3. Analyse rapide intégrée de la constitution et des conventions ratifiées par la Tunisie pour promouvoir les droits humains (RIA+) ;
4. Analyse de l'alignement et de l'intégration des ODD dans les secteurs de la gouvernance (ODD 16), des villes et communautés durables (ODD 11), de l'énergie (ODD 7), de la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et de l'emploi (ODD 8) en décembre 2018. Le même exercice a été repris pour les 12 autres ODD.

Ces études ont été menées au cours de la période allant de décembre 2017 à décembre 2018.

Graphique 48: Tunisie : cadre institutionnel de la mise en œuvre des ODD



Source : RNV sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie, juillet 2019.

L'intégration des ODD est appréciée à deux niveaux :

- Au niveau de la Constitution de 2014 et des conventions ratifiées par la Tunisie : les études ont montré que le taux d'alignement des cibles atteint 91% pour le pilier « Peuple », mais qu'il ne dépasse pas les 36% en ce qui concerne le pilier « Planète ».
- Au niveau du Plan quinquennal de développement (PQD) et des stratégies nationales, les études ont montré que parmi les 105 cibles retenues, 48 sont couverts totalement ou partiellement avec les objectifs et actions du PQD. En revanche, l'analyse de l'alignement entre les objectifs stratégiques et les actions prioritaires du PQD, d'une part, et les cibles des ODD, d'autre part, a montré que les problématiques soulevées par ces dernières ne sont que partiellement couvertes par le PQD.

Encadré 6: Intégration des ODD à l'échelle locale

Dans le cadre du PQD 2016-2020, le Gouvernorat de Médenine (Sud-Est de la Tunisie), comme tous les autres gouvernorats, a élaboré son plan quinquennal de développement régional (PQR) selon une approche participative associant plus de six cents représentants du secteur public, de la société civile, du secteur privé, des universitaires et des organisations professionnelles de la région. En capitalisant ce processus, un travail complémentaire de réflexion participative de localisation des ODD a été conduit avec l'appui du Programme d'appui au développement local (ADL) du PNUD. Cette première initiative en Tunisie, a permis de répertorier les cibles et indicateurs spécifiques et pertinents de suivi et de mise en œuvre des ODD au niveau régional, tout en préservant leur lien avec les priorités nationales. Le travail des acteurs territoriaux autour des ODD a permis une réflexion transversale entre les groupes appartenant à des secteurs différents, favorisant ainsi une vision intégrée du développement régional.

Ce constat a incité le Gouvernement à prendre l'engagement de combler les lacunes relevées et ce, à l'occasion des préparatifs du prochain plan de développement, de sorte que ses objectifs et ses actions cadrent mieux avec les cibles des ODD.

III. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A l'instar des autres pays du monde, les pays de l'Afrique du Nord (PAN) ont été frappés de plein fouet par la pandémie de COVID-19 à un moment où ils ne s'étaient pas encore totalement remis des conséquences de la crise de 2008 et pour certains²¹, des répercussions économiques et sociales du « printemps arabe ».

Au-delà de son impact direct sur la santé (morbidité et mortalité), la pandémie a durement bouleversé les économies de ces pays en réduisant l'activité économique dans pratiquement tous les secteurs par suite de mesures de confinement, de restriction des mouvements et de fermeture des frontières.

Outre les effets liés à la baisse de l'activité, les PAN ont subi deux types d'impact selon le cas :

- Pour les pays exportateurs de pétrole²², la chute des prix du pétrole résultant de la baisse de la demande a pesé de tout son poids sur les économies par la réduction drastique des revenus d'exportation ;
- Des pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, en plus de la baisse de l'activité due au recul de la demande mondiale de leurs produits et à la perturbation des chaînes de valeur mondiales, ont subi également une baisse des recettes provenant du tourisme et des services qui constituent une part importante de leurs revenus.

Les effets conjugués de ces chocs de l'offre et de la demande se sont traduits par une récession qui a engendré :

- Une forte baisse de la croissance économique ;
- D'importantes pertes de postes d'emploi qui ont touché tous les secteurs et notamment le secteur informel, avec son corollaire, la montée du chômage ;
- La crise a fait subir aux finances publiques une double pression due, d'une part, à la baisse des recettes fiscales, d'autre part, à la hausse des dépenses destinées à venir en aide aux entreprises sinistrées et aux couches des populations les plus vulnérables.

La crise engendrée par la pandémie de COVID-19 devrait compromettre les efforts consentis par les PAN dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

²¹ Notamment, la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

²² Algérie et Libye.

en réduisant leur marge de manœuvre et en opérant une réallocation de ressources rares vers d'autres priorités.

L'objet de la présente section est d'essayer de recenser et de quantifier l'impact socio-économique de la pandémie sur les pays, d'une part, puis d'évaluer les répercussions prévisibles de la crise sur la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063, d'autre part.

1. Evaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19

Ces derniers mois, un certain nombre d'études d'impact de la pandémie de COVID-19 sur les pays de l'Afrique du Nord ont été menées sous l'impulsion soit des gouvernements des pays eux-mêmes, en collaboration ou non avec des organismes des Nations Unies²³, ou sous la propre initiative de ces derniers.

Nous passerons en revue les principales études dont les résultats, encore préliminaires, doivent être pris avec le maximum de précaution étant donné qu'ils se fondent sur des scénarios et des hypothèses.

Selon un rapport établi par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord²⁴, les économies de l'Afrique du Nord connaîtront en 2020, selon différents scénarios, une croissance faible de 0,3% dans le meilleur scénario et une contraction de 5,4% de leur PIB, dans le pire scénario.

Étant donné la structure de ces économies, l'impact de la COVID-19 peut être analysé à travers deux canaux de transmission : la réduction de l'activité économique comme conséquence directe des mesures de confinement décidées par les pays eux-mêmes et indirectement, sous l'effet des restrictions des mouvements des biens et des personnes résultant de la fermeture des frontières de la quasi-totalité des pays du monde.

Des études spécifiques par pays ont également été menées en vue d'estimer l'impact socio-économique attendu de la pandémie. Ces études ont porté sur la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte. Une étude portant sur le Soudan est en cours. Il faut noter que les méthodologies adoptées diffèrent d'une étude à l'autre et que leurs résultats ne sont donc pas directement comparables.

1.1 Mauritanie

Selon une étude préliminaire élaborée par la Banque Mondiale²⁵, l'estimation de l'impact socio-économique de la pandémie en Mauritanie a été menée selon deux scénarios : un scénario de base et un scénario de baisse. Chaque scénario est défini par rapport à des hypothèses portant sur l'évolution du prix du pétrole, la croissance en Chine et dans la zone euro, sur le plan extérieur. Sur le plan intérieur, les hypothèses portent sur l'évolution de la consommation privée et la durée du confinement.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

²³ Principalement, le PNUD, le BIT, le FMI et la Banque mondiale.

²⁴ COVID-19 Crisis in North Africa: The Impact and Mitigation Responses, May 2020.

²⁵ Analyse préliminaire de l'Impact socio-économique de la COVID-19 en Mauritanie, Banque mondiale, 22 avril 2020.

Tableau 3: Mauritanie : estimation de l'impact socio-économique de la COVID-19

Variable	Unité	Projections (scénario de base)			Projections (scénario à la baisse)		
		2020p	2021p	2022p	2020p	2021p	2022p
Croissance du PIB réel	%	- 1.6	4.3	4.7	- 5.9	3.1	3.2
Solde budgétaire	% PIB	- 3.2	- 0.4	- 0.2	- 4.4	- 0.9	- 0.7
Dettes publiques	% PIB	80.6	80.6	78.1	84.9	84.9	82.2
Balance du compte courant	% PIB	- 16.5	- 16.0	- 12.7	- 19.1	- 18.7	- 16.2
Taux de pauvreté international	%	6.0	5.8	5.5	6.3	6.2	5.9
Taux de pauvreté (tranche inférieure)	%	24.1	23.5	22.7	25.2	24.8	24.1

Source : Banque mondiale.

Selon le scénario de base, la croissance du PIB devrait passer de 5,9% en 2019 à -1,6% en 2020. Cette baisse de la croissance devrait être beaucoup plus importante selon le scénario à la baisse puisque le taux de croissance prévisionnel serait de -5,9%.

Une détérioration de la position extérieure du pays devrait résulter de la baisse des exportations des produits de pêche et du minerai de fer par suite de la chute de la demande en provenance des partenaires commerciaux. La balance des opérations courantes enregistrerait un creusement du déficit en 2020 qui atteindrait -16,5% selon le scénario de base et -19,1% selon le scénario à la baisse.

Les pressions seront de plus en plus fortes sur le budget de l'Etat et le solde budgétaire, excédentaire en 2018 et 2019, verra apparaître en 2020 un déficit qui varierait de - 3,2% du PIB (scénario de base) à -4,4% (scénario à la baisse). Les deux scénarios prévoient une reprise de l'économie mauritanienne en 2021, mais à un rythme plus lent dans le scénario baissier.

Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement pour atténuer les effets de la pandémie, notamment les suivantes :

- Assouplissement de la politique budgétaire à travers la création d'un fonds d'urgence destiné à l'acquisition de médicaments et équipements médicaux, à l'aide aux familles nécessiteuses, au soutien des consommateurs et des entreprises.
- Au niveau de la politique monétaire, la Banque centrale a pris des mesures pour permettre aux banques d'accroître leur liquidité et pour faciliter l'accès au crédit en réduisant le taux directeur d'un point et demi de pourcentage.

L'impact social de la COVID-19 est non moins important et devrait se traduire par un accroissement de la pauvreté et de la vulnérabilité. L'aggravation de la pauvreté résulterait de trois facteurs : les pertes d'emplois et la baisse du revenu du travail, en particulier dans les zones urbaines, la baisse des revenus des migrants et donc des transferts vers leurs familles, l'augmentation des prix des denrées alimentaires sous l'effet de la perturbation des chaînes d'approvisionnement causée par la mobilité restreinte. Par ailleurs, l'absence d'assurance maladie universelle devrait pousser les ménages à prendre en charge des dépenses de santé supplémentaires.

Les ménages des zones urbaines verront leur vulnérabilité augmenter par manque de résilience et en raison d'une exposition plus grande aux facteurs de risque. Les ménages dont le revenu provient du travail dans le secteur informel seront les plus touchés. Globalement, on estime que le taux de pauvreté mesuré par rapport au seuil international de pauvreté (1,9 US\$ en PPA de 2011) devrait passer de 5,5 en 2019 à 6% en 2020, selon le scénario de base, et à 6,3% selon le scénario baissier.

Par ailleurs, les femmes seraient plus exposées aux effets de la pandémie en raison notamment de l'accroissement des obligations en matière de soins, de la baisse du niveau scolaire, ou encore en tant que victimes exposées aux violences fondées sur le genre.

L'impact de la COVID-19 sur le secteur privé ne s'est pas fait attendre. Déjà le ralentissement de l'activité s'est traduit par un net recul du nombre d'entreprises nouvellement créées. Plus encore, la baisse de la demande locale sous l'effet du confinement imposé a causé la fermeture d'un certain nombre d'entreprises et la perte d'emplois notamment de travailleurs indépendants et de ceux qui sont employés dans les micros, petites et moyennes entreprises.

La sécurité alimentaire a subi également l'effet de la pandémie compte tenu de la dépendance de la Mauritanie à l'égard des importations d'un bon nombre de produits alimentaires, notamment les produits céréaliers, le lait et ses dérivés, le sucre, l'huile végétale, etc. La pandémie a également entraîné la perturbation des chaînes de valeur qui alimentent en intrants nombre d'activités agro-alimentaires telles que l'élevage, les activités sylvopastorales et la pêche.

1.2 Maroc

L'étude portant sur l'impact socio-économique de la COVID-19 au Maroc²⁶ fait état d'importantes répercussions économiques et sociales de la pandémie. A l'instar de la Mauritanie, mais avec des effets plus intenses compte tenu des forts degrés d'ouverture de l'économie marocaine et de son intégration à l'économie mondiale. Le Maroc devrait faire face à d'énormes défis nés du ralentissement de l'activité économique et de ses effets économiques et sociaux amplifiés par la forte baisse de la demande de ses produits par ses partenaires européens et la perturbation de la chaîne de valeur d'approvisionnement en intrants de son industrie.

Par ailleurs, le Gouvernement est tenu de mobiliser les ressources nécessaires au secteur sanitaire pour faire face à la pandémie et pour venir en aide aux entreprises en difficulté et aux couches de la population les plus vulnérables. Dans le même temps, le Gouvernement doit gérer la crise en cherchant à trouver le juste équilibre entre les mesures de restrictions visant à contenir la propagation de la pandémie et la nécessité d'assurer un niveau d'activité économique adéquat.

Selon une autre étude²⁷ et sur l'ensemble de l'année 2020, l'économie marocaine devrait connaître une récession, la première depuis plus de deux décennies, sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie. En effet, selon les prévisions annuelles du HCP, le PIB devrait subir une contraction de 5,8% qui s'accompagnerait d'un creusement du déficit budgétaire à 7,4% du PIB.

Parmi les secteurs les plus touchés figure le secteur du tourisme. La Confédération nationale du tourisme prévoit des difficultés pour les opérateurs de ce secteur jusqu'à la fin de l'année 2020 et une lente et progressive reprise à partir du mois d'avril 2021. Les pertes en devises associées à la baisse de l'activité du secteur touristique sont estimées à environ 138 milliards de MAD. La crise qui a touché ce secteur se répercuterait sur des activités connexes et se traduirait par des pertes de revenus et d'emplois qui toucheraient plus particulièrement le secteur informel.

Les secteurs automobile et du textile seront également fortement impactés par la crise sous le double choc de l'offre et de la demande résultant de la perturbation des chaînes de valeur dans les pays asiatiques pour l'approvisionnement en pièces et la baisse de la demande en provenance des partenaires commerciaux, notamment européens.

Le secteur agricole faisant face déjà à des conditions climatiques défavorables subira également l'effet du confinement qui perturbera les circuits de commercialisation et d'approvisionnement en intrants.

Le secteur informel subira l'effet de la baisse de la demande causée par les restrictions imposées aux déplacements et la perte du pouvoir d'achat parmi les couches les plus vulnérables de la population qui constituent la majorité de ses clients.

²⁶ Social & Economic Impact of the COVID-19 Crisis on Morocco, A preliminary analysis report, Drafted by United Nations Country Team Social and Economic Impact Task Force, May 2020.

²⁷ Note stratégique : Impact social et économique de la crise de COVID-19 au Maroc.

Encadré 7:

Le Maroc a bénéficié des programmes spécifiques coordonnés par le système des Nations Unies et les institutions financières internationales pour aider les pays en développement à trouver les ressources financières nécessaires pour faire face à leurs besoins de financement.

Dans ce cadre, un nouveau fonds dit « Fonds COVID-19 » a été créé. Doté d'un montant d'environ 3,3 milliards de dollars des Etats-Unis à la date du 3 avril, ce fonds est destiné à faire face aux répercussions économiques et sociales de la pandémie grâce à une allocation plus importante de ressources au secteur de la santé et à l'accompagnement de mesures ciblant les ménages et les entreprises privées.

Parallèlement, des mesures monétaires ont été prises pour endiguer les risques de faillite d'un bon nombre d'entreprises, notamment les PME, et éviter la perte de milliers d'emplois.

Par ailleurs, la crise pourrait conduire à des retards en matière de mise en œuvre de réformes sectorielles, structurelles et financières, ce qui est de nature à avoir une incidence négative sur la reprise potentielle et à mettre en péril la stabilité macroéconomique.

Le cadre d'analyse et d'évaluation d'impact, proposé conjointement par le système des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres partenaires, doit se focaliser sur la possibilité pour le Maroc de poursuivre un plan réaliste, mais ambitieux de réformes structurelles et financières qui tiendrait compte du contexte actuel et des défis à moyen terme qui en résulteraient.

Parallèlement, les finances publiques seront soumises à de fortes pressions sous l'effet conjugué de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses. L'étude prédit une détérioration du déficit global de l'ordre de 6% du PIB, dont la conséquence serait une hausse de la dette publique estimée pour 2020 à 73% du PIB.

Les équilibres extérieurs seraient également négativement affectés. Le déficit de la balance courante représenterait en 2020 environ 7% du PIB sous l'effet conjugué de la forte baisse des exportations, des recettes touristiques et des transferts des travailleurs émigrés. Ces pertes de recettes ne seront que faiblement compensées par la baisse de la facture énergétique résultant de la chute des prix du pétrole.

Des difficultés devraient s'ensuivre en matière de financement du déficit de la balance des paiements, surtout en prévision de la baisse des IDE et du durcissement des conditions d'emprunts sur les marchés financiers internationaux résultant de l'accroissement des besoins des pays et de la hausse des taux en rapport avec le risque premium.

L'impact social de la COVID-19 pourrait s'avérer très lourd bien qu'il soit difficile de le mesurer avec précision. De fait, depuis le début des années 2010, le Maroc est parvenu à réduire la pauvreté de manière significative. Les prévisions fondées sur le PIB par tête²⁸ indiquent que le

taux de pauvreté serait en hausse et qu'environ 300 000 personnes tomberaient sous le seuil de pauvreté. La volatilité qui caractérise l'économie est susceptible d'avoir une incidence négative sur le bien-être des personnes dont les dépenses de consommation seraient justes au-dessus de la ligne de pauvreté, de sorte qu'un faible choc négatif pourrait pousser ce groupe à reverser dans la pauvreté. Une attention particulière doit être accordée à l'étude de l'impact de la crise sur la pauvreté multidimensionnelle.

²⁸ Estimations utilisant le seuil de pauvreté de 3.2 US\$ PPA.

Encadré 8:

La réponse nationale du Maroc à la crise de COVID-19 comprend plusieurs actions et mesures mises en œuvre par le Gouvernement afin de minimiser son impact socio-économique.

1. La mise en place du Comité de veille économique : ce comité, qui relève du Ministère de l'économie, des finances et de la réforme administrative, est chargé du suivi du développement de la situation économique et de l'identification de mesures appropriées pour venir en aide aux secteurs impactés par la crise
2. Des mesures pour les employés : tous les employés déclarés à la CNSS en février 2020 qui relèvent des entreprises en difficulté ayant cessé leur activité bénéficieront d'une indemnité mensuelle nette de 2 000 dirhams et d'une allocation familiale. Cette aide est servie par le Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus. Ces employés bénéficieront également du report de paiement des crédits bancaires dus jusqu'au 30 juin 2020.
3. Des mesures au profit des entreprises, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des professions libérales en difficulté ont été décidées. Ces mesures portent notamment sur les points suivants :
 - La suspension du paiement des charges de sécurité sociale jusqu'au 30 Juin 2020.
 - L'établissement d'un moratoire pour le règlement des crédits bancaires échus et des charges du leasing jusqu'au 30 juin sans pénalités de retard.
 - L'activation d'une ligne de crédit additionnelle servie par les banques et garantie par la CCG.
 - L'accélération des paiements au bénéfice des entreprises, en particulier les MPME, afin de réduire les pressions en matière de trésorerie et de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations.
 - La dispense accordée aux entreprises en contrat avec l'Etat du paiement des pénalités de retard d'exécution de travaux qui ne relèvent pas de leur responsabilité.
4. Des mesures concernant l'impôt et la gouvernance ont également été décidées : elles concernent notamment :
 - Les entreprises dont le chiffre d'affaires en 2019 est inférieur à 20 millions de MAD, qui peuvent, si elles le désirent, bénéficier du report du paiement des déclarations d'impôt jusqu'au 30 juin 2020.
 - La suspension des mesures de redressement fiscal jusqu'au 30 juin 2020.
 - La mise en place de dispositifs de garantie pour le soutien de trésorerie des entreprises en difficulté à savoir : « Damane oxygène », « Damane relance » et « Relance PME ».
 - La mise en place d'une garantie « auto-entrepreneurs COVID-19 » au profit des autoentrepreneurs.
5. Des mesures d'aide au profit du secteur informel ont été prises ; elles portent notamment sur :
 - Dans une première phase, les ménages, détenteurs de la carte Ramed et actifs dans le secteur informel, qui ont perdu leur revenu à cause du confinement et qui peuvent, de ce fait, bénéficier d'une aide de subsistance servie par le Fonds du coronavirus.
 - Dans une seconde phase, les ménages non-détenteurs de la carte Ramed qui se trouvent dans la même situation ci-dessus et qui pourront ainsi bénéficier de la même aide. Une plateforme électronique dédiée à la présentation de la demande d'aide a été lancée le 10 avril.

Un pacte de relance économique et de l'emploi a été lancé le 6 août 2020, traduisant les engagements des parties prenantes (Etat, secteur privé, secteur bancaire) pour relancer la dynamique de l'économie, préserver l'emploi et promouvoir la bonne gouvernance.

Le pourcentage de la population « vulnérable » susceptible de tomber sous le seuil de pauvreté varie selon le seuil de dépenses des ménages adopté. Pour un seuil de dépenses de 5,5 dollars de PPA, le nombre de pauvres et de non pauvres, mais vulnérables et susceptibles de retomber dans la pauvreté, semble très élevé ; ce chiffre concernait environ 25% de la population en 2019 et pourrait atteindre 27% en 2020. Ainsi, sous l'effet de la crise causée par le coronavirus, près de 10 millions de Marocains seraient susceptibles de tomber dans la pauvreté.

1.3 Algérie

L'analyse de l'impact socio-économique de la COVID-19 en Algérie se fonde sur l'étude menée par le système des Nations Unies dans le pays en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique²⁹. Cette étude repose sur un modèle macro-économétrique développé spécifiquement pour l'économie algérienne afin d'évaluer l'impact de la pandémie en retenant des hypothèses concernant l'évolution de trois variables : le prix du pétrole (Brent), les dépenses publiques et la consommation publique et privée, en supposant des corrélations stables et un taux de change fixe pour l'année en cours.

Selon ce modèle, la croissance économique en Algérie devrait se situer entre -4,48% et 5,70% selon les scénarios retenus concernant les valeurs prévisionnelles prises par ces trois variables.

Le modèle retenu ne permet pas de faire de prévisions au-delà de 2020, mais selon les estimations du FMI, le rebond est prévu en 2021, avec un taux de croissance

Tableau 4: Algérie : projections du taux de croissance du PIB en 2020

Brent	Investissement public		
	-10%	-20%	-30%
35 USD	-4,48%	-5,00%	-5,60%
30 USD	-4,55%	-5,10%	-5,70%

Source : Analyse rapide de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'Algérie et recommandations pour un relèvement plus durable et résilient, Nations Unies, Algérie, mai 2020.

du PIB qui atteindrait +6,2%, croissance tirée par une forte reprise du secteur des hydrocarbures, ce qui témoigne de la forte dépendance de l'économie algérienne à l'égard du prix du baril. Mais malgré la forte reprise de ce secteur, la croissance globale en 2021 ne dépasserait guère 1% et si l'on tient compte de l'accroissement démographique, il en résulterait un taux de croissance négatif du PIB réel par habitant.

²⁹ Analyse rapide de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'Algérie et recommandations pour un relèvement plus durable et résilient, Nations Unies, Algérie, mai 2020.

Par ailleurs, le modèle prévoit un déficit de la balance commerciale contenu dans un intervalle entre -13,33 et -19,02% du PIB selon la variation du taux de change DZD/dollar des Etats-Unis dans une fourchette de 130 – 145, la variation du prix du pétrole et le comportement de l'investissement public.

Tableau 5: Algérie : Projections de la balance commerciale en 2020

Brent		Investissement public		
		-10%	-20%	-30%
Taux de change 130	35 USD	-13,33%	-13,40%	-13,49%
	30 USD	-15,47%	-15,56%	-15,66%
Taux de change 145	35 USD	-16,19%	-16,28%	-16,39%
	30 USD	-18,79%	-18,90%	-19,02%

Source : Analyse rapide de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'Algérie et recommandations pour un relèvement plus durable et résilient, Nations Unies, Algérie, mai 2020.

Le déficit budgétaire qui en résulterait varierait de -6 à -9,1% du PIB selon le prix du baril et l'évolution de l'investissement public. Les recettes fiscales devraient baisser de 21% en 2020 et les recettes d'exportations de 51%. Les réserves de change, évaluées à 62 milliards de dollars des Etats-Unis en 2019, devraient chuter à 24 milliards fin 2020 si aucune mesure n'est prise. Parallèlement, la dette publique devrait connaître une nette progression, de 46% du PIB actuellement à 61% en 2022, selon les estimations du FMI.

Les mesures de confinement impactent tous les secteurs, mais à des degrés divers. Les entreprises, en particulier les PME, voient leur solvabilité menacée. L'impact sur l'emploi est d'autant plus important que ces entreprises emploient une grande part de la main d'œuvre qui est exposée à la perte de son emploi et de son revenu. Cet impact est particulièrement ressenti par les personnes sans protection et vulnérables au sein du secteur informel qui représenterait environ 50% de l'économie algérienne. Le nombre final de pertes annuelles d'emplois en 2020 dépendra de l'évolution de la pandémie et des mesures prises pour en limiter l'impact. Le taux de chômage monterait à environ 15% selon tous les scénarios.

L'impact social de la COVID-19 est non moins important et toucherait tous les secteurs sociaux bien qu'avec une intensité différenciée. Les secteurs de la santé et de l'éducation seront les plus impactés avec une tendance à la hausse des indices de pauvreté. L'impact sera plus durement ressenti par les catégories les plus vulnérables de la population.

Il est attendu que la crise de COVID-19 fasse augmenter le nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle, avec un impact sur la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. De même, les mesures d'isolement social liées au confinement exposeront davantage les femmes et les enfants à la violence psychique et physique.

Les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile subiront également de plein fouet l'impact de la COVID-19 par suite de la perte de leurs emplois précaires et

du mal qu'ils ont à accéder aux services de base et à satisfaire leurs besoins primaires en logement et en alimentation.

1.4 Tunisie

Une étude portant sur l'impact de la COVID-19 sur l'économie tunisienne a été élaborée par le Bureau du PNUD – Tunis en collaboration avec le Gouvernement tunisien³⁰. Cette étude macro-économétrique utilise un cadre de modélisation en équilibre général calculable pour estimer les impacts macroéconomiques et microéconomiques de la COVID-19 en se focalisant sur les micro et toutes petites entreprises (MTPE). Une attention particulière est accordée aux effets que subissent les MTPE selon leur fragilité et les ménages selon l'aggravation de la pauvreté monétaire et de dépenses alimentaires, d'éducation et de santé, ainsi que les inégalités de revenus.

L'étude retient deux scénarios : un scénario de référence pré-COVID-19 et un scénario après COVID-19 construit sur la base d'hypothèses portant sur une baisse de l'offre des entreprises, une baisse de la demande des ménages³¹ et une baisse des investissements publics et privés.

Les résultats rapportés par l'étude font état d'une baisse de la croissance économique des 2,7% initialement prévus par la loi de finances 2020 à -4,4%. Cette baisse est due à deux chocs concomitants : un choc de l'offre dont l'impact est direct et négatif sur l'activité de plusieurs secteurs et un choc de la demande dû à la baisse de la demande à la fois des ménages et de l'extérieur, en raison de la chute de la demande d'exportation émanant des principaux partenaires commerciaux, notamment de la Zone euro.

Les secteurs d'activité les plus impactés par la crise du point de vue de la valeur ajoutée sont les industries non manufacturières (-29,4%), le tourisme (-15,8%), le

Tableau 6: Tunisie : évolution des principales variables macroéconomiques (%)

Variable	Scénario de référence	Scénario de crise COVID-19
PIB	2.7	-4.4
FBCF	2.9	-4.9
Consommation des ménages	1.9	-8.0
Exportations	5.8	-8.0
Importations	3.8	-9.6
Taux d'inflation (IPC)	6.7	7.0
Taux de chômage	15.0	21.6
Impôts indirects	11.3	1.5
Impôts sur le revenu des particuliers	9.5	1.4
Impôt sur les sociétés	4.6	-6.0

Source : Impact économique de la COVID-19 en Tunisie, PNUD & MDCI.

³⁰ Impact économique de la COVID-19 en Tunisie : analyse de la vulnérabilité des ménages et des micro et très petites entreprises, PNUD – Tunis et Ministère du développement et de la coopération internationale, 2020.

³¹ A l'exception des biens alimentaires et d'hygiène.

transport (-14,1%) et le textile (-14,5%). Les autres secteurs sont également impactés, mais dans des proportions moindres.

Au niveau des finances publiques, la récession économique prévue se traduirait par une baisse des recettes fiscales par rapport au scénario de référence, qui risquerait d'aggraver le déficit budgétaire déjà très important, surtout que les dépenses publiques sont appelées à croître de manière substantielle pour faire face aux besoins du secteur de santé et pour venir en aide aux entreprises en difficulté et aux couches de la population les plus vulnérables.

La baisse de l'activité économique engendrerait une augmentation du chômage dont le taux passerait de 15% (scénario de référence) à 21.6%, ce qui devrait générer près de 274 500 nouveaux chômeurs.

S'agissant de l'impact sur la pauvreté, l'étude rapporte que la crise liée à la COVID-19 engendrerait une nette progression de la pauvreté aussi bien monétaire que multidimensionnelle. De même, elle aurait une incidence négative sur les inégalités, notamment de genre.

Les simulations du modèle montrent qu'en l'absence de mesures d'atténuation prises par l'Etat, le taux de pauvreté monétaire passerait de 15,2% avant la crise à 19,2% faisant basculer environ 457 500 individus dans la pauvreté. Deux facteurs contribueraient à cette aggravation : la baisse des dépenses de consommation et l'augmentation des prix des aliments de base.

Tableau 7: Tunisie : évolution des taux de pauvreté monétaire et de pauvreté extrême

Indicateur	Avant le choc			Après le choc		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de pauvreté monétaire*	14.8	15.5	15.2	18.71	19.77	19.2
Taux de pauvreté extrême**	-	-	2.87	-	-	3.99

Source : Impact économique de la COVID-19 en Tunisie, PNUD & MDCl.

* ratio de la population pauvre disposant de moins de 4,6 dollars par jour (PPA 2015).

** ratio de la population pauvre disposant de moins de 2,4 dollars par jour (PPA 2015).

1.5 Egypte

Au-delà de ses conséquences sanitaires, la pandémie de COVID-19 pourrait avoir un impact socio-économique négatif considérable en Egypte. Selon l'étude établie par le système-pays des Nations Unies en collaboration avec les partenaires de développement³², plusieurs secteurs seraient impactés par une baisse d'activité et la perte d'emplois. L'étude cite de secteurs comme le tourisme, le secteur informel (micros, petites et moyennes entreprises du bâtiment), le commerce et les chaînes d'approvisionnement, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire.

³² Leaving No One Behind in the Time of COVID-19, Preliminary mapping of potential socio-economic impacts of COVID-19 and guidance for policy responses in Egypt through a vulnerability lens, United Nations Egypt, 5 avril 2020.

L'impact serait aussi important en ce qui concerne les transferts des migrants et les investissements.

Les services sociaux d'éducation et de santé seront également soumis à d'énormes pressions qui s'auront des conséquences sociales par suite de perturbations qui toucheront la fourniture des moyens de subsistance et l'accès aux services sociaux.

Fondée sur un modèle calculable d'équilibre général mis au point par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'étude retient trois scénarios définis par rapport à la durée des chocs qu'elle compare à une situation de référence : un scénario bas (durée de 3 mois du choc), un scénario médian (durée de 6 mois) et un scénario élevé (durée entre 9 et 12 mois). Les effets potentiels et cumulés exercés sur les secteurs clés de l'économie égyptienne peuvent s'avérer importants. En effet, le PIB réel pourrait enregistrer une baisse de taux de croissance annuel évaluée entre 2,4 et 10,4%, qui se traduiraient par une hausse du chômage de 0,4 à 9,3% supérieur au taux de la situation de référence selon les scénarios. Dans le même contexte, le taux d'inflation augmenterait dans une proportion de 1,48% et 9,53% selon les scénarios.

Tableau 8: Egypte : projection de l'impact de la COVID-19 sur les principales variables socioéconomiques

Variable	Scénario de réf.	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Taux de croissance du PIB (%)	5,9	3,41	0,14	-4
Taux d'inflation (IPC)	11,4	12,88	16,82	16,73
Taux de chômage	8,0	18,49	11,55	16,88
Taux de pauvreté	27,6	-	31,9	-

Source : Etude des Nations Unies –Egypte. Leaving no one behind in the time of Covid-19. Preliminary mapping of potential socio-economic impacts of Covid-19 and guidance for policy responses in Egypt through a vulnerability lens.

Le taux de pauvreté³³ s'accroîtrait de 4% d'ici 2021 passant de 27,6% en projection non-COVID-19 à 31,9%, le nombre additionnel de personnes qui tomberont sous le seuil de pauvreté étant estimé à environ 4 millions selon le scénario médian.

L'Égypte a fait de l'évaluation de l'impact de la crise sur la vie des Égyptiens une priorité et a fixé des actions prioritaires. Le 20 juin 2020, l'Agence centrale pour la mobilisation publique et la statistique (CAPMAS) a annoncé les résultats de son enquête sur les implications de la pandémie sur les familles égyptiennes. L'enquête fait apparaître que depuis février 2020 :

- 26,2 % des travailleurs ont perdu leur emploi.
- 18,1 % ont rejoint la force des travailleurs occasionnels après avoir perdu leur emploi permanent.

³³ Taux calculé selon le seuil national de pauvreté (3,10 dollars de PPA par jour) et sans intervention additionnelle du Gouvernement.

- 73,5% des familles souffrent d'une baisse de revenu (dont 35% parce que le soutien de famille a perdu son emploi).
- 48,2% des familles s'attendent à une baisse de revenu dans les 3 prochains mois si les mesures de précaution se poursuivent.

Au cours de la période qui a suivi la pandémie de COVID-19, et plus particulièrement au cours du premier semestre de l'exercice 2020-2021, l'Égypte a redoublé d'effort pour continuer à progresser vers la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et, à tout le moins, maintenir les progrès réalisés avant la pandémie.

Grâce à des initiatives déjà mises en œuvre avant la pandémie de COVID-19, la résilience face à la crise a pu être renforcée. Le MPED a élaboré un rapport qui recense ces initiatives non seulement pour les ODD, mais aussi pour les objectifs stratégiques nationaux du Programme national de développement durable, afin de circonscrire et de suivre les efforts déployés conformément aux objectifs nationaux de développement.

Par ailleurs, l'Égypte a intensifié ses efforts et pris de manière proactive un certain nombre de mesures nécessaires³⁴ pour atténuer l'impact négatif de la pandémie sur les groupes et les secteurs durement touchés, soutenir l'activité économique et stimuler la demande intérieure. Pour atteindre ces objectifs, trois séries de mesures ont été adoptées :

- Premièrement, un plan de relance budgétaire global (100 milliards d'EGP, soit 2 % du PIB) traite de la crise ;
- Deuxièmement, sur le plan de la politique monétaire, les mesures portent sur la baisse des taux d'intérêt et la facilitation de l'accès au crédit ;
- Troisièmement, un soutien aux secteurs socio-économiques impactés négativement par la crise comme la santé, les PME, l'industrie et le tourisme.

Il convient de mentionner que le MPED a mis au point un outil de suivi des politiques qui centralise toutes les initiatives et procédures en une seule plateforme³⁵.

Tout en soutenant l'économie pour faire face à la récession causée par la crise de COVID-19, l'Égypte a mis l'accent sur la lutte contre l'impact social de la pandémie par des initiatives axées sur le soutien aux catégories les plus vulnérables. Parmi ces actions et initiatives de réponse et de relèvement, on peut citer celles dont les objectifs sont les suivants :

- Étendre la protection sociale et assurer la poursuite de la prestation de services de base ;

³⁴ Près de 311 mesures et politiques ont été adoptées entre le 24 février et le 1er juillet 2020.

³⁵ Plateforme hébergée sur le site du Ministère : www.mped.gov.eg.

- Protéger et soutenir les catégories les plus vulnérables (femmes, jeunes et travailleurs irréguliers).

Nous passons en revue ci-après quelques exemples d'initiatives visant à amortir l'impact social de la pandémie :

- Assainissement des zones de taudis pour assurer un logement décent pour tous : cette initiative a également contribué à réduire l'impact négatif du surpeuplement, ainsi que la propagation de la pandémie en fournissant des logements adéquats aux habitants des bidonvilles, outre la diminution de l'écart de développement entre gouvernorats urbains. Il convient de noter que cette initiative contribue à la mise en œuvre des ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 4 (éducation de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables). En ce qui concerne l'Agenda 2063, elle contribue à la mise en œuvre de l'aspiration 1 (une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable) et l'aspiration 6 (une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment les femmes et les jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants).
- Vie décente (Hayah Kareema) : cette initiative a contribué à atténuer les effets négatifs de la COVID-19 en améliorant le niveau de vie des groupes les plus démunis, tout en offrant des possibilités d'emploi en soutien aux PME. L'initiative contribue à la mise en œuvre des ODD 1, 3, 4, 6, 10 et 11. En ce qui concerne l'Agenda 2063, elle contribue à la mise en œuvre de l'aspiration 1.
- Soutien aux travailleurs en situation irrégulière : d'une part, environ 1 600 000 travailleurs en situation irrégulière ont reçu une aide financière grâce à des efforts coordonnés ; d'autre part, la constitution d'une base de données appuiera également les efforts continus visant à intégrer le secteur informel dans le secteur officiel. L'initiative contribue à la mise en œuvre des ODD 1 et 10. En ce qui concerne l'Agenda 2063, elle contribue à la mise en œuvre de l'aspiration 1.
- Programme de transfert d'argent conditionnel et inconditionnel : Takaful et Karama (solidarité et dignité) : ce programme visait à éradiquer la pauvreté et à éviter qu'un plus grand nombre de personnes tombeent en dessous du seuil national de pauvreté. Les femmes représentent déjà 88 % des bénéficiaires du programme, qui appuie également l'initiative d'inclusion financière par le paiement des transferts mensuels par carte à puce. Ainsi, il permet l'intégration des personnes vulnérables financièrement et économiquement. En raison de la COVID-19, 60 000 ménages bénéficiaires ont été ajoutés à « Takaful et Karama », en plus des 3 millions de familles qui en bénéficient déjà, et dans une deuxième phase, 100 000 familles supplémentaires seront ajoutées. Le programme contribue à la mise en

œuvre des ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 10. En ce qui concerne l'Agenda 2063, il contribue à la mise en œuvre de l'aspiration 1 et de l'aspiration 6.

- L'Égypte a également accordé la priorité aux principaux domaines touchés.
- Le secteur de la santé qui va bénéficier d'une augmentation de 42% du total des investissements publics et d'une augmentation de 100% du budget annuel du Ministère de la santé au cours de l'exercice 2020-2021.
- La numérisation pour laquelle les investissements publics augmenteront de 300 % au cours de l'exercice 2020-2021 par rapport à l'année précédente.

2. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Dans la présente sous-section, on essaiera de caractériser de manière qualitative l'impact prévisible de la crise de COVID-19 sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays de l'Afrique du Nord. La démarche retenue pour mener cette analyse repose sur les études menées à l'échelle internationale sur le sujet pour déterminer les mécanismes et les canaux de transmission des effets au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Dans le même temps, l'étude d'impact socio-économique effectuée dans la sous-section précédente servira à orienter l'analyse du point de vue du sens et de l'intensité de l'impact pour les PAN, compte dûment tenu du contexte spécifique de chaque pays.

Il relève de l'évidence que la pandémie exercera un effet perturbateur sur les actions menées par les pays pour avancer dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Comme les progrès accomplis dans la réalisation des ODD sont déjà jugés insuffisants et ne permettent pas de les atteindre pleinement au cours de la décennie qui nous sépare de l'échéance fatidique de 2030, le déclenchement de la pandémie et sa persistance risquent de faire revenir le monde en arrière et d'effacer les progrès réalisés dans certains domaines.

Le défi auquel beaucoup de pays font face est donc de savoir comment parvenir à minimiser l'impact de la COVID-19 sur la réalisation des ODD ? Comment parvenir à consolider les acquis et faire en sorte que la crise actuelle offre aux pays l'occasion de rebondir sur des bases plus solides par une croissance plus inclusive et respectueuse de l'environnement, et de donner ainsi un vrai sens au slogan « ne laisser personne derrière » ?

Les effets économiques de la crise sont tout aussi désolants : le monde est aujourd'hui confronté à la pire récession depuis des générations. Même les pays les plus avancés et les plus développés ont du mal à faire face aux retombées sanitaires, sociales et économiques de la pandémie, sans relever que les pays les plus pauvres et les plus défavorisés seront inévitablement les plus durement touchés. Selon les estimations, le commerce mondial plongera de 13 à 32%, les flux des investissements directs étrangers (IDE) diminueront jusqu'à 40% et les envois de fonds vers les pays à revenu faible ou intermédiaire baisseront de 20% en 2020. De nombreux pays pauvres connaissent déjà une grave insécurité alimentaire. Tous ces chocs externes, ainsi

que les pertes d'emplois, les systèmes de santé fragiles, l'insuffisance des services de base et la faible couverture des systèmes de protection sociale vont aggraver la vulnérabilité des couches défavorisées de la population. Sans le soutien de la communauté internationale, la crise pourrait déstabiliser les économies des pays déjà pauvres.

2.1 Pauvreté et lutte contre la faim

Les projections faites à l'échelle mondiale indiquent que la pandémie plongerait quelques 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020, entraînant ainsi une hausse de la pauvreté à l'échelle mondiale pour la première fois depuis 1998. Nombre de ces personnes touchées relèveront de l'économie informelle dont les revenus ont chuté de 60% au cours du premier mois de la crise.

La crise déclenchée par la COVID-19 devrait accroître la vulnérabilité d'environ un milliard d'autres personnes habitant dans des taudis et souffrant déjà de mauvaises conditions de logement et d'un accès limité voire inexistant aux infrastructures de base.

Les personnes âgées, les personnes vivant avec des handicaps, les migrants et les réfugiés sont les personnes les plus exposées aux effets de la COVID-19, étant donné leurs conditions socio-économiques et sanitaires précaires.

Au cours de la dernière décennie, les PAN ont réalisé des progrès notables dans la lutte contre la pauvreté et l'éradication de la faim. Néanmoins, toutes les études prospectives sur l'impact socio-économique de la COVID-19 s'accordent sur le fait que le seuil de pauvreté, aussi bien monétaire que multidimensionnelle, va s'aggraver.

Du point de vue alimentaire, tous les PAN dépendent d'importations de denrées alimentaires, notamment de céréales, à des degrés divers. La perturbation qu'a subie le commerce international après la fermeture des frontières et la hausse des cours mondiaux des produits de base pourraient avoir une incidence négative sur la fourniture aux populations de quantités suffisantes de produits alimentaires de

Tableau 9: Evolution du taux de pauvreté monétaire dans les PAN avant et après

Pays	Année de référence	Scénario de crise COVID-19 ¹
Algérie*	5,5	n.d.
Egypte*	27,6	31,9
Libye	n.d.	n.d.
Maroc*	4,8	6,6
Mauritanie	5,5	6
Soudan*	36,1	n.d.
Tunisie	15,2	19,2

* Algérie : derniers chiffres connus, Egypte : projection pour 2021 sans intervention gouvernementale, Soudan, Maroc (2014), le seuil de pauvreté varie selon le pays.

¹ Selon le scénario de base et le seuil national de pauvreté.

base, ce à quoi s'ajouterait la baisse des revenus des couches vulnérables résultant des pertes d'emplois et des perturbations qu'ont connues les circuits nationaux de distribution du fait du confinement. Tous ces facteurs sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'alimentation de la population et de faire augmenter le taux de malnutrition déjà assez élevé dans certains pays de la région.

Tableau 10: PAN : ratio de dépendance des importations de céréales

Pays	Ratio de dépendance (%)
Algérie	72,2
Egypte	42,1
Libye	n. d.
Maroc	42,1
Mauritanie	87,1
Soudan	18,3
Tunisie	59,7

Source : Crise de la COVID-19 en Afrique du Nord : impact réponses d'atténuation, Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, mai 2020.

2.2 Santé et éducation

Comme partout dans le monde, le secteur de la santé dans les PAN a subi des pressions énormes du fait de la pandémie. Les ressources matérielles et humaines, déjà assez limitées, ont été mobilisées en priorité pour faire face à la crise sanitaire de COVID-19. Dans ces conditions, les services sanitaires de base ont été relégués au second plan. Les enfants et les femmes sont les premières victimes de cette situation dans la mesure où des campagnes de vaccination des enfants ont été perturbées voire annulées. Les services de base fournis aux femmes comme le contrôle prénatal ou la distribution de moyens de planning familial ont été réduits.

Par conséquent, la pandémie touchera particulièrement les enfants et les femmes pour qui l'accès aux soins devient plus difficile, faisant ainsi augmenter le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, ainsi que la mortalité maternelle. Des grossesses non désirées sont attendus dès lors que des dizaines de millions de femmes ne parviennent pas à accéder aux moyens de planning familial.

En matière d'éducation et comme partout dans le monde, la COVID-19 a empêché les élèves et étudiants de fréquenter les écoles. La rupture prolongée de la scolarisation risque de faire baisser le taux de rétention scolaire et le taux de réussite, et par conséquent les résultats de l'apprentissage.

La crise exercera également un impact négatif sur le développement social et comportemental des enfants et des jeunes. Nombre de familles étant condamnées à tomber dans l'extrême pauvreté, les enfants vivant dans les communautés pauvres et désavantagées seront plus exposés aux risques de travail des mineurs, de mariage précoce et de trafic d'enfants. De fait, les progrès réalisés par les PAN en matière

de réduction du travail des mineurs seraient menacés et un retour en arrière est prévisible.

2.3 Genre

Les progrès modestes réalisés par les PAN en matière d'égalité de genre risquent d'être annihilés par la crise de COVID-19. En effet, les femmes subissent nombre d'effets néfastes que ce soit au foyer ou sur le lieu du travail. A cause du confinement, la charge de travail de soins non rémunéré connaît en effet une forte augmentation du fait de charges ménagères accrues et de la garde prolongée d'enfants et de personnes âgées ou handicapées. Sur le marché du travail où les femmes occupent majoritairement des postes de travail précaires dans le secteur informel, elles seront les premières victimes des licenciements et de la perte de revenus.

Par ailleurs, le confinement imposé à la population expose les femmes et les enfants à différentes formes de violence domestique, mentale, physique et sexuelle. Leur isolement et l'incapacité de demander la protection des autorités donne un sentiment d'impunité à leurs agresseurs.

2.4 Travail décent et croissance économique

La pandémie de COVID-19 a plongé les économies de la région dans un cycle de récession encore plus grave que la crise de 2008. Les prévisions s'accordent sur le fait que la croissance économique dans ces pays serait en forte baisse. Les finances publiques seraient soumises à de fortes pressions résultant d'une nette diminution des recettes fiscales due à la forte réduction de l'activité économique et à la hausse des dépenses pour faire face aux effets de la crise. Du coup, le déficit budgétaire, déjà assez élevé pour certains pays, se creusera davantage, tirant dans son sillage la dette publique qui atteindra des niveaux à la limite du soutenable.

L'effet de la crise sur l'emploi devrait se traduire par une montée du chômage qui frapperait en premier lieu les emplois précaires, notamment ceux du secteur informel. Le repli des investissements publics et privés et la forte baisse des IDE devrait exacerber le phénomène du chômage qui, touchant davantage les jeunes et les femmes, devrait constituer une vraie menace pour la stabilité des pays si des mesures draconiennes ne sont pas prises pour limiter le sentiment de marginalisation et de laisser pour compte chez les couches les plus vulnérables de la population.

Chapitre II : Analyse comparative de la réalisation des ODD sélectionnés dans les PAN

Dans ce chapitre, il est procédé à une analyse ciblée des réalisations des PAN relatives à trois ODD relevant des domaines de spécialisation du Bureau régional de la CEA. Ces objectifs sont l'ODD 4, l'ODD 8 et l'ODD 10. Un quatrième objectif, l'ODD 5, sera intégré de manière horizontale dans l'analyse, l'aspect genre devant être l'un des critères d'analyse communs aux trois autres objectifs. La première section sera consacrée à l'analyse comparative des réalisations des PAN concernant l'ODD 4. L'ODD 8 fera l'objet de la deuxième section et l'ODD 10 sera traité dans la troisième section. Pour chacun de ces objectifs, l'analyse se focalisera sur l'aspect genre des politiques et mesures, ainsi que sur la pertinence des indicateurs nationaux connexes à chaque ODD et leur alignement avec les indicateurs similaires utilisés au niveau international.

L'analyse s'appuiera sur les rapports émanant des Etats de la région et des équipes-pays du système des Nations Unies, notamment sur les données officielles des pays concernés et sur les bases de données de l'UNESCO, de l'OIT, de la Banque mondiale et de la CEA.

I. Analyse comparative des réalisations en matière de qualité de l'éducation (ODD 4)

Après un bref aperçu sur les réalisations comparées des PAN selon les indicateurs relatifs à l'ODD 4 (éducation de qualité), l'analyse sera axée sur la capacité du système éducatif de chaque pays à doter les jeunes des compétences techniques et professionnelles requises pour l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat. En effet, des études ont montré qu'outre la faible croissance économique qui ne génère pas suffisamment d'emplois, tous les pays de la région souffrent, d'une part, de l'inadéquation entre formation et besoins du marché du travail, d'autre part, de l'inefficacité des politiques publiques d'emploi qui se traduisent par un marché de travail inefficace. Il en résulte un taux de chômage trop élevé chez les jeunes diplômés, et plus particulièrement les jeunes filles, et la multiplication des emplois précaires dans le secteur informel.

Une éducation de qualité pour tous est un objectif fondamental retenu aussi bien par le Programme 2030 que par l'Agenda 2063. L'éducation constitue donc un prérequis de toutes les stratégies visant à garantir à long terme un développement durable et harmonieux, que ce soit dans les pays développés ou à fortiori dans les pays en développement. En effet, l'objectif 4 du Programme 2030 vise à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'objectif 2 de l'Agenda 2063 est de favoriser l'avènement de « citoyens bien éduqués et une révolution des compétences reposant sur la science, la technologie et l'innovation ».

Partant du fait que les ODD sont nécessairement indivisibles et inter reliés, l'objectif 4 apparaît comme étant l'objectif dont l'intensité des liens avec les autres objectifs est la plus dense. L'éducation se trouve donc au cœur du processus du développement durable à l'échelle planétaire et elle est le socle sur lequel repose quasiment toute action visant la concrétisation du paradigme du développement inclusif qui ne « laisse personne derrière ». L'égalité de genre en matière d'éducation est primordiale pour parvenir à un développement durable et inclusif ; c'est pourquoi l'UNESCO en a fait une priorité³⁶.

A partir de ce constat, l'analyse qui suit tentera de faire ressortir les réalisations des PAN en matière d'éducation, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés, l'accent étant mis sur les politiques et les mesures adoptées par ces pays pour doter les jeunes et les adultes des compétences adéquates leur permettant d'accéder à un emploi décent et de cultiver chez eux l'esprit d'entreprenariat compte dûment tenu de l'aspect genre.

1. Réalisations concernant les taux de scolarisation et d'égalité de genre

Le suivi des réalisations de l'ODD 4 se fait à l'aide de sept cibles et 12 indicateurs. La plupart de ces indicateurs sont désagrégés selon l'âge, le sexe, le milieu, les personnes handicapées, etc. Les données permettant de suivre ces indicateurs ne sont pas toujours disponibles avec les niveaux de désagrégation et de périodicité requis pour dégager des tendances. Cette partie de l'analyse s'appuiera sur trois principales sources de données : la base de données de l'UNESCO³⁷, la base de données des Nations Unies portant sur les ODD³⁸ ; ces bases de données seront complétées par les données émanant de sources officielles des pays³⁹.

Les taux de scolarisation dans les PAN ont connu une nette progression au cours des décennies passées, à tous les niveaux d'éducation : pré-primaire, primaire, secondaire et supérieur. Cette évolution, quasiment universelle, cache cependant quelques nuances et spécificités liées au niveau de développement, à l'efficacité du système éducatif et à l'efficacité des politiques éducatives de chaque pays.

La réalisation la plus remarquable des PAN en matière d'éducation est le progrès réalisé dans le taux de scolarisation pré-primaire. Ce taux est particulièrement élevé au Soudan et en Tunisie où il dépasse les 40%, il est moyennement élevé en Egypte et au Maroc et il demeure faible en Mauritanie (5% en 2015).

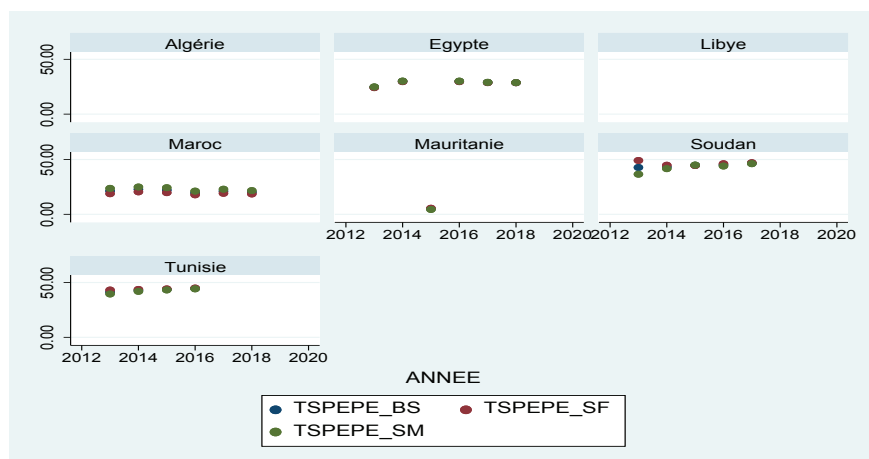
36 Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019, Rapport sur l'égalité de genre : bâtir des ponts pour promouvoir l'égalité de genre, UNESCO.

37 <http://data.uis.unesco.org/>

38 <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

39 Par souci d'homogénéité et de comparabilité, ce sont les données issues des deux bases de données qui seront privilégiées.

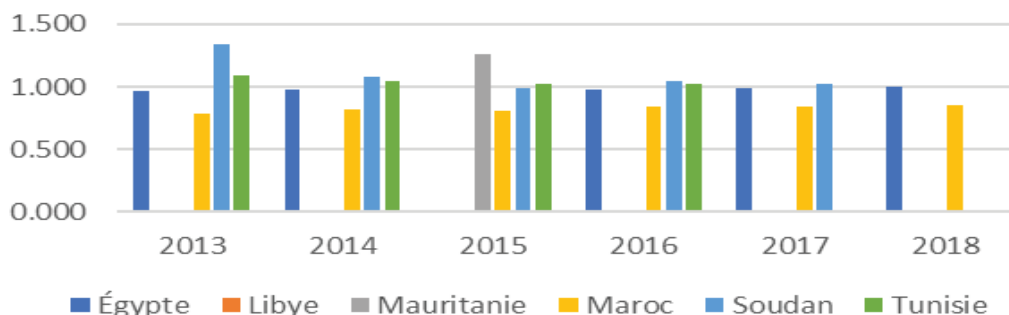
Figure 49: Tendances du taux de scolarisation au pré primaire par pays



Source : UIS.Stat

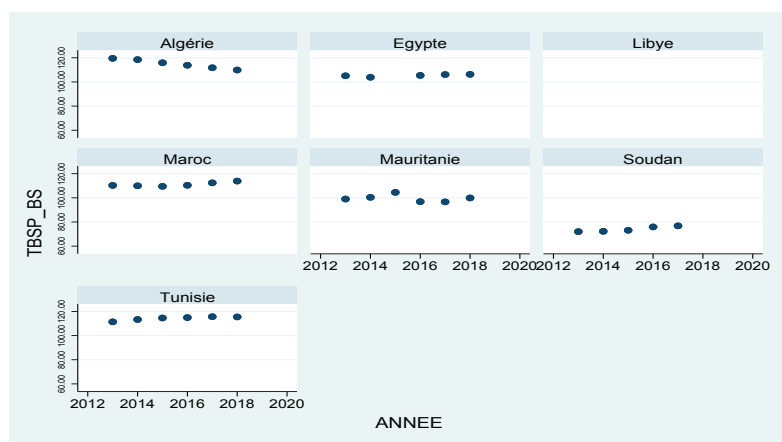
L'indice de parité entre les sexes (IPS), proche ou supérieur à l'unité dans la plupart des PAN⁴⁰, montre que les jeunes filles ont la même possibilité que les garçons, voire plus, d'accès à la maternelle et aux classes préparatoires, sauf au Maroc où l'IPS indique une valeur de 0,86 (2018) qui atteste d'une certaine inégalité de genre en faveur des garçons.

Figure 50: Taux brut de scolarisation au pré-primaire, indice de parité entre les sexes (IPS)



Source : UIS.Stat

Figure 51: Tendances du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire



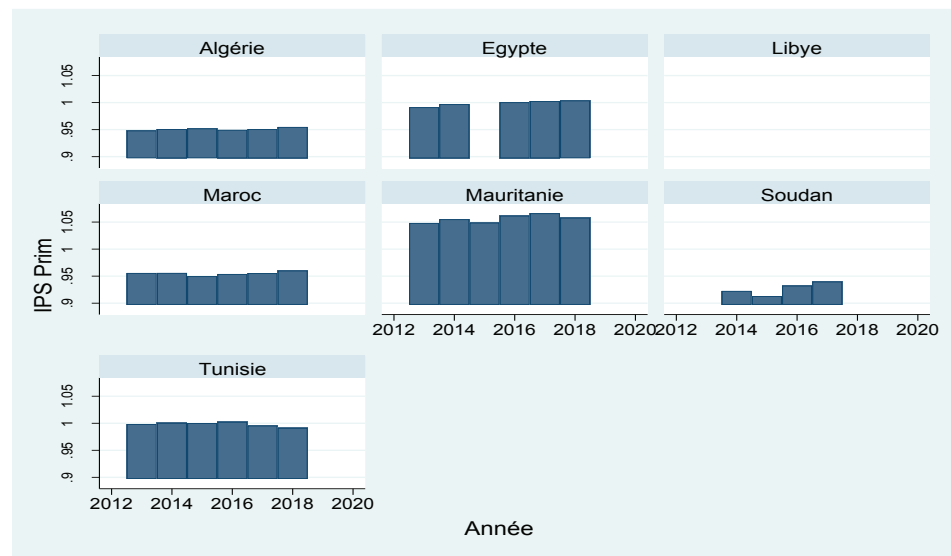
Source : UIS.Stat

40 Ces données ne sont pas disponibles pour l'Algérie et la Libye.

Dans le primaire, le taux brut de scolarisation dépasse les 100% en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie. En Mauritanie, il a connu une tendance à la hausse jusqu'en 2015 avant d'enregistrer une baisse. En revanche, au Soudan, il demeure faible (76,8%, 2017) avec toutefois une tendance qui remontait en fin de période.

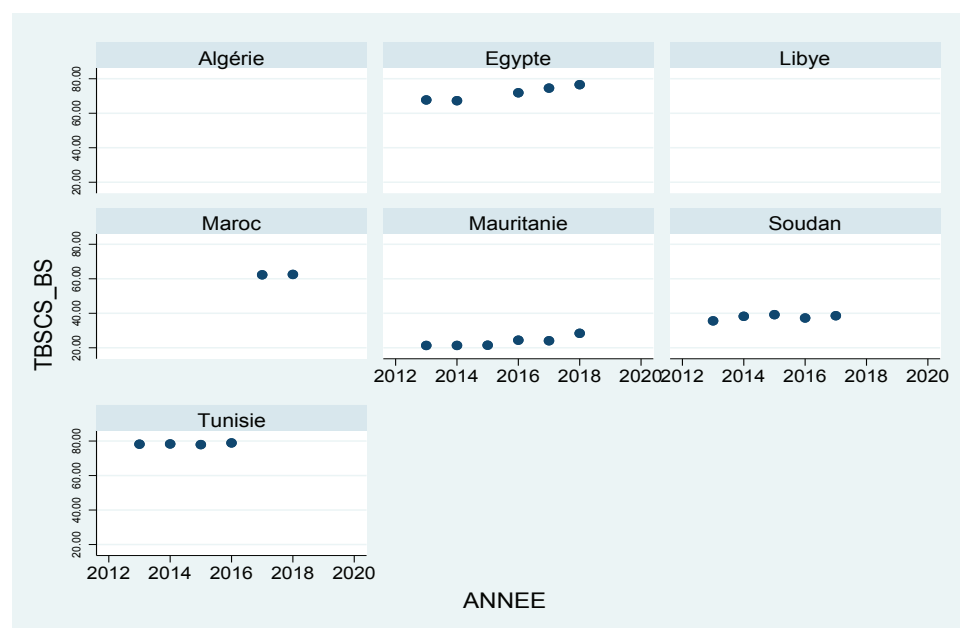
Pour ce qui est du genre, l'IPS indique que l'égalité des chances entre filles et garçons en matière de scolarité dans le primaire est assurée en Mauritanie, en Egypte et en Tunisie ; en revanche, en Algérie, au Soudan et au Maroc, cet indice indique la persistance d'une certaine inégalité au détriment des filles.

Figure 52: Evolution de l'Indice de parité des sexes (IPS)



Source : UIS.Stat

Figure 53: Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire

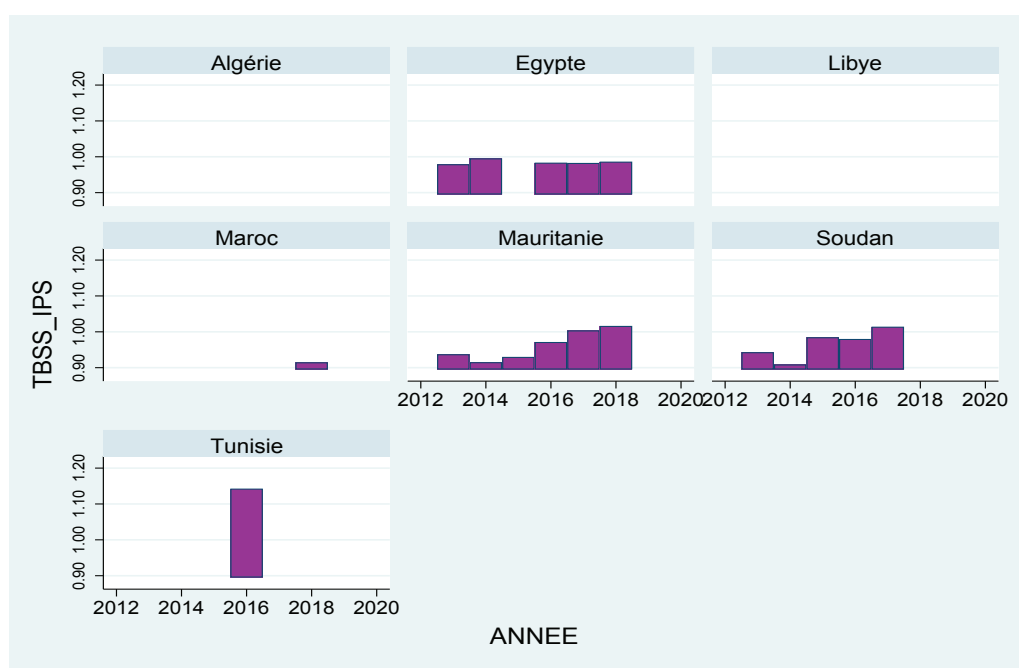


Source : UIS.Stat

Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation suit une tendance à la hausse dans presque tous les pays. L'Egypte et la Tunisie réalisent les meilleures performances avec des taux qui ont atteint 81,9% en Tunisie (2020) et 76,6% en Egypte (2018), suivies du Maroc avec un taux de 62,5% (2018). Au Soudan et en Mauritanie, ce taux demeure faible et s'élève respectivement à 38,6 (2017) et 28.4% (2018).

En matière d'égalité du genre, l'IPS indique que l'Egypte et le Maroc⁴¹ n'ont pas encore atteint la parité en matière de scolarisation dans l'enseignement secondaire malgré une tendance à la réduction du gap en défaveur des filles. En Mauritanie et au Soudan, la parité est atteinte alors que la Tunisie connaît une inégalité en défaveur des garçons avec un IPS qui a atteint 1.3 en 2016.

Figure 54: Evolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement secondaire



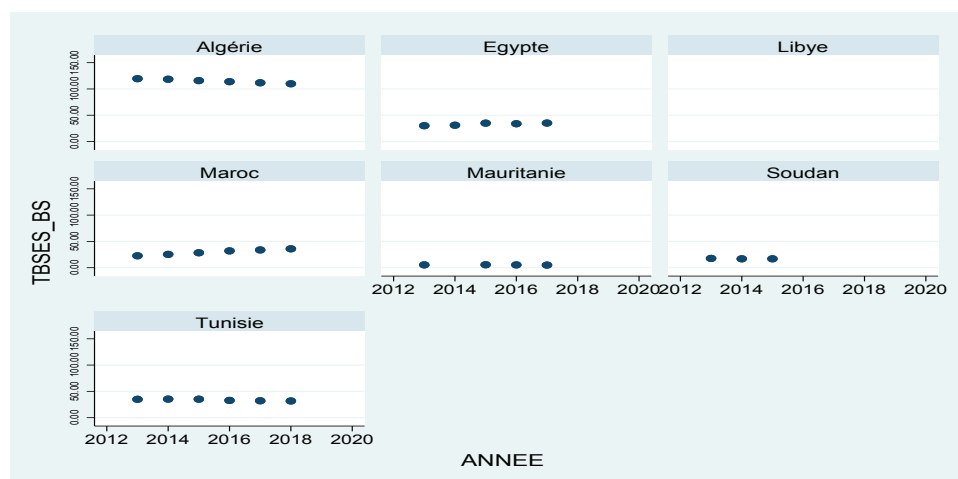
Source : UIS.Stat

Dans l'enseignement supérieur, on peut classer les PAN en trois groupes : le premier où les taux de scolarisation dans le supérieur est très élevé, est formé de la seule Algérie qui réalise un taux dépassant les 100% sur toute la période 2013-2018, avec toutefois un fléchissement en fin de période, passant de 119,5% en 2013 à 109,9% en 2018. Le deuxième groupe, composé de l'Egypte, du Maroc et de la Tunisie, est caractérisé par un taux brut moyen de scolarisation dans le supérieur avoisinant les 30%, avec une tendance à la hausse en Egypte et au Maroc⁴² et une tendance à la baisse en Tunisie. Le troisième groupe qui enregistre un taux de scolarisation plutôt faible est composé du Soudan où ce taux est de 16,9% (2015) et la Mauritanie avec un taux qui ne dépasse pas les 5% en 2017.

41 Pour l'enseignement secondaire qualifiant, l'indice de parité entre les sexes (filles/garçons) a atteint 1,08.

42 Au Maroc, l'effectif total des étudiants a progressé de 28,5% entre 2015 et 2019, le taux de scolarisation pour la tranche d'âge 18-24 ans s'est amélioré de 10 points, passant de 28,8 à 38,4%. (Source : VNR Maroc 2020).

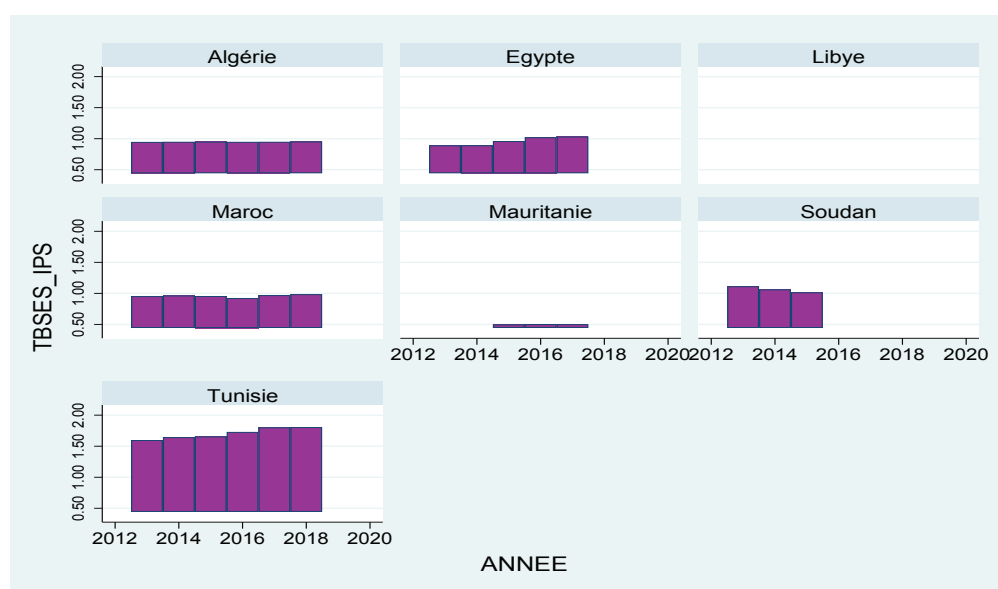
Figure 55: Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur



Source : UIS.Stat

En matière d'égalité de genre, la plupart des PAN ont réalisé ou se rapprochent de la parité. La Tunisie se distingue par un IPS très largement supérieur à 1, qui dénote une inégalité en défaveur des garçons, avec une tendance à la hausse. En effet, dans ce pays, on comptait en 2018 environ 18 filles pour 10 garçons inscrits dans les différents cycles de l'enseignement supérieur. La féminisation de l'enseignement supérieur en Tunisie pourrait expliquer en partie la montée du chômage parmi les diplômés du supérieur en général et plus particulièrement parmi les jeunes filles.

Figure 56: Evolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur



Source : UIS.Stat

2. Réalisations concernant la qualité du système éducatif

Afin de mieux évaluer les performances du système éducatif dans les PAN, il y a lieu d'en examiner, au-delà des données quantitatives, la qualité en cohérence avec l'ODD 4 qui cherche à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des

possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Dans la présente sous-section, l'analyse portera sur la capacité des systèmes éducatifs respectifs des pays à doter les jeunes des compétences nécessaires à leur insertion dans la vie active, compte tenu des besoins du marché du travail et de la dynamique qui caractérise les compétences requises dans un environnement en pleine mutation sous l'effet de la globalisation.

La qualité de l'éducation est appréciée à travers une série d'indicateurs qui traduisent un ensemble de caractéristiques dont les suivantes :

- Le degré d'appropriation par les élèves de certaines compétences de base telles que les mathématiques et la lecture ;
- La participation à une activité d'apprentissage avant l'âge légal de la scolarisation ;
- La maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- La dotation des écoles en services sanitaires de base, infrastructures et équipements adaptés aux personnes handicapées ;
- La dotation des écoles en moyens pédagogiques numériques, etc.

Les données utilisées dans l'appréciation de ces aspects sont tirées de la base de données des l'Organisation des Nations Unies portant sur les ODD⁴³.

2.1 Acquisition des compétences de base

Seuls trois parmi les sept pays des PAN disposent de données qui mesurent le degré d'appropriation par les jeunes élèves des compétences de base en mathématiques et en lecture : il s'agit de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Ces données proviennent de tests organisés à l'échelle internationale, chacun sur un ou plusieurs domaines de compétences connus sous les acronymes TIMSS, PISA, PASEC et PIRLS. La participation des trois pays concernés n'est pas régulière, ce qui donne quelques points de repère qui ne permettent que d'apprécier de manière très partielle l'acquisition des compétences par les élèves.

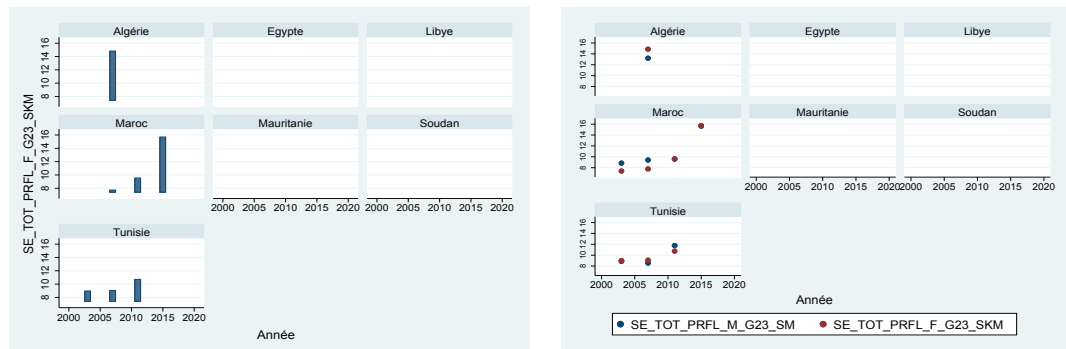
Le niveau de maîtrise des compétences en mathématiques et en lecture par les élèves varie d'un de ces pays à l'autre et selon le grade.

Ainsi, pour le grade 2/3, l'aptitude mesurée par la proportion des enfants et des jeunes atteignant un niveau minimum de maîtrise en mathématiques montre que cette proportion a atteint 14,1% en Algérie (TIMSS, 2007), 15,7% au Maroc (TIMSS, 2015)⁴⁴ et 11,3% en Tunisie (TIMSS, 2011).

43 <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

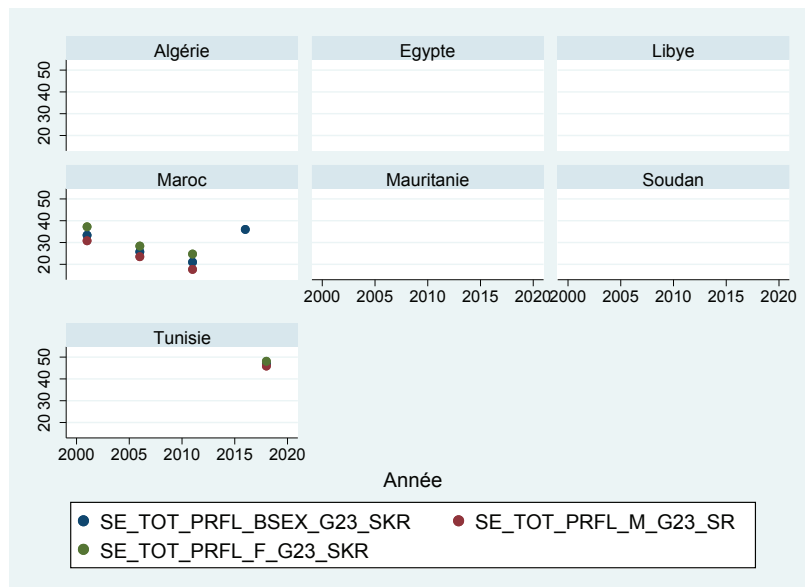
44 Le VNR Maroc (2020) rapporte que la proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques et en lecture est respectivement de 40,6 et 36% en 2016.

Figure 57: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du grade 2/3 ayant le niveau minimum de maîtrise des mathématiques



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Figure 58: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du grade 2/3 ayant le niveau minimum en lecture



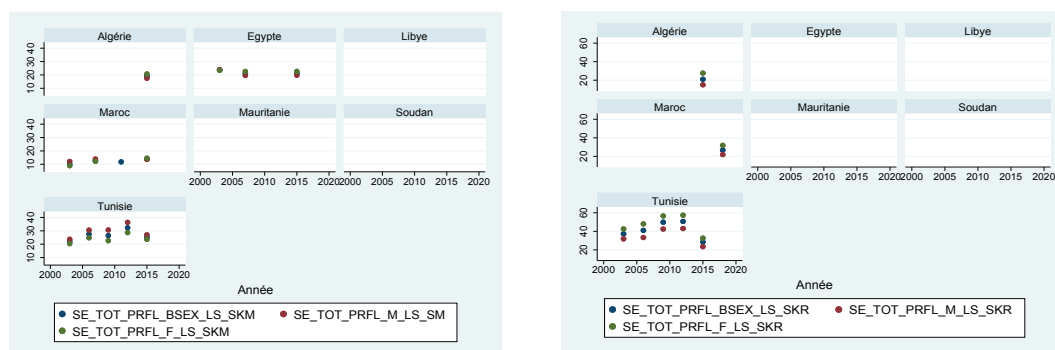
Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Les taux par sexe montrent un léger avantage des filles par rapport aux garçons (14,9 contre 13,2%) en Algérie et une quasi-égalité au Maroc (15,7 contre 15,6%). En revanche, pour la Tunisie, cet avantage est détenu par les garçons (10,8 contre 11,8%).

En matière de lecture et pour ce niveau, seuls le Maroc et la Tunisie disposent de données qui indiquent une proportion de 36% pour le Maroc (PIRLS, 2016). Pour la Tunisie, parmi les jeunes enfants âgés de 7 à 14 ans (MICS, 2018), 66 % possèdent des compétences de base en lecture et 28 % des compétences de base en calcul. Pour les deux pays et en matière de lecture, les filles réalisent un meilleur score que les garçons.

Pour le premier cycle du secondaire, la proportion d'enfants et de jeunes atteignant un niveau minimum de maîtrise en mathématiques atteint 19% en Algérie (PISA, 2015),

Figure 59: Evolution globale et par sexe de la part des élèves du collège ayant le niveau minimum de maîtrise des mathématiques et de la lecture



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

21,3% en Égypte (TIMSS, 2015), 25,2% en Tunisie (PISA 2015) contre 32,6% (PISA, 2012). Cette proportion est faible au Maroc et ne dépasse pas les 14,1% (TIMSS, 2015). La proportion relative à chaque sexe montre qu'en Tunisie, les garçons sont mieux dotés que les filles en compétences en mathématiques puisque leur score est constamment supérieur à celui des filles ; pour les autres pays, c'est plutôt l'inverse.

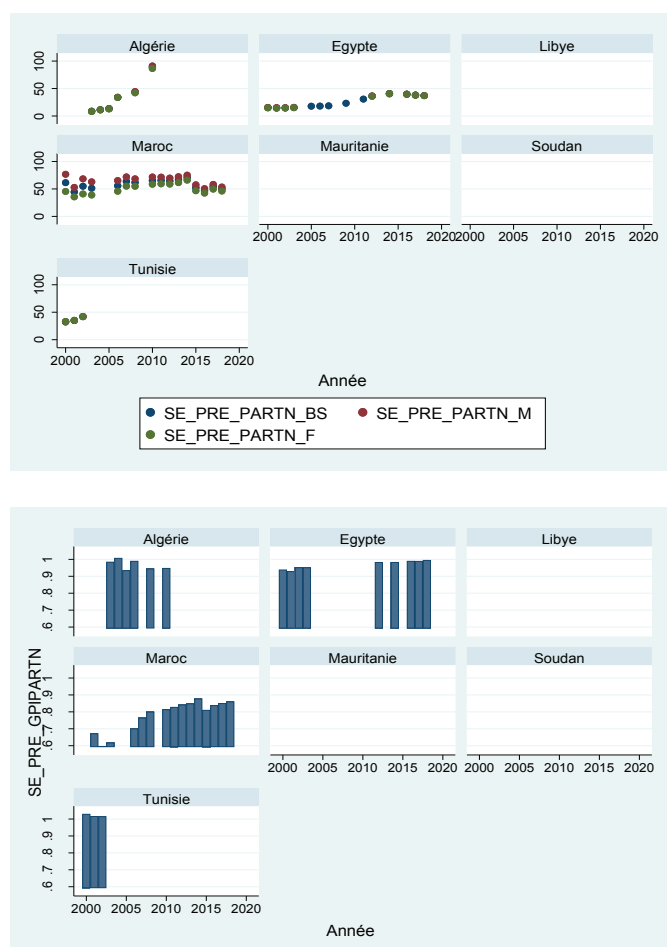
S'agissant de maîtrise de la lecture, le Maroc et l'Algérie ont réalisé des scores plutôt faibles estimés respectivement à 26,7% (2018) et 21% (2015). Le score des filles est supérieur à celui des garçons en matière de lecture pour les deux pays.

2.2 Apprentissage pré-primaire

L'apprentissage précoce acquis par les enfants dès leur jeune âge constitue un facteur important de réussite de leur insertion lors de leur passage à l'école primaire. Cet indicateur est mesuré par le taux de participation à une activité d'apprentissage organisée un an avant l'âge légal d'entrée en primaire.

Les données disponibles montrent que, dès 2010, l'Algérie a réussi à faire participer près de 89% des enfants à ces activités. Les données du Maroc indiquent une tendance à la hausse de cet indicateur jusqu'en 2014 (70,7%), puis une baisse à 50% en 2018. En Égypte, ce taux est passé de 15,2% en 2000 à 37,1% en 2018. En Tunisie, en matière de fréquentation des programmes d'éducation de la petite enfance (3 à 5 ans), 51% des enfants bénéficient des programmes d'éducation de la petite enfance (MICS, 2018). Les taux spécifiques à chaque sexe montrent une quasi-égalité pour l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie ; en revanche pour le Maroc, ce taux est largement plus élevé pour les garçons (53,6% contre 46,1%).

Figure 60: Taux global et par sexe de participation aux activités d'apprentissage pré-primaire



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

2.3 Maîtrise des TIC par les jeunes et les adultes

La maîtrise par les jeunes et les adultes des technologies de l'information et de la communication (TIC) est devenue une nécessité dans un monde où ces technologies ont envahi tous les domaines de l'activité, notamment le domaine du savoir et de l'apprentissage tout au long de la vie. Un des aspects de la qualité du système éducatif réside donc dans sa capacité à diffuser ces techniques le plus largement possible aussi bien aux apprenants qu'aux formateurs et éducateurs. Cet aspect de la qualité sera examiné selon un ensemble d'indicateurs qui mesurent pour chaque type de compétence, du plus simple au plus complexe, la proportion des jeunes et des adultes qui la maîtrisent. Les compétences retenues sont :

- L'utilisation de l'outil copier-coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document ;
- L'envoi de courriels avec des fichiers joints ;
- L'utilisation d'une formule arithmétique de base dans une feuille de calcul ;

- La rédaction d'un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé ;
- La recherche, le téléchargement, l'installation et la configuration de logiciels ;

Figure 61: Proportion des jeunes et des adultes maîtrisant les TIC par niveau de complexité



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Lorsqu'on considère les compétences les plus élémentaires en matière des TIC comme la capacité de copier ou déplacer un fichier ou un dossier, l'utilisation de l'outil copier-coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document ou encore l'envoi de courriels avec des fichiers joints, les chiffres montrent que la proportion des jeunes et des adultes qui maîtrisent ces techniques demeure faible dans certains pays de la région. A titre d'exemple, l'envoi de courriels avec fichiers joints n'est maîtrisé que par 35,6% en Egypte (2019) ; cette proportion est pourtant considérée comme la plus élevée des PAN. Au Maroc, elle est de 33,6% (2018) et de 18,5% (2018) en Tunisie. En Algérie, elle n'est que de 16,1% (2018) alors qu'au Soudan, elle ne dépassait pas 2,4% en 2016.

La proportion de ceux qui maîtrisent les formules arithmétiques dans une feuille de calcul s'élève à 9,4% en Algérie (2018), 13,7% en Egypte (2018), 22,4% au Maroc, 15,9% en Tunisie (2018) et 1,8% au Soudan (2016). La proportion des jeunes et des adultes qui maîtrisent les tâches consistant à rechercher, télécharger, installer et configurer des logiciels n'est que de 15,5% en Algérie, 38,5% en Egypte, 34,9% au Maroc, 15,3% en Tunisie et 2,4% au Soudan.

Si on remonte dans l'échelle de la complexité, les chiffres deviennent alarmants. Ainsi, la proportion de ceux qui sont capables de rédiger un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé n'est que de 6,9% en Algérie, 8,8% en Egypte, 6,8% au Maroc, 14,7% en Tunisie et 1,6% au Soudan⁴⁵.

Ces taux expriment l'ampleur de la fracture numérique qui persiste dans certains pays malgré les progrès réalisés par d'autres comme l'Egypte et le Maroc. Dans certains pays, le système éducatif ne parvient toujours pas à réduire cette fracture de manière significative.

La fracture est double, interpays, mais aussi intrapays. Cette dernière forme se reflète par les inégalités numériques liées au genre et au milieu de résidence. En effet, on remarque que les taux spécifiques aux jeunes filles et aux femmes⁴⁶ sont en général inférieurs à ceux des personnes de sexe masculin. De même, les données par milieu⁴⁷ témoignent d'un retard des personnes venant du milieu rural par rapport à celles venant du milieu urbain.

2.4 Dotation des écoles, collèges et lycées en équipements de base

L'environnement dans lequel les apprenants évoluent exerce un effet sur leur capacité d'assimilation des connaissances et d'acquisition des compétences.

En matière d'infrastructure et d'équipement de base, les écoles, les collèges et les lycées ne jouissent pas toujours des conditions minimales requises, ce qui a une incidence négative sur la capacité d'apprendre et la qualité de l'éducation.

⁴⁵ Tous ces chiffres se rapportent à 2018 sauf pour le Soudan pour qui les chiffres portent sur 2016.

⁴⁶ Matérialisés par des points de couleur rouge sur les figures.

⁴⁷ Non présentés ici.

Figure 62: Proportion des établissements disposant de fontaines d'eau potable et de blocs sanitaires séparés, par niveau d'enseignement



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Bien que les données relatives à cet aspect soient plutôt rares, les quelques indicateurs disponibles permettent d'évaluer, quoique de manière partielle, cet aspect de la qualité.

La proportion des écoles primaires, des collèges et des lycées dotés en fontaines et lavabos pour se laver les mains atteint au Maroc 81% dans les écoles primaires, 97,1% dans les collèges et 98% dans les lycées (2018). En Tunisie, ces proportions atteignaient presque 100% en 2018. Au Soudan, on était à 100% pour les lycées (2016).

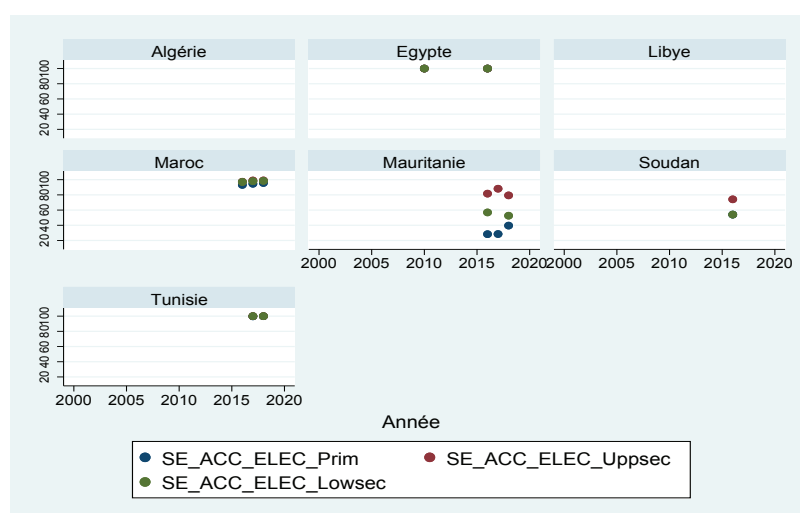
Pour ce qui est de l'eau potable, la proportion des établissements scolaires qui en disposent s'élève au Maroc à 75,2% pour les écoles primaires, 93 et 97,1% respectivement pour les collèges et les lycées (2018). En Mauritanie, elle s'élève à 43,7%, 63,3% et 94,1% (2018). En Tunisie, elle atteignait en 2018 respectivement 98,5%, 99,4% et 100%.

Des blocs sanitaires de base séparés pour chaque sexe sont disponibles dans tous les établissements scolaires en Egypte (2016) ; la proportion des établissements qui en sont dotés dépasse 98% en Tunisie (2017) ; au Maroc, elle varie de 89,6% dans

le primaire à 98,6% dans les lycées (2018). Au Soudan, elle était de 100% pour les lycées et de 73,5% pour les écoles primaires et les collèges (2016).

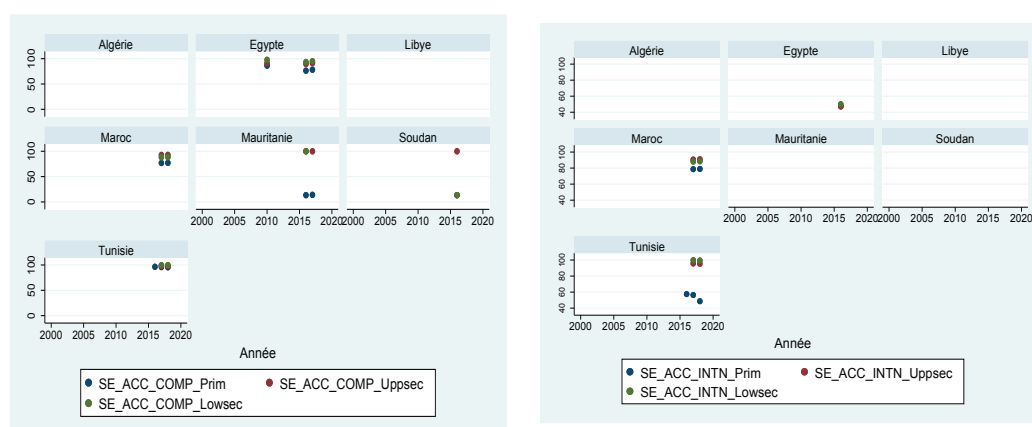
Le taux d'électrification des écoles primaires, collèges et lycées atteint 100% en Egypte (2016) et en Tunisie (2018) ; au Maroc, il s'élève respectivement à 95,6%, 98,4% et 99% (2018). En 2018, la Mauritanie a enregistré les taux suivants : 39,6% pour le primaire, 52,6% pour les collèges et 79,3% pour les lycées. Au Soudan, le taux d'électrification atteignait 54,1% dans les écoles primaires et les collèges et 74,2% dans les lycées (2016).

Figure 63: Taux d'électrification des établissements scolaires par niveau d'enseignement



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Figure 64: Proportion des établissements ayant accès à un ordinateur et à l'Internet pour un usage pédagogique, par niveau d'enseignement



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

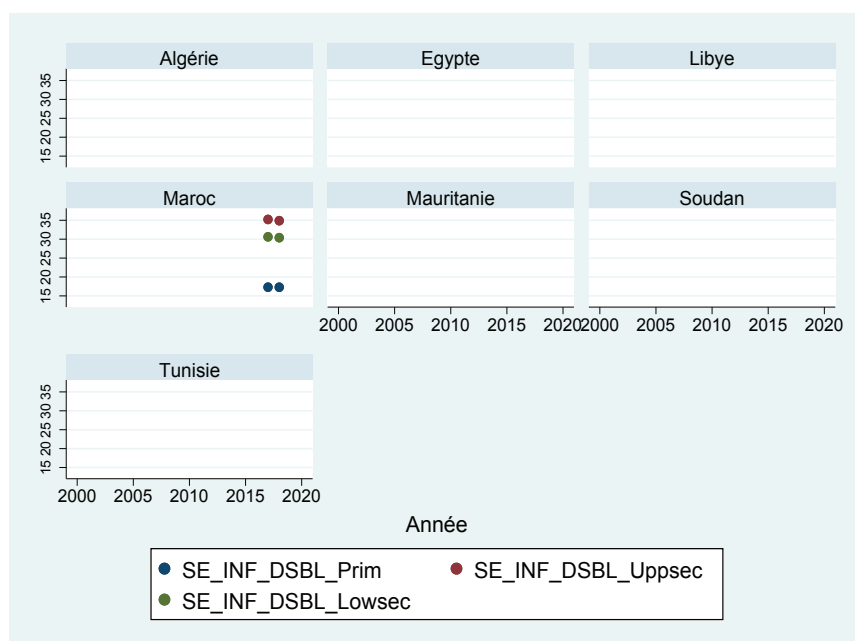
L'accès aux ordinateurs à des fins pédagogiques était possible dans 78,3% des écoles primaires, 94,8% des collèges et 91,2% des lycées en Egypte (2017). Au Maroc, ces taux s'élevaient respectivement à 77,2%, 88,4% et 92,8% (2018). En Mauritanie, le

taux était de 14% dans les écoles primaires et de 100% dans les lycées (2017), alors qu'au Soudan, il était de 13,4% en primaire et aux collèges et de 100% dans les lycées (2016). En Tunisie, les taux étaient respectivement de 95,6, 9,8 et 98,4% (2018).

Le taux de connexion des établissements scolaires au réseau Internet en Egypte s'élevait à environ 47% dans le primaire et les collèges et à 50,1% dans les lycées (2016). Au Maroc, 79% des écoles primaires étaient connectées à l'Internet contre 88,4% et 91% pour les collèges et les lycées (2018). En Tunisie, ces taux s'élevaient respectivement à 48,7, 99,5 et 95,4 (2018).

En matière de dotation en équipements et infrastructures adaptés aux élèves présentant un handicap, les seules données disponibles concernent le Maroc où la proportion des établissements qui en sont dotés s'élevait à 17,3% dans les écoles primaires, 30,4% et 34,9% dans les collèges et les lycées (2018).

Figure 65: Proportion des établissements dotés d'équipements adaptés aux personnes avec handicap



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

II. Analyse comparative des réalisations concernant l'ODD 8 : promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous.

L'objectif 8 du Programme 2030 vise la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Dans la sous-section, il est donc question d'évaluer les réalisations des PAN en matière de croissance, de voir dans quelle mesure cette croissance est soutenue et durable et si elle profite à l'ensemble des catégories sociales, et dans quelle mesure elle assure le plein emploi et procure un travail décent. L'analyse portera, d'une part, sur les indicateurs liés à cet objectif, d'autre part, sur les politiques et mesures prises

par les gouvernements de ces pays pour assurer l'atteinte de l'objectif. Il sera tenu compte de l'aspect genre tout au long de l'analyse.

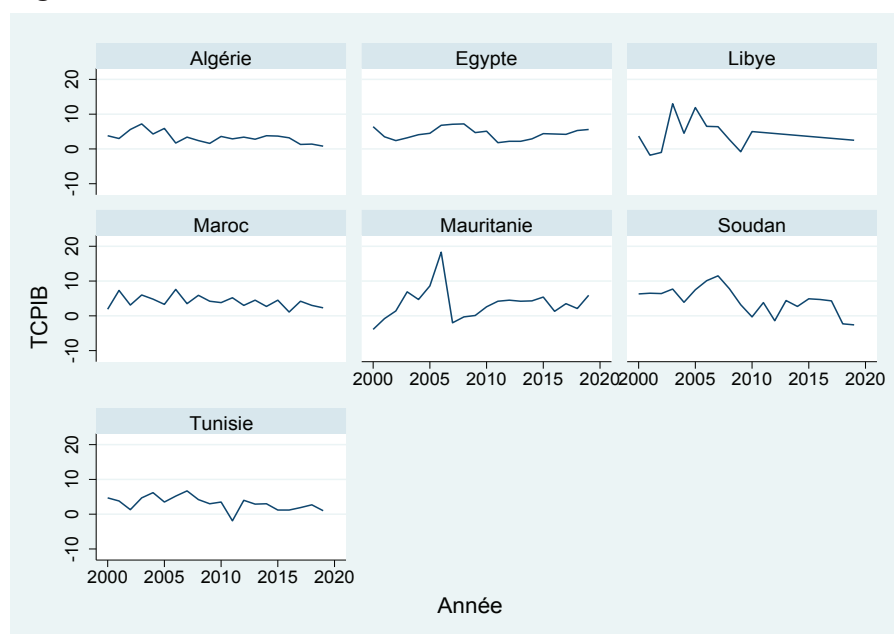
1. Analyse selon les indicateurs

Les performances des PAN du point de vue des progrès qu'ils ont accomplis dans la réalisation de cet objectif seront analysées selon les indicateurs associés à l'ODD 4. L'analyse s'appuie sur des données provenant de trois bases de données, celles des Nations Unies⁴⁸, de la Banque mondiale⁴⁹ et de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁵⁰.

1.1 Croissance économique soutenue et durable

D'une manière générale, la croissance économique réalisée par les PAN ces deux dernières décennies est assez faible et se caractérise par une forte fluctuation. Les tendances de long terme de cette croissance qui se dégagent sont au mieux stagnantes sinon baissières. Le PIB par tête subit l'effet de l'accroissement démographique, d'où un niveau de vie de la population qui stagne de façon générale. Cette croissance économique est donc loin d'être durable ; de plus, toutes les catégories sociales n'en bénéficient pas de manière équitable. Les inégalités persistent et la précarité se répand, donnant lieu à la formation d'un secteur informel de plus en plus important.

Figure 66: Evolution du taux de croissance du PIB réel



Source : <https://data.worldbank.org/>, compilation de l'auteur.

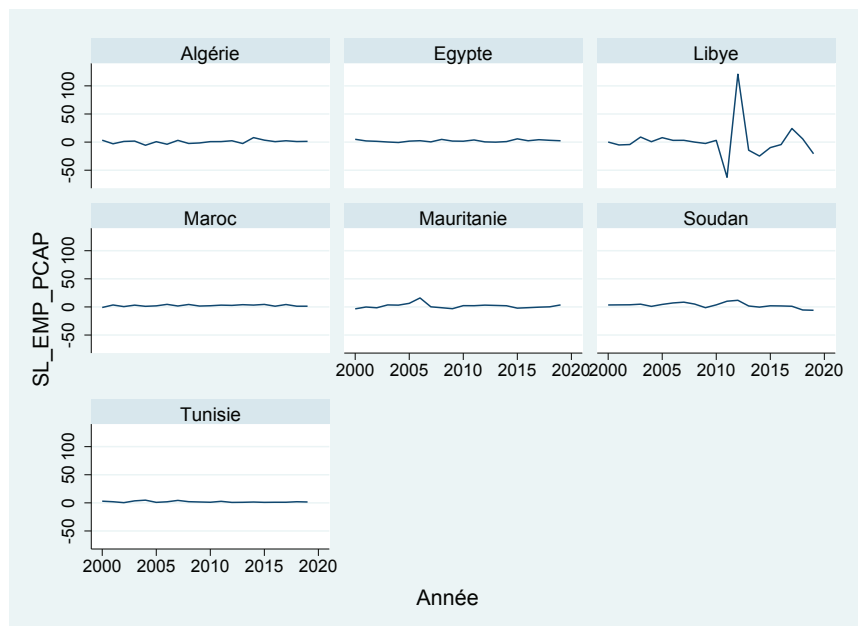
Une des sources les plus importantes de la croissance, qui est la productivité, est en panne et témoigne d'une inefficience économique. La croissance économique repose soit sur l'exportation de ressources naturelles (Algérie, Libye, Mauritanie), soit sur des industries intensives en travail à faible valeur ajoutée dont les produits sont destinés principalement à l'exportation.

48 <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

49 <https://data.worldbank.org/>

50 <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/>

Figure 67: Evolution du taux de croissance du PIB réel par employé



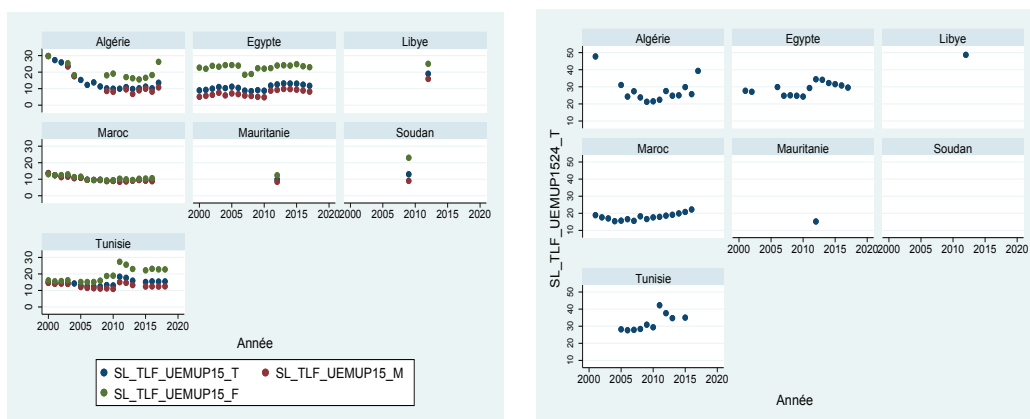
Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

1.2 Emploi et travail décent

La croissance économique faible n'a pas permis la création d'emplois, en nombre suffisant et en qualité, d'où la montée du chômage surtout parmi les jeunes et plus particulièrement les jeunes diplômés.

Le taux de chômage dans les PAN suit une tendance à la hausse, sauf au Maroc et en Algérie, quoique ce pays ait connu une nouvelle hausse du chômage ces dernières années. En Tunisie, le taux de chômage a connu une forte augmentation ces dernières années du fait de l'échec de la transition économique malgré une transition démocratique qui a nourri les espoirs des jeunes en un avenir meilleur. En 2018, il atteignait globalement 15,5%, soit 12,5% chez les hommes et 22,8% chez les

Figure 68: Evolution du taux de chômage global et de celui des jeunes (âgés de 15 à 24 ans)

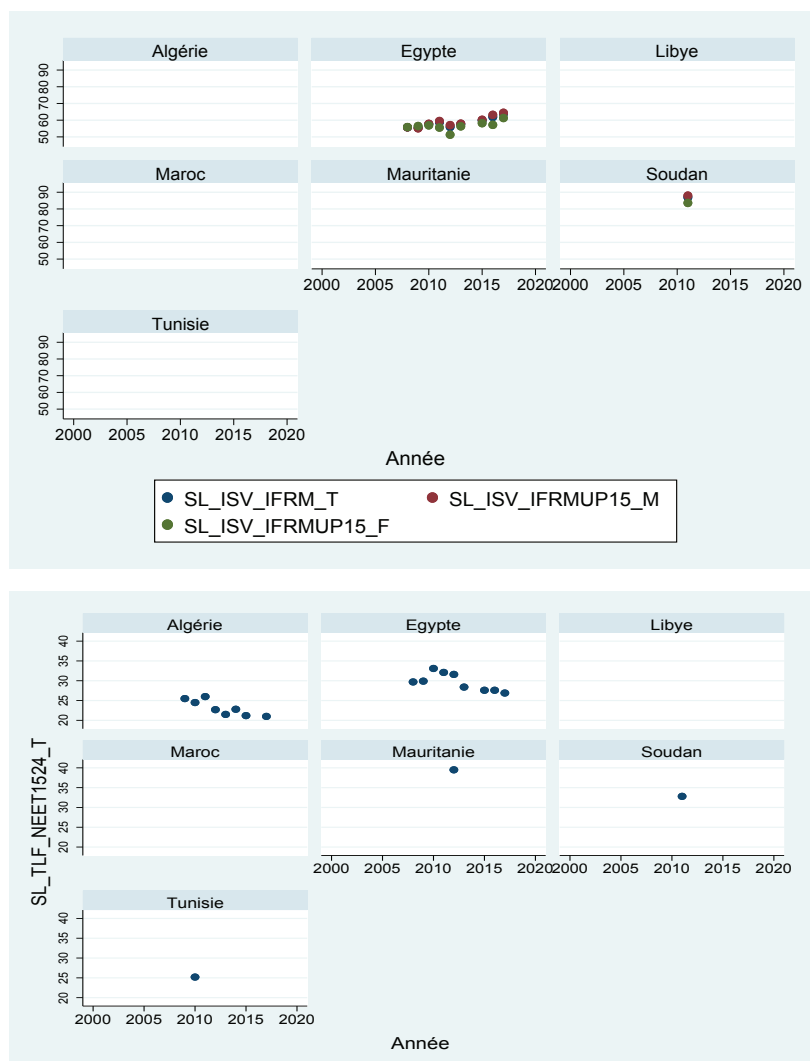


Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

femmes. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, il était de 35% (2015). En 2017, l'Égypte a enregistré un taux de chômage estimé à 11,7% au niveau national, soit 8,2% chez les hommes et 23% chez les femmes. Depuis 2013, ce taux suit une tendance à la baisse. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, il a atteint 29,6% en 2017. Cette année là, l'Algérie a enregistré un taux de chômage au niveau national de 13,6%, soit 10,8% chez les hommes et 26,2% chez les femmes. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage atteint 39,3%. Parmi tous les PAN, le Maroc enregistre le taux de chômage le plus faible puisqu'en 2016, ce taux n'était globalement que de 9.3%.

Le secteur informel occupe une place importante dans les PAN ; il procure des emplois précaires à une frange de la population qui ne bénéficie ni de protection sociale ni de jouissance des droits qui règlementent la durée et les conditions du travail. C'est un secteur refuge pour tous ceux qui n'ont pas réussi à trouver un emploi dans le secteur formel. Le secteur informel ne cesse de se développer dans tous les pays de la région et on estime que sa contribution au PIB dépasse les 40% voire plus et occupe une proportion importante de la main d'œuvre. Bien qu'il n'y pas de données disponibles sur ce secteur dans la plupart des PAN, les chiffres de l'Égypte

Figure 69: Evolution globale, par âge et par sexe, de la proportion de l'emploi informel



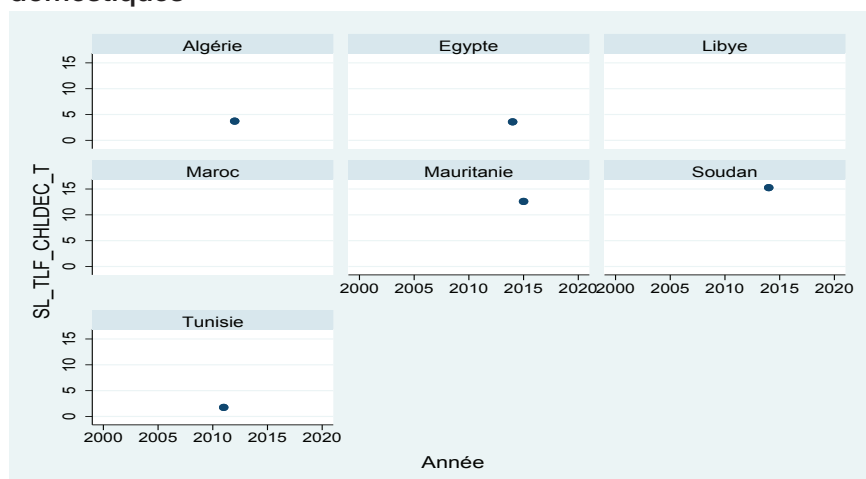
Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

témoignent de l'étendue du secteur qui, selon les estimations du BIT, assurait environ 63,8% des emplois⁵¹ en 2017. Selon ces mêmes estimations, le secteur informel au Soudan procurait environ 87% des emplois en 2011. En Tunisie, on estimait la part du secteur informel dans l'emploi total à 33% en 2018⁵².

L'un des aspects de l'échec des politiques de formation et d'emploi dans la plupart des PAN est la proportion de jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans et qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation. En effet, les données montrent que cette proportion était estimée à 21% en Algérie en 2017 après un niveau record de 26% en 2011. En Egypte, cette proportion a été de 26,9% en 2017, atteint 39,5% en Mauritanie (2012) et 32,8% au Soudan (2011). En Tunisie, elle était d'environ 25,2% en 2010.

Un autre aspect non moins important des limites des politiques de protection de l'enfance dans les PAN est le travail des enfants. Le taux d'enfants engagés dans des activités économiques en violation des lois nationales et des conventions internationales qui interdisent le travail des mineurs est alarmant dans certains pays de la région. Il a atteint 3,7% en Algérie (2012), 3,6% en Egypte (2014), 12,6% en Mauritanie (2015), 15,3% au Soudan (2014) et 1,8% en Tunisie (2011).

Figure 70: Proportion d'enfants engagés dans des activités économiques ou domestiques



Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

2. Passage en revue de quelques politiques et programmes visant la croissance inclusive et le travail décent

A. Algérie

En Algérie, la croissance économique est fortement tributaire des hydrocarbures dont la contribution au PIB représentait en 2017 20% du PIB, 30% des recettes budgétaires et 95% des exportations⁵³. Afin de réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis de ce secteur et de limiter l'effet des chocs exogènes que subit l'économie du fait de la fluctuation des cours du pétrole, le Gouvernement algérien a entrepris

51 Selon les estimations du BIT.

52 Source : Rapport national volontaire, Tunisie, 2019.

53 Source : Rapport national volontaire, Algérie, 2019.

des réformes structurelles visant à jeter les bases d'une économie diversifiée et d'une croissance durable. Au moyen d'investissements publics massifs et d'une politique active d'aide à l'insertion professionnelle, l'Algérie est parvenue à créer des emplois à un rythme accéléré, ramenant ainsi le taux de chômage à des niveaux modérés après des niveaux records atteints au début des années 2000. Malgré ces efforts, le chômage en général, et celui des jeunes en particulier, figure au nombre des défis face auquel doit affronter l'Algérie.

Les réformes entreprises par le Gouvernement algérien dans ce domaine s'alignent sur le Programme 2030 et s'articulent autour des axes suivants :

- Promouvoir une économie diversifiée et une croissance soutenue et durable ;
- Promouvoir la productivité de l'économie et sa modernisation technologique ;
- Créer des emplois en nombre suffisant pour réduire le chômage et mieux répartir les fruits de la croissance ;
- Défendre et consolider les droits des travailleurs au regard des engagements internationaux de l'Algérie.

Encadré 9: Cadre juridique et organisationnel

Les grands axes des politiques en faveur de la croissance et de l'emploi sont consacrés par différentes lois :

- La loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise ;
- La loi relative à la promotion de l'investissement ;
- La loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique ;
- La loi relative aux relations de travail.

Des institutions de conseil et de concertation sont mises en place, à l'instar du :

- Conseil national de concertation pour le développement de la PME chargé de promouvoir le dialogue et la concertation entre les associations professionnelles représentatives des PME et les institutions concernées par la création et le développement de la PME ;
- Conseil national de la recherche scientifique et technologique chargé de l'évaluation stratégique et du suivi de la politique nationale de recherche scientifique et de développement technologique.

Le Gouvernement a également mis en place des organismes chargés de la mise en œuvre et du suivi de son programme d'action. Il en est ainsi par exemple de :

- L'Agence nationale de développement de l'investissement ;
- L'Agence de développement des PME et de la promotion de l'innovation ;
- L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique ;
- L'Agence nationale de l'emploi.

Source : Rapport National Volontaire, Algérie, 2019.

En plus de la politique d'investissement public massif en infrastructures de base visant à encourager l'investissement privé et à attirer les investissements directs étrangers, le Gouvernement algérien a multiplié les incitations et avantages accordés à l'investissement productif générateur de croissance dans le cadre d'une stratégie s'appuyant sur plusieurs axes :

- L'octroi d'incitations fiscales aux porteurs de projets ;
- La levée des barrières douanières à l'entrée des nouveaux investissements ;
- L'octroi d'avantages fiscaux aux investissements réalisés, avantages dépendant de la localisation des investissements : les investissements réalisés dans les régions les moins développées bénéficient du maximum d'avantages.
- L'élaboration par le Gouvernement, au titre de la diversification de l'économie, de politiques visant la réhabilitation de l'investissement dans plusieurs secteurs tels l'industrie, l'agriculture, les TIC, les énergies renouvelables et le tourisme dans le cadre d'une vision à long terme « Algérie Horizon 2035 ».
- L'offre aux projets exportateurs d'incitations fiscales relatives à la TVA, l'impôt sur les bénéfices et les droits de douane sur les intrants.

Dans le cadre de la cible 2 de l'ODD 8 relative à l'amélioration de la productivité, des mesures d'encouragement de la modernisation technologique et de l'innovation ont porté sur l'encouragement de la maîtrise et de la diffusion technologique, l'appui à la recherche-développement et la montée en gamme de la production.

Les cibles 8.3 et 8.10 visant à encourager l'entrepreneuriat et les PME ont fait l'objet d'une attention particulière à travers l'aménagement de nouveaux parcs industriels et la réhabilitation de zones industrielles. Outre ces mesures, des fonds d'investissement, des filiales de banques spécialisées dans le financement de l'investissement et les garanties des crédits aux PME ont été créés (Fonds national d'investissement et Caisse de garantie des crédits). Deux dispositifs d'appui à la création de micro-entreprises ont également été mis en place, l'un géré par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes dédié à l'accompagnement de jeunes promoteurs, l'autre relevant de la Caisse nationale d'assurance chômage accompagnant les chômeurs porteurs d'une idée de projet.

Les cibles 8.4, 8.5 et 8.6 portant successivement sur l'instauration d'une croissance durable, la création des emplois en nombre suffisant, ont également fait l'objet de mesures.

Ainsi, pour la première cible, un plan d'action dit modes de consommation et de production durable (MCPD), étalé sur la période 2016 – 2030, a été mis en œuvre comme un des axes stratégiques transversaux de la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable.

Un train de mesures concernant les cibles 8.5 et 8.6 ont été adoptées, dont :

- Le programme de réhabilitation de l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM) ;
- L'insertion professionnelle des jeunes ;
- La formation-emploi des jeunes ;
- L'appui à l'auto-emploi.

En matière de défense des droits des travailleurs (cibles 8.7 et 8.8), les principales mesures ont porté sur :

- La lutte contre le travail des enfants ;
- Les relations de travail et la prévention des risques professionnels.

B. Maroc

L'un des axes de l'approche suivie par le Maroc pour la mise en œuvre des ODD est la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, propice à la création d'un nombre suffisant d'emplois et à la lutte contre les inégalités et la pauvreté.

Dans ce cadre, plusieurs réformes visant à développer les secteurs productifs, améliorer les infrastructures et doter le pays d'un capital humain de qualité ont été engagées.

- Pour dynamiser la croissance économique, le Gouvernement marocain a adopté un certain nombre de stratégies sectorielles dont:
 - La stratégie de développement du secteur agricole dite « Génération Green 2020-2030 », lancée en février 2020. Cette stratégie vise la dynamisation du secteur agricole par l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs appartenant à la classe moyenne agricole ;
 - Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 venant consolider les acquis de l'ancien Plan d'émergence et du Pacte national pour l'émergence Industrielle.
 - La vision 2020 du secteur du tourisme qui constitue un prolongement de la vision 2010 visant à faire du tourisme l'un des moteurs du développement économique, social et culturel.
- Pour promouvoir la création de l'emploi et du travail décent, le Maroc a mis en place une série de stratégies et de plans qui, d'une part, visent à accroître la création d'emplois et portent sur la valorisation du capital humain, d'autre part, contribuent à augmenter l'efficacité du marché de travail en tant que processus d'intermédiation entre l'offre et la demande de travail. Plusieurs mesures ont été adoptées dans le cadre du Plan national de promotion de l'emploi (PNPE)

couvrant la période 2018-2021, qui vise la création de 1,2 millions d'emplois à l'horizon 2021.

C. Mauritanie

Ces dernières années, le Gouvernement mauritanien a engagé une série de réformes visant à favoriser la diversification de l'économie et l'amélioration du climat des affaires, l'objectif à terme étant de rendre l'économie moins vulnérable aux chocs exogènes et promouvoir une croissance durable. Outre le fait que ces réformes ont permis de doter le pays d'une infrastructure moderne, l'amélioration du climat des affaires a permis à la Mauritanie de gagner 28 places dans le classement de « Doing Business » entre 2015 et 2018.

Les réformes ont été accompagnées par l'adoption de certaines lois et mesures portant notamment sur le code des droits réels, la résolution des litiges, la suppression des droits d'enregistrement pour les PME et PMI, l'adoption du nouveau code des douanes et la réforme de la loi bancaire.

Pour réduire le chômage et lutter contre le travail des enfants, une stratégie nationale pour l'emploi portant sur la période 2019-2030 a été adoptée par le Gouvernement.

Des réformes ont également porté sur le secteur bancaire, l'objectif étant d'accroître le taux de bancarisation et d'augmenter le financement de l'économie tout en assurant une meilleure couverture du territoire.

D. Tunisie

En Tunisie, pays qui a enregistré ces dernières années le taux de chômage le plus élevé des PAN, les principales priorités concernant l'ODD 8 tournent autour de la création d'emplois par la relance de la croissance économique et le soutien aux acteurs économiques, entreprises ou entrepreneurs, qui créent des emplois.

Le tableau suivant résume les mesures d'aide et d'accompagnement à l'emploi en Tunisie.

Tableau 11: Tunisie : mesures d'aide et d'accompagnement à l'emploi

Stratégies et programmes	Incitations à la création d'entreprises	Politiques actives de l'emploi (PAE)
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale pour l'emploi. • Programme pays pour le travail décent en Tunisie (PPTD) 2017-2022. • Contrat social (CS). • Conseil national du dialogue social (CNDS) • Stratégie nationale de l'entrepreneuriat, 2019. • Stratégie de l'économie sociale et solidaire (ESS). • Plan d'action national pour la Lutte contre le travail des enfants en Tunisie (PAN-TN). 	<ul style="list-style-type: none"> • « Innajim » : campagne de sensibilisation à la culture d'entreprise. • Programme d'accompagnement des créateurs de petites entreprises (PACPE). • Projet UNOPS : création de micro entreprises dans deux gouvernorats du Sud. • Projet « Plateforme des emplois verts » : création de 50 projets dans la région de Bizerte. • Formation à la création d'entreprises et formation d'entrepreneurs (CEFE). • Formation destinée aux entrepreneurs en activité en vue de renforcer leurs compétences en matière de gestion d'entreprises et d'en améliorer la compétitivité (GERME). 	<ul style="list-style-type: none"> • SIVP : Stage d'initiation à la vie professionnelle. • CIDES : Contrat d'insertion des diplômés du supérieur. • CAIP : Contrat d'adaptation et d'insertions professionnelles. • CRVA : Contrat de réinsertion dans la vie active. • SCV : Service civil volontaire. • Contrat-dignité. • Des initiatives d'incitation à la création d'entreprises ont été engagées, 160 217 contrats de travail signés et concrétisés. • JEMP-FOURSATI : 1069 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce programme. • Chèque d'amélioration de l'employabilité.

Source : Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie, juillet 2019.

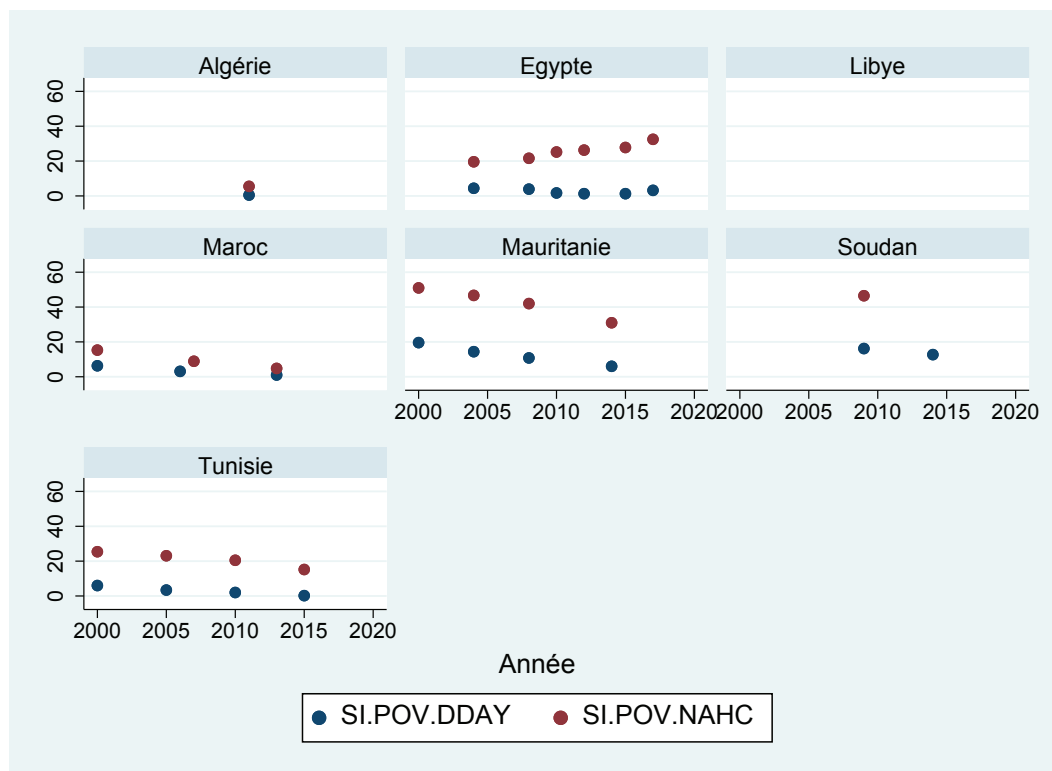
III. Analyse comparative des réalisations concernant l'ODD 10 : réduction des inégalités intra et inter pays

1. Analyse selon les indicateurs

Avant d'analyser les performances des PAN en matière de redistribution de revenus et de lutte contre les inégalités, il y a lieu de jeter un coup d'œil sur la prévalence de la pauvreté dans ces pays. En effet, la pauvreté et les inégalités sont deux aspects intimement liés et il est souvent difficile de comprendre l'un sans l'autre.

D'une manière générale, la pauvreté⁵⁴ suit une tendance à la baisse dans les PAN, sauf en Egypte où le taux de pauvreté mesuré selon le seuil de pauvreté national (SI.POV.NAHC dans la figure ci-après) suit une tendance à la hausse, passant de 19,4% en 2004 à 32,5% en 2017. L'évolution la plus remarquable concerne la Mauritanie où ce taux, mesuré par rapport au seuil national, qui était de 51% en 2000, a réalisé une baisse de 20 points de pourcentage en 14 ans, s'établissant à 31% en 2014.

Figure 71: Evolution du taux de pauvreté aux seuils international et national



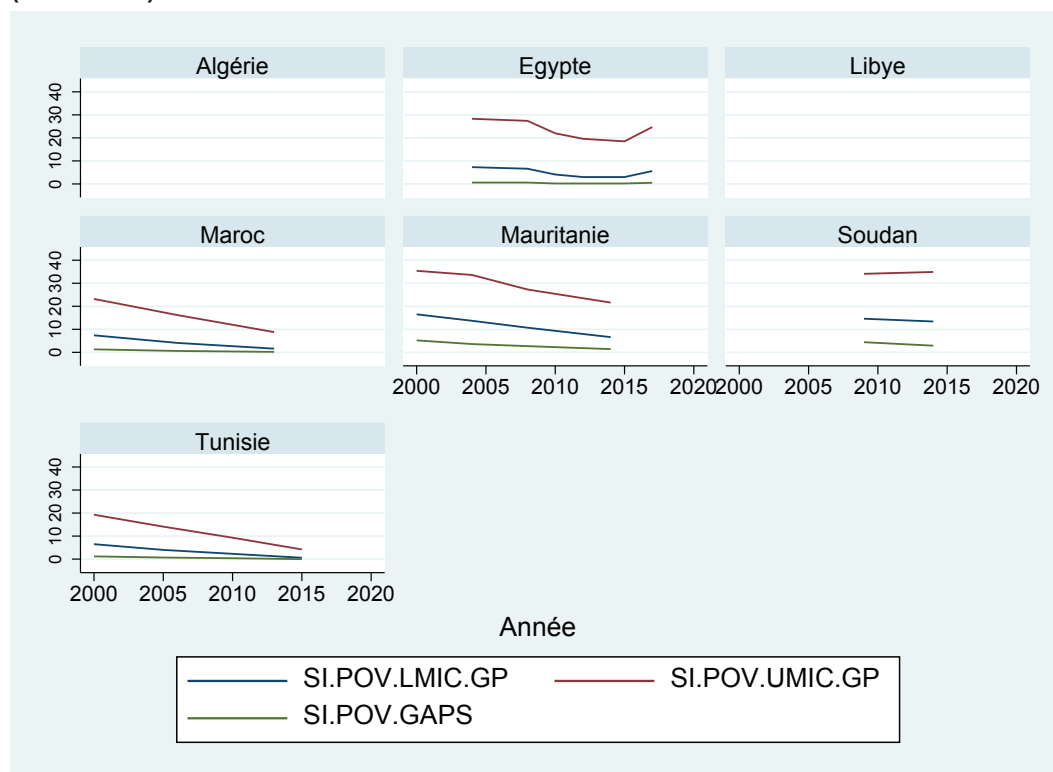
Source : Banque mondiale.

L'écart de pauvreté est une autre mesure qui reflète à la fois l'ampleur de la pauvreté et son incidence. Mesuré par rapport aux seuils de 1,90, 3,20 et 5,50 dollars (PPA 2011) par jour, il montre que quel que soit le seuil, l'écart de pauvreté suit une tendance à la baisse très marquée en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie, et une tendance moins marquée au Soudan et en Egypte ; pour ce dernier pays, la tendance s'est même

⁵⁴ Il s'agit de la pauvreté monétaire mesurée par rapport à un seuil national ou international (1,90 dollar par jour, PPA 2011).

inversée en fin de période traduisant un regain de la pauvreté et une incidence plus marquée.

Figure 72: Evolution de l'écart de pauvreté aux seuils de 1,90, 3,20 et 5,50 \$ (PPA 2011)



Source : Banque mondiale.

La pauvreté monétaire, à elle seule, ne saurait refléter convenablement ce phénomène ; il importe donc de compléter l'analyse par un examen de la pauvreté multidimensionnelle qui reflète mieux la capacité des différentes couches de la population d'accéder aux services de base comme la santé ou l'éducation. Malheureusement, les données portant sur cet aspect de la pauvreté font défaut dans la plupart des PAN et seul le Maroc dispose de deux observations, pour 2011 et 2014.

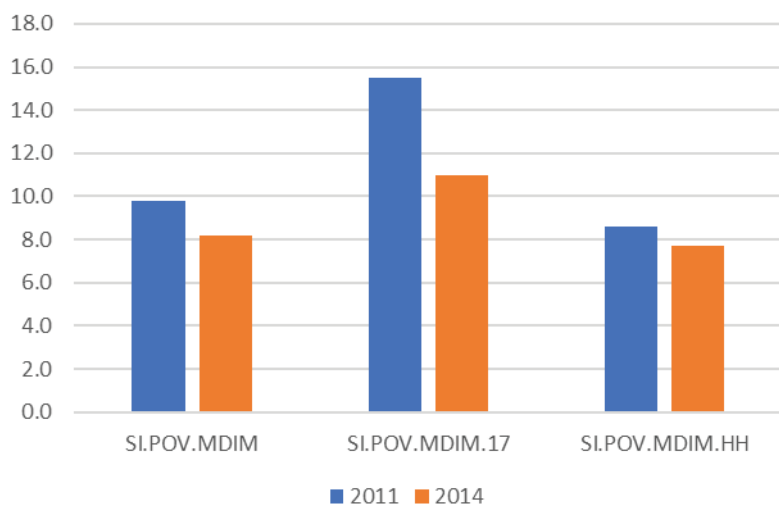
Dans ce pays, le taux de pauvreté multidimensionnelle global calculé par rapport aux individus est passé de 9,8% de la population en 2011 à 8,2% en 2014 ; pour les jeunes âgés de 0 à 17 ans, ce taux, qui a été de 15,5% en 2011, a été réduit à 11% en 2014. Calculé au niveau des ménages, il est estimé en 2011 à 8,6% contre 7,7% en 2014. A l'évidence, la pauvreté multidimensionnelle touche davantage les jeunes que les adultes ; les données par sexe ne sont pas disponibles.

Les inégalités de distribution de revenus dans les PAN mesurées par l'indice de GINI^{55, 56} suivent de manière générale une tendance à la baisse, même si leur niveau

55 L'indice de GINI exprime dans quelle mesure la répartition des revenus (ou dans certains cas, des dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte d'une répartition parfaitement égalitaire. Cet indice prend des valeurs de 0 à 100, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite, la valeur 100 à l'inégalité parfaite.

56 Selon les estimations de la Banque mondiale.

Figure 73: Maroc : évolution du taux de pauvreté multidimensionnelle global, chez les jeunes (âgés de 0 à 17 ans) et par rapport aux ménages

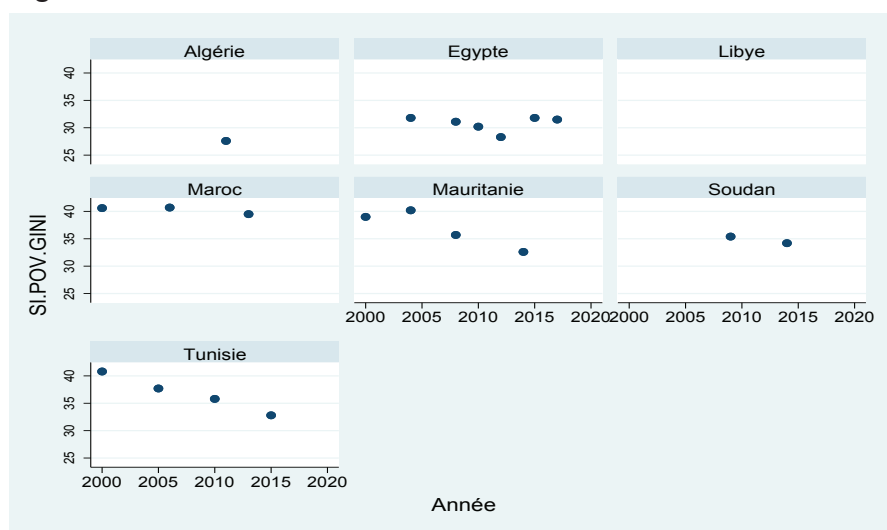


Source : Banque mondiale.

Notes : SI.POV.MDIM : taux de pauvreté multidimensionnelle calculé par individu et par rapport à la population totale (%), SI.POV.MDIM.17 : taux de pauvreté multidimensionnelle pour les jeunes (0-17), SI.POV.MDIM.HH : taux de pauvreté multidimensionnelle calculé par ménage et par rapport à la population totale (%).

varie d'un pays à l'autre. En Algérie où une seule observation est disponible, cet indice est de 27,6 (2011) et indique que ce pays enregistre la distribution la plus égalitaire parmi les PAN. L'Égypte, après une nette baisse des inégalités entre 2004 et 2012, a enregistré une aggravation des inégalités, la valeur prise par l'indice de GINI passant de 28,3 en 2012 à 31,5 en 2017. Le Maroc se caractérise par l'indice de GINI le plus élevé de l'échantillon, quoiqu'en légère baisse, allant de 40,6 en 2001 à 39,5 en 2014. La Mauritanie, marquée en début de période par un indice presque aussi élevé que son voisin marocain, est parvenue quant à elle à réduire de manière assez remarquable les inégalités de distribution de revenus, faisant passer son indice de 40,2 en 2004 à 32,6 en 2014. Au Soudan, les inégalités de distribution de revenus, moyennement élevées, ont enregistré une légère baisse entre 2009 et 2014 avec un indice de 35,4 et de 34,2 respectivement. En Tunisie, la distribution de revenus, qui

Figure 74: Évolution de l'indice de GINI

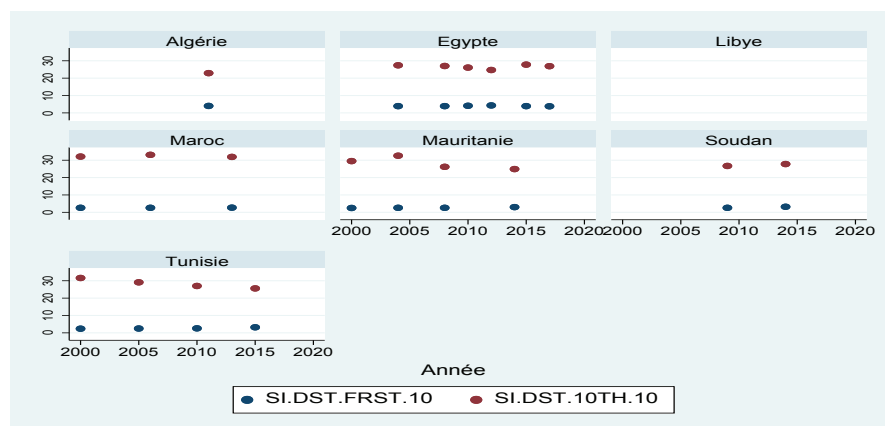


Source : Banque mondiale.

était fortement inégalitaire en 2000 avec un indice de GINI de 40,8, a suivi une nette tendance à la baisse et atteint une valeur de 32,8 en 2015.

En considérant un autre indicateur de distribution de revenus, celui qui consiste à comparer la part du revenu qui revient aux 10% des individus (ménages) les plus riches de la population et celle qui revient aux 10% des individus (ménages) les plus

Figure 75: Évolution des parts de revenu détenues par le décile le plus pauvre et le décile le plus riche de la population



Source : Banque mondiale.

Notes : SI.POV.MDIM : taux de pauvreté multidimensionnelle calculé par individu et par rapport à la population totale (%), SI.POV.MDIM.17 : taux de pauvreté multidimensionnelle pour les jeunes (0-17), SI.POV.MDIM.HH : taux de pauvreté multidimensionnelle calculé par ménage et par rapport à la population totale (%).

pauvres, on remarque que l'écart se réduit en Tunisie et en Mauritanie, qu'il est presque constant au Maroc et en Égypte et qu'il se creuse au Soudan.

2. Passage en revue des politiques et programmes

Comme on peut le constater, bien que les PAN soient parvenus à réduire considérablement la pauvreté dans son aspect monétaire, les inégalités de distribution de revenus persistent et peuvent engendrer des conséquences économiques, sociales et politiques considérables. Les mouvements de contestation du « printemps arabe » survenus dans plusieurs pays de la région en sont une illustration. Pratiquement, tous les gouvernements de ces pays ont adopté des politiques et des programmes visant à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités.

A. Maroc

Le Maroc a adopté un ensemble de stratégies et de programmes visant à combattre la pauvreté et à réduire les inégalités tant entre les différentes couches de la population qu'entre les régions. Parmi ces stratégies et programmes, on peut citer :

- L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée en 2005 et qui vise à réduire les déficits socio-économiques et favoriser l'intégration économique des plus démunis à travers la réalisation de projets de développement. Dans sa troisième phase (2019-2023), ce programme cible le développement de l'infrastructure et des services sociaux de base des régions les plus défavorisées, l'accompagnement des personnes en situation de précarité, l'amélioration du revenu, l'inclusion économique des

jeunes et la dotation des générations futures d'un niveau de capital humain adéquat.

- Les stratégies et programmes de développement durable des espaces sensibles qui couvrent près de la moitié du territoire national.
- La Stratégie de croissance verte et de développement territorial.
- Le Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2023).
- Le Programme national pour le développement intégré des centres ruraux émergents.
- La Stratégie nationale pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE).
- La Stratégie nationale de l'immigration et d'asile (SNIA).

Plusieurs autres programmes et initiatives ont porté sur des domaines comme la santé, l'éducation, la protection sociale, l'agriculture ; l'objectif commun était de réduire les inégalités à travers leur caractère inclusif.

B. Mauritanie

Le Gouvernement mauritanien a multiplié les initiatives visant à atténuer les effets de l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités et à éradiquer les séquelles de l'esclavage. Dans ce cadre, on peut mentionner ce qui suit :

- L'adoption de la Stratégie nationale de protection sociale (2012-2030) qui vise principalement à réduire la vulnérabilité des groupes défavorisés et à donner aux populations les moyens de se prémunir contre les risques les plus courants de la vie.
- Le Gouvernement a élaboré, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, une feuille de route pour éradiquer les séquelles de l'esclavage par l'entremise de programmes socio-économiques mis en œuvre grâce à la création de l'Agence nationale pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage, l'insertion et la lutte contre la pauvreté « Tadamoun ».
- La mise en place du système national de filets sociaux comportant deux instruments clés : un registre social offrant la possibilité de cibler les pauvres les plus vulnérables pour tout programme d'aide et d'assistance sociale et la mise en place par la Caisse nationale d'assurance maladie d'une nouvelle ligne d'assurance volontaire ouverte aux personnes non couvertes par le régime de l'assurance maladie obligatoire.
- Le programme national des transferts sociaux « Tekavoul » : il s'agit d'un programme qui, moyennant un « cash transfer », incite les populations

les plus pauvres à participer à des séances de sensibilisation portant sur l'hygiène, la santé et la scolarisation des enfants.

C. Egypte

La justice sociale et l'égalité étant deux principes consacrés par la Constitution, la réduction des inégalités entre les différentes catégories de la population et entre les régions constitue par conséquent une priorité extrême pour le Gouvernement égyptien qui en a fait l'un des piliers de sa Stratégie de développement durable (SDS). Ce pilier est décliné en programmes visant l'instauration, grâce à la révision de lois, d'une économie équitable et de l'égalité de droits sociaux et politiques et d'opportunités en vue de consacrer la justice sociale et d'institutionnaliser le partenariat entre le Gouvernement et la société civile.

Dans ce cadre, le Gouvernement égyptien a adopté plusieurs programmes en faveur des couches vulnérables et des régions les moins favorisées, notamment le Programme de développement local pour la Haute Egypte ciblant les gouvernorats de Sohaq et Qena (2016-2021).

D. Tunisie

L'approche tunisienne en matière de réduction des inégalités au sens de l'ODD 10 repose sur deux axes principaux :

- a) Réduire les écarts en faisant en sorte que les revenus des 40% des plus pauvres de la population augmente à un rythme supérieur à celui du revenu national moyen ;
- b) Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités.

L'expérience tunisienne en matière de réduction des inégalités remonte très loin et les programmes de lutte contre la pauvreté sont nombreux et divers :

- Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (1986) ;
- Fonds de solidarité nationale «26-26» (1992) pour améliorer les infrastructures de base dans les zones défavorisées ;
- Fonds national pour l'emploi «21-21» (2000) pour promouvoir les opportunités d'emploi ;
- Programme régional de développement (PRD) : il s'agit d'un programme annuel dédié aux 24 gouvernorats du pays pour la mise en œuvre des actions et des projets contribuant i) à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ii) à la création et à la consolidation des postes d'emploi, iii) à la réduction du chômage et de la pauvreté et iv) à l'impulsion de l'investissement privé. Après la révolution, le PRD a connu une augmentation importante des allocations budgétaires annuelles. Ces

allocations sont allouées aux 16 gouvernorats les moins développés qui regroupent 50% de la population tunisienne ;

- Programme de développement intégré (PDI) : Il s'agit d'un programme d'investissement public pour la promotion économique et sociale des zones défavorisées en milieu rural et urbain. Trois objectifs spécifiques sont visés: i) la création d'une dynamique économique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales; ii) la consolidation de la dynamique de création d'emplois dans les régions à travers la promotion de l'emploi local et du travail indépendant et l'accélération du rythme de création de PME et iii) la consolidation des indicateurs de développement humain en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de protéger l'environnement, et ce par la réalisation d'équipements collectifs et la consolidation des infrastructures de base.

E. Algérie

Les stratégies du Gouvernement pour endiguer toute aggravation des inégalités repose sur le principe que moins d'inégalité profite à tous et que les inégalités sont un frein tant pour la croissance à long terme de l'économie que pour l'épanouissement des personnes et la cohésion sociale.

Les orientations suivantes guident la stratégie de l'Algérie dans ce domaine :

- La poursuite de la lutte contre les inégalités ;
- La promotion de l'autonomie et de l'inclusion des personnes vulnérables ;
- Le respect du principe de la non-discrimination et de la protection sociale pour tous.

Les résultats de ces stratégies apparaissent dans les chiffres qui font de l'Algérie l'un des pays les moins inégalitaires non seulement dans la région, mais aussi à l'échelle mondiale. En effet, les données montrent que l'Algérie appartient au groupe des dix pays dont le coefficient de Gini est le moins élevé au monde pour la période 2011-2012. En termes dynamiques, l'Algérie apparaît également parmi les cinq premiers pays au monde qui a réalisé le rythme de réduction des inégalités le plus soutenu durant la période 1995-2011.

Ces performances sont le résultat d'une politique sociale constante ancrée dans l'action gouvernementale qui se décline en plusieurs programmes dans les domaines suivants :

- L'autonomisation des femmes à travers leur inclusion économique, sociale et politique : pour assurer le respect de ces principes constitutionnels et honorer ses engagements internationaux, le Gouvernement a fait adopter plusieurs dispositions juridiques spécifiques destinées à promouvoir la femme et son inclusion sociale. Parmi ces dispositions, on peut citer la promulgation en janvier 2012 de la loi organique portant sur les modalités

d'amélioration de l'accès des femmes à la représentation dans les assemblées élues. Sur le plan institutionnel, un ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ainsi qu'un conseil national de la famille et de la femme et un centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme, la famille et l'enfance ont été créés.

- L'autonomisation des personnes en situation d'handicap : plusieurs mesures en faveur de l'inclusion de cette frange de la population ont été adoptées ; ces mesures portent sur le maintien du revenu des personnes en situation de handicap, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi et la protection sociale.
- Afin d'assurer la protection sociale et une croissance inclusive, l'Algérie a fait le choix d'une assurance sociale fondée sur les principes de solidarité et de répartition, d'unicité de la couverture pour tous les bénéficiaires et d'uniformité des règles relatives aux droits et aux obligations des bénéficiaires, sans aucune distinction.

Chapitre III: Recommandations générales et conclusion

I. Recommandations générales

Le présent rapport a pour objectif d'évaluer les performances globales et les tendances en matière de mise en œuvre, par les pays de l'Afrique du Nord des objectifs de développement durable (Programme 2030) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'analyse a permis de relever des réussites et des points forts qu'il importe de renforcer et de consolider, ainsi que des lacunes et des faiblesses qui demandent à être corrigées. Dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, les PAN doivent également relever des défis nés de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19, qui risquent de remettre en cause les quelques progrès déjà réalisés. Les recommandations ci-après cherchent à aider ces pays à consolider leurs acquis en matière de mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 et à proposer des orientations générales et des voies d'amélioration dont chaque pays peut s'inspirer, en les adaptant à son propre contexte, pour aller de l'avant sans « laisser personne derrière ».

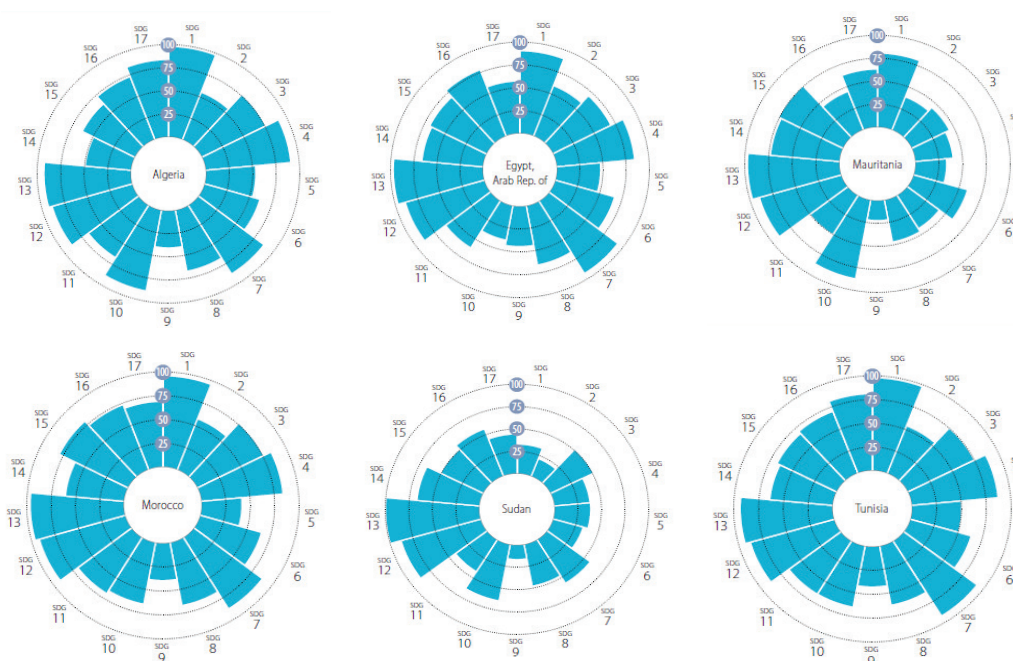
Les recommandations porteront sur les différents aspects analysés dans le rapport à partir d'informations disponibles.

1. Couverture des ODD et de l'Agenda 2063

Partant du fait que les ODD sont indivisibles et interreliés et que leurs trois dimensions, économique, sociale et environnementale, se renforcent mutuellement, les PAN doivent s'employer à faire en sorte que leurs politiques et programmes parviennent à cibler l'ensemble des objectifs, de manière à créer une synergie favorable à un développement harmonieux et durable. L'analyse a révélé que les PAN accusent un retard dans la réalisation de certains objectifs tels que l'ODD 2, l'ODD 5 ou l'ODD 9.

En prévision des effets de la pandémie de COVID-19, les PAN doivent repenser leurs politiques d'éradication de la pauvreté et de lutte contre les inégalités grâce un meilleur ciblage des populations vulnérables. Ils doivent également réhabiliter leurs systèmes sanitaire et éducatif et investir davantage en infrastructure, en innovation et en recherche-développement. De même, ils doivent améliorer leur système de gouvernance en vue d'accroître l'efficacité de leur cadre institutionnel.

Figure 76: Taux de réalisation des ODD par pays



Source : Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Laforune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge : Cambridge University Press.

2. Financement des ODD

Dans les PAN en général, le financement des programmes et des actions liés aux ODD se fait sur les ressources de l'Etat, or ces ressources vont se faire de plus en plus rares à cause de la crise de COVID-19. Des sources alternatives de financement doivent être mobilisées aux niveaux multilatéral, bilatéral et national. Au niveau multilatéral, des fonds spécialisés, notamment dans le domaine environnemental, tels que le The Green Fund, sont mobilisables. Au niveau national, il y a lieu de sensibiliser le secteur privé afin qu'il contribue au financement des ODD dans le cadre de l'économie solidaire.

3. Suivi-évaluation et reporting

Dans les PAN, le système de suivi-évaluation et du reporting souffre d'un manque flagrant des données utiles à la mesure et au suivi des indicateurs. Plusieurs facteurs contribuent à cette déficience : les faibles capacités humaines et matérielles qui caractérisent le système d'information, et un manque de coordination au niveau des parties prenantes dans la collecte et la diffusion de l'information. Pour pallier ces lacunes, il est indispensable d'agir à plusieurs niveaux :

- Au niveau du renforcement des capacités ;
- Au niveau du système d'information, qui doit être doté de moyens matériels et humains suffisants. Il conviendra ici de mettre en place une plateforme dédiée au suivi des ODD, accessible à tous (open data) afin de faciliter l'accès du public à l'information et d'assurer ainsi son adhésion.

4. Contextualisation et alignement des ODD avec les plans et programmes nationaux

Le faible degré d'intégration et d'alignement des ODD avec les plans et programmes nationaux nécessite une refonte des méthodes de planification stratégique afin d'assurer un lien entre les plans, les programmes et les projets, d'une part, et les ODD, d'autre part. Il convient également d'établir une hiérarchisation des priorités des plans nationaux afin qu'elles soient en adéquation avec ces objectifs. A cet égard, les PAN doivent être mieux sensibilisés à l'intérêt qu'ils ont d'adopter la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports (IPRT) mise au point par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

5. Appropriation, sensibilisation et plaidoyer

La mise en œuvre des ODD nécessite la participation de toutes les parties prenantes : gouvernement, secteur privé, société civile, milieu académique et médias. L'adhésion de toute la population et en premier lieu, des jeunes et des femmes, est un facteur important de succès. Un effort supplémentaire de sensibilisation et de plaidoyer doit être fait par les PAN à tous les niveaux pour garantir l'appropriation des ODD par les franges les plus larges de la population aussi bien aux niveaux national et régional qu'au niveau local.

Conclusion

Le présent rapport consacré à l'évaluation globale des réalisations des PAN dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine a permis de mettre en évidence les progrès réalisés et les retards enregistrés par ces pays. L'approche adoptée pour mener cette analyse des performances se fonde sur les données disponibles qui répondent aux critères i) de l'homogénéité pour permettre une comparaison entre les pays, ii) de la désagrégation pour autoriser une analyse par sexe et iii) de la périodicité pour pouvoir dégager des tendances. A défaut de données nationales remplissant ces critères, on s'est appuyé sur les données publiées par le système des Nations Unies, et tirées des bases de données du Sustainable Development Solution Network (SDSN)⁵⁷, Global SDGs Database de l'Organisation des Nations Unies⁵⁸, et des organismes ci-après : NEPAD⁵⁹, UNESCO⁶⁰, Banque mondiale⁶¹ et Organisation internationale du Travail (OIT)⁶².

L'examen des politiques et programmes, du point de vue de l'alignement de leurs objectifs avec les deux programmes, de l'appropriation et de la contextualisation des ODD par les différents pays, a été effectué sur la base d'une revue documentaire et s'est appuyé principalement sur les rapports nationaux volontaires des pays, puis complétée par des entretiens ciblés avec des personnes ressources.

L'évaluation a permis de dégager un certain nombre de résultats qu'il importe de souligner en guise de conclusion.

- L'analyse des performances globales a montré que les réalisations des PAN concernant les ODD les placent au milieu du classement mondial, à l'exception du Soudan et de la Mauritanie dont le classement est relativement élevé. Pour ce qui est de la dynamique, tous les pays parviennent à consolider leur classement d'une année à l'autre, sauf le Soudan dont le classement est en hausse et la Libye qui n'apparaît pas dans le classement mondial, faute de données.
- Les PAN font mieux que les autres pays africains en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD et réalisent un score au-dessus de la moyenne de ces pays. En effet, les quatre premières places dans le classement mondial des ODD sont occupées par des PAN et le score moyen réalisé par ces pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, estimé à 39%, dépasse celui réalisé à l'échelle de tout le continent (33%).

57 Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19, Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

58 <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

59 <https://www.nepad.org/fr/agenda-dashboard>

60 <http://data.uis.unesco.org/>

61 <https://data.worldbank.org/>

62 <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/>

- En moyenne, les meilleures performances réalisées par les PAN concernant les ODD portent sur l'ODD 13, l'ODD 12, l'ODD 1 et l'ODD 7. En revanche, ces pays accusent un retard dans la mise en œuvre des ODD 9, 5 et 2.
- Pris individuellement, les PAN affichent des performances variables selon les ODD et seule l'Algérie est parvenue à progresser de manière concomitante dans la réalisation de la quasi-totalité des ODD, avec toutefois quelques nuances. Ce constat s'applique également à l'Agenda 2063.
- Une divergence a été aussi relevée en ce qui concerne les tendances qui marquent l'évolution des indicateurs dans chaque pays, ce qui traduirait le fait que les priorités nationales ne soient pas les mêmes et que l'efficacité des politiques varie d'un pays à l'autre.

L'analyse du cadre institutionnel mis en place pour la mise en œuvre des ODD montre que tous les pays se sont dotés d'entités chargées de cette mise en œuvre, mais à des degrés de responsabilité et de pouvoirs variables. Certains ont placé ces entités au plus haut niveau de la hiérarchie du système (primature) et les ont investies de pouvoirs étendus, grâce à des textes juridiques ayant force de loi. D'autres les ont placées au niveau des ministères techniques sans pouvoir réel et sans cadre légal clair.

S'agissant de l'appropriation, de la contextualisation et de l'alignement des plans et programmes nationaux avec les ODD, l'analyse a fait ressortir que, à quelques exceptions près, les PAN n'avaient pas réussi à intégrer les ODD dans leur politique de développement et qu'à ce niveau, un effort considérable reste à faire.

L'analyse de la disponibilité des données portant sur les indicateurs montre que l'écart demeure important. En effet, le taux de couverture des indicateurs par des sources nationales demeure faible et qui plus est, les indicateurs fournis sont, dans la plupart des cas, non conformes aux normes internationales et ne répondent pas aux critères de périodicité, de désagrégation et d'accessibilité.

La partie du rapport consacrée à l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'extrême vulnérabilité des économies des PAN face à la crise. Toutes les études d'impact prédisent un ralentissement de la croissance économique et une montée du chômage dans ces pays. Cette crise toucherait tous les secteurs économiques de ces pays et son impact social devrait être important et ressenti surtout par les couches les plus vulnérables de la population. La crise ferait subir aux finances publiques de ces pays des pressions telles que les équilibres internes, mais également externes, seraient à la limite du soutenable. Le déficit budgétaire se creuserait dans la plupart des pays et les secteurs sociaux pâtiraient des coupes budgétaires qui en découleraient.

La plupart des pays ont pris des mesures d'urgence pour faire face à la crise en créant des fonds spéciaux pour venir en aide aux entreprises en difficulté et aux couches de la population les plus démunies. Des mesures fiscales et monétaires ont également été adoptées par la plupart des pays. Il est à craindre que cette crise

n'impacte négativement les efforts de ces pays en matière de mise en œuvre des ODD en changeant l'échelle des priorités et ce faisant, en remettant inévitablement en cause les quelques progrès accomplis par ces pays dans ce domaine.

L'analyse spécifique des ODD 4, 8 et 10, menée sous l'angle du genre, a permis de tirer certains enseignements qui peuvent se résumer comme suit :

- Les réalisations des PAN concernant l'ODD 4 sont généralement modestes du point de vue de la qualité de l'éducation, bien que des progrès notables aient été enregistrés du point de vue quantitatif. Des réformes en profondeur du système éducatif seraient indispensables dans pratiquement tous les pays pour le mettre à niveau, accroître le taux de rétention et doter les apprenants des compétences nécessaires devant faciliter leur intégration dans la vie active et éviter qu'ils ne viennent gonfler le chômage des diplômés devenu un fléau menaçant pour la paix sociale dans ces pays.
- La croissance inclusive et l'emploi décent prônés par l'ODD 8 relèvent plutôt de l'utopie dans les PAN. Non seulement la croissance économique est faible dans la plupart des pays, mais elle est aussi une croissance sans développement, car elle ne permet pas de créer suffisamment d'emplois et de réduire le taux de chômage qui ne cesse de grimper et que la crise de COVID-19 risque d'aggraver davantage. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur informel représente une part importante de l'emploi total. De par leur nature, ces emplois sont précaires et n'offrent aucune protection sociale. Dans plusieurs pays, ce sont majoritairement les femmes et les enfants qui occupent ces emplois précaires.
- Au regard de l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités, les chiffres montrent que les PAN sont en général parvenus à réduire les inégalités de revenus dans des proportions variables. L'Algérie apparaît comme le pays le plus égalitaire. La Tunisie et la Mauritanie dont les inégalités étaient historiquement assez marquées, sont parvenues à les réduire de manière drastique. Après une période de baisse, les inégalités en Egypte se sont creusées ces dernières années. Au Soudan, une réduction modeste des inégalités a été enregistrée. C'est au Maroc que les inégalités déjà assez marquées résistent à la baisse en dépit des efforts déployés par le Gouvernement.

Références bibliographiques

Agenda 2063, Le Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023 : un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable, Commission de l'Union africaine, septembre 2015.

Algérie, Rapport national volontaire 2019 : progression de la mise en œuvre des ODD.

Analyse préliminaire de l'impact socio-économique de la COVID-19 en Mauritanie, Banque mondiale, 22 avril 2020, « Confidentiel ».

Analyse rapide de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'Algérie et recommandations pour un relèvement plus durable et résilient, établi par le système des Nations Unies en Algérie en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, mai 2020.

Arab Sustainable Development Report 2020, CESA0, 2020.

AU -UN Framework on Implementation of Agenda 2063 and Agenda 2030, Commission économique pour l'Afrique, janvier 2018.

COVID-19 and Human Development : Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery, 2020 Human Development Perspectives, UNDP, 2020.

Crise de la COVID-19 en Afrique du Nord : impact et réponses d'atténuation, Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, mai 2020.

Decent Work and the Sustainable Development Goals : A Guidebook on SDG Labour Market Indicators, ILO, Genève, 2018.

Egypt's Voluntary National Report 2018, Arab Republic of Egypt, Ministry of Planning, Monitoring and Administrative Reform.

Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, septembre 2019.

First Continental Report on the Implémentation of Agenda 2063, African Union, AUDA - NEPAD, February 2020.

Impact économique de la COVID-19 en Tunisie : analyse de la vulnérabilité des ménages et des micro et très petites entreprises, Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale et PNUD Tunisie, Juin 2020

Impact social et économique de la crise de COVID-19 au Maroc, note stratégique, Haut-Commissariat au Plan, système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale, juillet 2020.

Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux : problèmes naissants des pays les moins avancés, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, octobre 2017.

Leaving No One Behind in the Time of COVID-19, Preliminary mapping of potential socio-economic impacts of COVID-19 and guidance for policy responses in Egypt through a vulnerability lens, prepared by the UN System in collaboration with Development Partners to Support the COVID-19 Response Planning, avril 2020.

Policy Brief : Impact of COVID-19 in Africa, United Nations, 20 may 2020.

Rapport national de la Tunisie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, décembre 2019.

Rapport sur l'égalité des genres : bâtir des ponts pour promouvoir l'égalité des genres, Rapport mondial de suivi de l'éducation, UNESCO, 2019.

Rapport sur les objectifs de développement durable 2020, Nations Unies.

Republique du Soudan, Voluntary National Review 2018, Implementation of Agenda 2030 and the SDGs for Peace and Development in Sudan, National Population Council, juin 2018.

République islamique de Mauritanie, Revue nationale volontaire des objectifs de développement durable, 2019.

République tunisienne, Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, Forum politique de haut niveau pour le développement durable, New York, 2019.

Royaume du Maroc, Examen national volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2020.

Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge : Cambridge University Press.

Social and Economic Impact of the COVID-19 Crisis on Morocco : a preliminary analysis report Drafted by United Nations Country Team Social and Economic Impact Task Force, mai 2020.

Sustainable Development Report 2019, Transformations to achieve the Sustainable Development Goals, Mediterranean Countries Edition, SDSN, septembre 2019.

Time to Act for SDG 8 Integrating Decent Work, Sustained Growth and Environmental Integrity, ILO, Genève, 2019.

Tunisie : les impacts macroéconomiques de la COVID-19, 1ère phase : 16 Avril 2020, Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale et Banque mondiale.

Vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Tunisie : analyse des principaux référentiels, 2019.

